



HISTOIRE  
**DE VIDOCQ,**

D'APRÈS LUI-MÊME.

II.



On trouve chez le même libraire :

## GODE

DE LA

### GÉNÉRATION UNIVERSELLE,

OU

LES AMOURS DES FLEURS, DES ANIMAUX,

ET PARTICULIÈREMENT

DE L'HOMME ET DE LA FEMME,

COMPARÉS LES UNS AUX AUTRES,

Contenant les phénomènes de la brillante époque de la puberté des Filles et des Garçons, les sympathies amoureuses, les rapports secrets des sexes entre eux, le développement de l'enfant dans le sein maternel ;

SUIVI DE

L'ART DE GUÉRIR

L'IMPUISSANCE OU FAIBLESSE

EN AMOUR ;

TERMINÉ PAR UN TRAITÉ DE

L'ONANISME OU MASTURBATION

DANS LES DEUX SEXES ;

PAR MOREL DE RUBEMPHÉ,

Docteur-Médecin de la Faculté de Paris, Membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.

1 vol. in-18 ; prix 3 fr. 50 cent.

PARIS, IMP. DE GAULTIER-LAGUIONIE,  
Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55.

F. 16 D 33

# HISTOIRE DE VIDOCQ,

CHEF DE LA POLICE DE SURETÉ,

ÉCRITE D'APRÈS LUI-MÊME,

PAR M. FROMENT,

Ex-Chef de Brigade du Cabinet particulier du  
Préfet, auteur de LA POLICE DÉVOILÉE.

ORNÉE DU PORTRAIT DE VIDOCQ.

Deuxième édition,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

TOME SECOND.

PARIS,

LEROSEY, LIBRAIRE ÉDITEUR,  
Palais-Royal, galerie d'Orléans, n. 214, 215 et 216 bis.

PHILIPPE, LIBRAIRE,  
Rue Dauphine, n. 20.

1830.





HISTOIRE  
DE VIDOCQ,

D'APRÈS LUI-MÊME.

---

CHAPITRE XXIV.

Masson.—La chambre dévalisée.—Vidocq est arrêté avec le *grinche*.—Vidocq à Bicêtre.—Fureurs des condamnés.—Audace de Vidocq.

Peu de temps après l'événement que nous venons de rapporter, Vidocq étant assis sur le parapet du quai de Gèvres, fut abordé par un individu qu'il avait rencontré plusieurs fois dans des cabarets fréquentés par les voleurs. Il se faisait appeler alors Jean-Louis. La conversation s'engage comme entre deux vieilles connaissances. Masson (c'était le nom de cet individu) lui demanda ce qu'il faisait là. Vi-



docq répond que n'ayant pas le sou, il réfléchit aux moyens de s'en procurer. Masson dit qu'il a encore vingt-quatre *jacques* (sous) et lui offre de les *tortiller* (manger) chez Niguenac. Il accepte, et les voilà partis. Arrivés chez le marchand de vins, Masson demande une *choleuc* (demi-litre), et fait servir un plat de pommes de terre. Vidocq, quoiqu'il eût fait un bon repas une heure auparavant, tombe sur les *goujons péchés à coups de pioche dans la plaine des Sablons*, et les dévore en un instant. Après le repas, son compagnon jugeant à sa mise passablement déguenillée qu'il est loin d'être heureux, lui parle d'un vol qu'il doit commettre dans une chambre à l'aide d'une fausse clé, et lui propose une part dans le produit de son expédition. Comme il ne s'agit que de faire le *gaffe* (le guet) pendant qu'il *rincera la chambriote*, Vidocq consent à l'accompagner, avec d'autant plus de plaisir, que, muni du butin, il doit le conduire chez la *fourgatte* (recoëuse) pour le *bloquer* (vendre). Ils sortent et se rendent sur le boulevard Saint-De-

nis. Il était nuit. Parvenu à un tas de pierres, Masson en dérange quelques unes, après s'être assuré que personne n'a les yeux sur lui, et en retire un trousseau de clés, ils se dirigent ensuite vers la Halle-au-Blé. Masson indique à Vidocq la maison dans laquelle il doit s'introduire, et lui assigne un coin pour faire le guet. Il ouvre la porte de l'allée et la referme sur lui : Vidocq saisit ce moment pour aller prévenir un poste qui n'est qu'à deux pas de là, et retourne immédiatement à l'endroit où Masson l'a chargé de l'attendre. Il y était à peine que celui-ci le rejoint en jurant contre un des locataires, qui est arrivé au moment où il mettait *les mains à la pâte*. « C'est égal, dit-il, ce qui est différé n'est pas perdu. Attendons un moment et tu verras. » Au bout de quelques minutes, Masson le quitte de nouveau et reparait bientôt affaissé sous le poids d'un énorme paquet. Vidocq le suit avec deux hommes de garde qui, armés de leur baïonnette, marchent à quelque distance de lui.

Arrivé dans la rue du Four, Masson entre



chez une marchande (la tête de mort); un instant après il revient et dit à Vidocq qu'il a encore *un bon voyage à faire*. Ils retournent à la maison, Masson remonte dans la chambre qu'il a résolu de dévaliser, et en moins d'un demi-quart d'heure il redescend chargé d'un lit complet qu'il ne s'est pas donné la peine de défaire; il aborde Vidocq: « Dis donc, Jean-Louis, je crois qu'il faut faire encore un voyage; cette fois tu monteras avec moi, parce que seul je ne pourrais dérocher les grands rideaux; tu m'aideras. — C'est entendu — C'est que des rideaux chez quel qu'un qui va coucher sur *la plume de la Beauce*.... — C'est du luxe, n'est-ce pas? — Oui, c'est du lusque, reprit Masson en ricanant. Attends-moi là, ajouta-t-il, je ne serai pas long-temps chez la fourgatte. »

Il part, mais tout-à-coup des soldats du poste surviennent et l'arrêtent ainsi que Vidocq. Conduits au corps-de-garde, et de là chez le commissaire de police, ils sont interrogés. Masson se déclare seul coupable, et pro-

teste ne pas connaître son prétendu complice, qui est renvoyé sur l'exhibition de sa carte de sûreté.

Mis en liberté, Vidocq ne perdit pas un instant pour saisir la recéleuse avant qu'elle eût fait disparaître le corps du délit: une perquisition fut faite presque aussitôt chez elle; les objets volés y ayant été trouvés, *la tête de mort* fut envoyée à la préfecture de police, et de là devant la cour d'assises.

Ce ne fut qu'à la Force que Masson apprit que Jean-Louis et Vidocq n'étaient qu'un seul individu; il en devint furieux.

Peu de temps après l'avoir *emballé*, Vidocq se rendit à Bicêtre pour assister au départ de la chaîne. Masson l'ayant aperçu à travers la grille, l'apostropha dans les termes les plus violens. « Ah! coquin, lui dit-il, si j'avais su que tu étais *raille* (mouchard), je ne serais pas ici! » Vidocq se borna à lui répondre qu'en le faisant prendre, il n'avait fait que remplir son devoir.

Chaque fois qu'il allait à Bicêtre, il était



sûr d'essuyer des reproches de ce genre. Il eût pu les mépriser et garder le silence ; mais l'idée qu'en agissant ainsi, les prisonniers croiraient l'avoir intimidé, faisait qu'il affrontait leurs menaces, et ne dédaignait pas d'entrer en discussion avec eux sur sa conduite à leur égard. Sa témérité faillit toutefois lui devenir funeste.

Dans l'intérêt de son mandat, il sollicita de M. Henry la permission d'assister au ferrement des condamnés, afin de pouvoir les reconnaître en cas d'évasion. M. Henry lui fit observer qu'ils avaient juré sa perte et qu'il serait imprudent de se présenter parmi eux dans ce fatal moment. Vidocq insista et le permis lui fut délivré avec une sorte de regret.

Muni de cette pièce, il se transporte à Bicêtre avec quelques uns de ses subordonnés ; mais à peine a-t-il mis les pieds dans la cour que ces cris partent de toutes les croisées : « A bas Vidocq ! à bas le brigand ! à bas les mouchards ! » Il veut avancer et les vociférations redoublent ; « Qu'on le tue ! à mort ! à

« mort, ce scélérat ! » Et ces menaces sont suivies de hurlemens et d'horribles contractions ; la maison en est ébranlée : Vidocq a pâli ! Mais se reprochant bientôt une impression qui peut encourager ces cannibales, il recouvre toute son énergie, et dans la résolution de faire tête à l'orage, il croise les bras et promène audacieusement ses regards sur eux. Dans ce moment, les huées et les imprécations se renouvellent avec une violence telle qu'on eût dit que les murs de Bicêtre allaient s'entr'ouvrir pour donner passage à ces brigands. Vidocq ayant manifesté le désir de parler, le silence se rétablit ; il leur adresse la parole en ces termes :

« Tas de canaille, que vous sert de brailler ?  
 « C'est quand je vous ai emballés qu'il fallait,  
 « non pas crier, mais vous défendre. En serez-  
 « vous plus gras pour m'avoir dit des injures ?  
 « Vous me traitez de mouchard ; eh bien ! oui,  
 « je suis mouchard, mais vous l'êtes aussi,  
 « puisqu'il n'est pas un seul de vous qui ne soit  
 « venu offrir de me vendre ses camarades dans



« l'espoir d'obtenir une impunité que je ne  
 « puis ni ne veux accorder. Je vous ai livrés à  
 « la justice parce que vous étiez coupables. Je  
 « ne vous ai pas épargnés, je le sais : quel motif  
 « aurais-je eu de garder des ménagemens ?  
 « Y a-t-il ici quelqu'un que j'aie connu libre et  
 « qui puisse me reprocher d'avoir jamais tra-  
 « vaillé avec lui ? Et puis, lors même que j'au-  
 « rais été voleur, dites-moi ce que cela prou-  
 « verait, sinon que je suis plus adroit ou plus  
 « heureux que vous, puisque je n'ai jamais été  
 « pris *marron*. Je défie le plus malin de mon-  
 « trer un érou qui constate que j'aie été accusé  
 « de vol ou d'escroquerie. Il ne s'agit pas d'al-  
 « ler chercher midi à quatorze heures : oppo-  
 « sez-moi un fait, un seul fait, et je m'avoue  
 « plus coquin que vous tous. Est-ce le métier  
 « que vous désapprouvez ? Que ceux qui me  
 « blâment le plus sous ce rapport répondent  
 « franchement : ne leur arrive-t-il pas cent fois  
 « le jour de désirer d'être à ma place ? »

Les prisonniers répondirent à cette haran-  
 gue par de nouvelles vociférations ; elles exci-

tèrent si fort la colère de Vidocq, qu'il eût re-  
 gardé comme une faveur la permission d'en  
 venir aux mains avec les prisonniers : son au-  
 dace s'accrut au point que lorsqu'on annonça  
 qu'ils allaient descendre dans la cour des fers,  
 il alla se poster à leur passage. Là, lançant sur  
 eux des regards provocateurs, il attendit avec  
 une sorte d'impatience que quelqu'un de ces  
 bandits levât la main sur lui : il le eût écrasé.  
 Tous défilèrent sans oser se permettre le moi-  
 ndre mouvement hostile.

Mais lorsque l'appel fut terminé, le tumulte  
 et les imprécations recommencèrent. « Qu'il  
 « vienne, ce brigand, s'écriait-on, qu'il vienne !  
 « il reste à la porte, comme un lâche, ce gros  
 « cochon ! »

Vidocq, transporté de fureur, entre dans  
 la cour avec un de ses agens, et le voilà au  
 milieu de deux cents scélérats, dont les trois  
 quarts ont été arrêtés par lui-même. Les con-  
 damnés à la réclusion leur crient de leurs caban-  
 nons : « Allons, camarades, tuez-le et qu'il  
 « n'en soit plus question. — Oui, dit Vidocq  
 « avec fermeté, tuez-le, et l'on dira qu'il est



« venu au monde comme ça ! c'est un bon conseil qu'on vous donne : essayez de le suivre. »

Ces paroles produisirent un heureux effet sur les prisonniers. Ils se radoucirent au point qu'après le ferrement, plusieurs d'entre eux, ceux-là même qui avaient montré le plus d'animosité, vinrent le prier de les pardonner et de leur rendre de légers services. Au départ de la chaîne, presque tous lui firent des adieux pleins de cordialité après l'avoir remercié de l'obligeance avec laquelle il s'était chargé de leurs commissions. Depuis cette époque il ne laissa pas partir une seule fois la chaîne sans assister au ferrement des condamnés ; mais, à quelques exceptions près, il n'eut plus à souffrir des insultes de leur part ; ils finirent par s'habituer à le voir et même par le considérer comme leur ami. Leur confiance en lui devint si grande que lorsqu'ils voyaient arriver l'instant du ferrement, il semblait que quelque chose leur manquât si Vidocq était absent. Frappés de la mort civile, ils le regardaient pour ainsi dire comme leur exécuteur testamentaire.

---

## CHAPITRE XXV.

Une heureuse rencontre — Richelot. — Lapière, Commery, Lenoir, Dubuisson et le garçon de chantier. — Lebras, sa femme et la Pomme-Rouge. — Le souper interrompu. — Une évasion. — Le quart d'heure de Rabelais. — Rixe. — Vidocq au violon. — Les voleurs et recéleurs *enfoncez*.

Vidocq était heureux dans ses explorations ; rarement il rentrait chez lui sans avoir opéré quelque arrestation : souvent, lorsqu'il se trouvait désappointé d'un côté, les voleurs venaient de l'autre se brûler d'eux-mêmes à la chandelle. L'aventure suivante prouve combien le hasard lui était parfois favorable.

Une nuit, dont il avait passé la plus grande partie dans divers repaires, sans pouvoir *enfoncer* un seul voleur, il regagnait sa demeure lorsqu'il aperçut, du coin de la rue des Coutures-Saint-Gervais, plusieurs individus blottis



dans des embrasures de portes et cherchant à dissimuler le volume de quelques paquets qu'il distinguait auprès d'eux à la lueur des reverbères. Persuadé que ces hommes sont des malfaiteurs et leurs paquets le fruit d'un vol qu'ils viennent de commettre, il feint de ne pas les avoir vus et poursuit son chemin, sauf à rétrograder dès que le cortège se mettra en marche, et à le suivre de manière à pouvoir le livrer à la justice; mais à peine a-t-il fait quelques pas qu'il s'entend appeler mystérieusement du nom de Jean-Louis; il s'arrête, se retourne et reconnaît dans celui qui l'aborde un voleur qu'il a rencontré plusieurs fois dans de mauvais lieux.

« Tiens ! c'est toi, Richelot. Eh ! que diable fais-tu par ici à cette heure ? — Ah ! mon cher, ne m'en parle pas, nous avons manqué d'être enflaqués. — Tu n'es donc pas seul ? — Tiens, regarde : vois-tu les amis et les baluchons (ballots) ? — Ah ! tu m'en diras tant. »

Vidocq s'approche des voleurs; ils lui apprennent que la gendarmerie est à leur recherche et que pour s'y soustraire ils ont été obli-

gés de se jeter dans des petites rues. Vidocq offre ses services; on les accepte, et il est convenu qu'il marchera devant eux en éclaireur jusqu'à la rue Saint-Sébastien, où les paquets doivent être transportés. Les voleurs, qui sont au nombre de cinq, partent précédés par Vidocq, et arrivent sans encombre à leur destination. Le butin est déposé chez un garçon de chantier qui a déjà été repris de justice. La présence de Vidocq paraît inquiéter le locataire : Richelot et ses camarades (Lapierre, Commery, Lenoir et Dubuisson) le rassurent en lui disant qu'il est connu d'eux pour un ami et un Français, On boit la goutte et l'on se couche.

Au point du jour Richelot réveille Lapierre pour aller chez la *fourgatte*. Lapierre préfère dormir, et Vidocq offre d'accompagner Richelot. Ils se rendent chez la recéleuse madame Bras, rue de Bretagne, n° 14; mais elle ne voulut pas traiter avec eux de jour, dans la crainte de se compromettre, et les engagea à revenir dans la soirée, Richelot la pria dès lors



de lui faire quelques avances sur le butin ; elle s'y refusa et ils sortirent. Richelot jurait comme un possédé : Vidocq le calma en lui disant qu'il avait une *fourgatte* qui leur prêterait sûrement quatre ou cinq *tunes* de cinq *balles* (pièces de cinq francs). Cette prétendue *fourgatte* n'était autre qu'Annette. Ils vont donc au domicile de Vidocq, qui d'un coup de sifflet fait descendre sa maîtresse : elle les suit jusqu'au coin de la Vieille rue du Temple ; là, Vidocq la prie de lui avancer une vingtaine de francs, s'engageant à les lui rendre le soir même. Annette fait d'abord quelque difficulté, et finit, comme on le pense bien, par se laisser gagner. « Al-  
« lons, dit-elle, puisque vous me promettez  
« de me les rendre aujourd'hui, venez avec  
« moi et je vous les remettrai pendant que votre  
« camarade ira attendre chez le marchand de  
« vin du coin de la rue de l'Oseille. »

La rouée ! c'était pour recevoir les instructions de Vidocq qu'elle congédiait ainsi Richelot. Dès qu'elle les lui eut données il alla rejoindre le voleur, et lui montrant les vingt

francs : « Voilà, dit-il, ce qui s'appelle une *bonne*  
« *largue* ! — Dis donc, Jean-Louis, si nous lui pro-  
« posions les *paccins* (paquets) ? — Ça ne pren-  
« dra pas, parce qu'elle ne *fourgue* que la *blan-*  
« *quette*, les *bogues* et les *béguilles* (l'argenterie,  
« les montres et les bijoux.) — Tant pis, car elle  
« a l'air d'une excellente *fourgatte*. » A ces mots, ils retournèrent chez le garçon de chautier. Un déjeuner splendide fut servi et ils se mirent à table. Pendant le repas, les voleurs apprirent à Vidocq que les paquets avaient été enlevés d'une maison de la rue de l'Échiquier, où ils s'étaient introduits par une croisée après en avoir descellé les barreaux.

A la nuit, ils montèrent en voiture pour se rendre chez le nommé Bras. Lenoir, Comery et Dubuisson mirent pied à terre et entrèrent chez leur recéleur avec les paquets qu'on était convenu de lui vendre. Vidocq, qui était resté dans la voiture avec Richelot, aperçut des inspecteurs de police qui rôdaient aux environs de la maison du recéleur. Il comprit qu'ils y étaient apostés d'après les



instructions qu'il avait données à Annette.

Les trois voleurs qui étaient entrés chez Bras revinrent et annoncèrent qu'ils avaient reçu 125 francs de leurs paquets : c'était la sixième partie de la valeur ; n'importe, il fallait réaliser ; d'ailleurs les voleurs n'y regardent pas de si près.

Une partie du butin était destinée à un marchand d'habits, nommé La Pomme-Rouge, restant rue de la Juiverie. Vidocq le leur avait indiqué parce qu'il lui était signalé depuis long-temps comme achetant du premier venu. Richelot s'y présenta et reçut du marchand d'habits une somme de 80 francs en échange des marchandises qu'il lui remit. Les voilà en fonds. Le fiacre est congédié, et l'on se rend dans le cabaret du *Grand Casuel*, quai Lepelletier, pour y souper ; mais au moment où ils se disposaient à vider leur premier verre, une nuée d'inspecteurs entre dans le salon, suivie de la garde et de l'officier de paix Thibault. A leur aspect les voleurs sont stupéfaits ; un cri leur échappe : Nous som-

mes *servis*. — « Allons, dit l'officier de paix, « empoignez tous ces lapins-là ! » Et les mouchards les attachent deux à deux pour les conduire chez le commissaire. Chemin faisant, Vidocq dit tout bas à Lapierre son camarade de couple : « Sais-tu *jouer des fuseaux* ( courir ) ? » — « Oh ! que oui, répond le voleur. » Vidocq coupe la corde avec un couteau qu'il avait caché dans sa manche, et renversant le vétéran qui le tient sous le bras, il se sauve à toutes jambes : Lapierre le suit ; ils gagnent le quai des Ormes après avoir traversé plusieurs rues, et de là le port de l'Hôpital.

Vidocq eût pu se tirer d'affaire en exhibant sa carte de sûreté chez le marchand de vin ; mais les voleurs, naturellement défiants, auraient conçu des soupçons contraires à la bonne opinion qu'il leur avait donnée de lui : en fuyant avec Lapierre, il espérait que celui-ci l'introduirait dans quelque autre association de malfaiteurs. Cet espoir fut déçu. Lapierre se montra tellement circonspect que Vidocq résolut d'en finir avec lui. Il l'emmena à la



place Maubert et lui propose de souper aux *Deux Frères*. Lapierre accepte. A onze heures ils étaient encore à table. Ils demandent la carte; la dépense s'élève à quatre francs dix sous. Vidocq mettant la main à la poche pour en payer la moitié, feint d'avoir perdu son argent en courant; mais son compagnon déclare n'avoir que le montant de son écot. « C'est égal, » dit Vidocq, donne-moi ça et je tâcherai d'arranger l'affaire. »

Il passe au comptoir et offre au cabaretier les quarante-cinq sous que vient de lui remettre Lapierre, en le priant d'attendre jusqu'au lendemain pour le surplus. Le cabaretier refuse : une querelle s'engage; Vidocq est insulté et menacé de la garde; il répond par des injures : on lui met le poing sous le nez; il menace à son tour, et dans le moment où le cabaretier s'avance pour le frapper, Vidocq lui applique un soufflet qui le renverse sur une douzaine de bouteilles vides. La femme et le garçon se mettent à crier au voleur; la garde arrive et Vidocq est arrêté en même temps que Lapierre,

Conduits au violon, ils essayèrent de démontrer au chef du poste que le cabaretier avait tort, mais ce fut inutilement; il fallut se résoudre à attendre le commissaire de ronde, qui n'arriva qu'à deux heures du matin. Lapierre fut interrogé le premier; vint ensuite le tour de Vidocq, qui reconnut M. Legoux dans l'officier ministériel; il se hâta de lui expliquer l'affaire et retourna auprès de Lapierre. Celui-ci, qui avait paru taciturne dès l'instant de leur arrivée au corps-de-garde, lui dit avec humeur : « Tiens, Jean-Louis, j'y vois clair maintenant et je parie que tout ceci est fait à la main. — Je le crois, répondit Vidocq, et tu ne m'ôteras pas de la tête que c'est toi qui nous as fait *emballer*. — Eh bien ! moi je pense au contraire que c'est toi. — Moi ? — Oui, toi-même. » Vidocq répliqua par de gros mots; Lapierre se fâcha; des paroles on en vint aux coups et le poste est obligé de les séparer : c'est ce qu'attendait Vidocq. Le commissaire avait tout arrangé, et tandis que Lapierre allait rejoindre ses camarades en prison, où l'on



avait déjà conduit les époux Bras et Lapomme-Rouge, notre héros regagnait tranquillement son domicile. Les voleurs et les receleurs dont il avait procuré l'arrestation, furent condamnés aux travaux forcés.

---

#### CHAPITRE XXVI.

Stratagème d'un filou. — Les voleurs de plomb. — Les sôliers accusateurs. — Ruse de Vidocq. — Hotot se fait *emballer* dans l'espoir d'être réintégré dans la police.

Un nommé Hotot, qui avait été employé dans la police avant que Vidocq fût à la tête de la brigade de sûreté, et qui faisait depuis long-temps des efforts pour y rentrer, vint un jour le trouver et lui offrir ses services pour la fête de Saint-Cloud. Vidocq fut d'autant plus étonné de cette démarche, que Hotot avait été traduit devant la cour d'assises par suite de renseignemens qu'il avait fournis sur

son compte. Quelque défiance qu'elle lui inspirât, il ne laissa pas de l'accueillir avec intérêt; il eut même le talent de lire dans la pensée d'Hotot sans que celui-ci s'en doutât. Il fut convenu que cet individu irait se poster près du bassin principal, afin de signaler à Vidocq les nombreux voleurs que la fête attirait ordinairement dans cet endroit.

Vidocq se met en route avec deux de ses agens; il arrive à l'heure et au lieu désigné, mais c'est en vain qu'il cherche Hotot: impossible de le découvrir parmi les personnes qui entourent le bassin. Après avoir promené long-temps de long en large dans l'espoir de le rencontrer, il se décide à envoyer un de ses hommes à sa recherche. L'agent parcourt dans tous les sens le jardin et le parc: point d'Hotot; il revient et rend compte à Vidocq de l'inutilité de ses perquisitions. Dans ce moment le filou arrive, et annonce d'un ton mystérieux qu'il vient d'*amorcer six grinches*; mais qu'ayant aperçu Vidocq, ils ont pris aussitôt la fuite; il ajoute qu'il ne désespère pas de les rejoindre



et de les faire *mordre à l'hameçon*. Vidocq eut l'air d'ajouter foi à ce conte, et Hotot, croyant l'avoir pris pour dupe, parut s'applaudir intérieurement. Ils passèrent ensemble le reste de la journée. Vers le soir, après l'avoir quitté, Vidocq apprit que plusieurs vols avaient été commis dans une direction opposée à celle qu'Hotot lui avait indiquée comme la plus fréquentée des filous; dès lors il comprit que cet adroit coquin ne lui avait désigné un point que pour manœuvrer avec plus de sécurité sur un autre. Résolu de l'enfoncer à la première occasion, il dissimula sa découverte, et, pour ne lui inspirer aucune défiance, il le traita avec une bienveillance toute particulière. Cette occasion ne tarda pas à se présenter.

Vidocq avait passé la nuit avec le juif Gaffré dans le faubourg Saint-Marceau, et retournait à son domicile accompagné de son agent. Ils se trouvaient tout près de la rue où Hotot demeurait; Vidocq eut la fantaisie de lui faire une visite à l'improviste. Il offre à Gaffré de l'accompagner; celui-ci y consent. Ils montent

chez Hotot; Vidocq frappe à sa porte; on ouvre: « Tiens, dit Hotot avec l'accent de la surprise, quel miracle de vous voir si matin? » — Nous passions par là, répondit Vidocq, « et nous sommes montés pour t'offrir la goutte. » — Parlez-moi de ça! Et cette goutte, où est-elle? — Gaffré va l'aller chercher. — A la « bonne heure. » A ces mots, Hotot se remet dans son lit, et Gaffré descend pour remplir sa commission.

Vidocq, pendant l'absence de son agent, jeta autour de lui un coup d'œil scrutateur; l'air fatigué d'Hotot, ses vêtements mouillés, ses souliers crottés et le désordre qui régnait dans sa chambre, lui firent présumer qu'il s'était retiré très tard; des soupçons s'élevèrent dans son esprit, mais il s'abstint de les exprimer. Gaffré étant rentré, ils burent la goutte et l'on se sépara.

Dès que Vidocq se vit seul avec Gaffré, il lui parla des remarques qu'il venait de faire chez Hotot; le juif allait justement l'entretenir à ce sujet. Ils se communiquèrent leurs idées et



tombèrent d'accord sur ce point, qu'Hotot avait dû faire partie de quelque expédition nocturne.

A midi, ils se rendirent au rapport. M. Henry leur apprit que dans la nuit dernière, pendant une averse, plus de quatre cent cinquante livres de plomb avaient été enlevées d'une maison en construction sur le boulevard Saint-Martin, et que le gardien, qui assurait avoir vu les voleurs, avait déclaré qu'ils étaient au nombre de quatre.

« Allons, dit Vidocq, je tiens un de ces messieurs là ; quant aux autres, nous les aurons bientôt.—Comment donc ? » reprit M. Henry. Alors Vidocq lui raconta les remarques du matin, et le chef de la deuxième division demeura convaincu que Hotot n'était point étranger à ce vol.

Vidocq se transporta aussitôt à la maison où il avait été commis, avec un commissaire de police; ils virent dans un endroit une forte empreinte de souliers ferrés et la terre affaissée sous le poids d'un homme. Vidocq, presque

certain que ces traces s'adapteraient à la chaussure et au postérieur d'Hotot, prit des précautions pour qu'elles ne fussent point effacées; ensuite il alla acheter une volaille, et retourna chez cet individu, accompagné de Gaffré. Les deux agens, en entrant dans sa chambre, se mirent à chanceler et à tenir des propos qui lui firent croire qu'ils étaient ivres. Vidocq, sortant la moitié d'un dindon de dessous sa redingotte dit qu'ils venaient lui payer à déjeuner. Pendant qu'Hotot, qui était encore au lit, flaira la volaille dans tous les sens et s'extasia sur sa bonne odeur, Gaffré se baisse, prend ses souliers et les cache dans son chapeau sans qu'il s'en aperçoive. Ou appelle un marchand de vin, et comme il n'y a pas de table, ils déjeunent sur le lit d'Hotot.

Il s'agissait de trouver un prétexte de sortie pour Gaffré: Vidocq l'eut bientôt. « Ah! ça, » dit-il, à son agent, à présent que te voilà res-tauré, tu vas me faire le plaisir d'aller dire « chez moi que l'on ne m'attende pas pour « dîner.—Volontiers, » répondit Gaffré, et il



partit. Dès qu'il les eut quittés, Hotot rappela à Vidocq la demande qu'il avait faite et renouvelée bien des fois d'une place dans la police; il l'engagea à parler à M. Henry en sa faveur, et pour le déterminer à employer tout le crédit dont Vidocq jouissait auprès du chef de la deuxième division, il ajouta qu'il donnerait de précieux renseignemens dès qu'il serait admis; il lui désigna même plusieurs voleurs, entre autres Berchier, dit *Bicêtre*, Cassin et Linois, qu'il offrait à cette condition de faire prendre *marrons*. Vidocq l'encouragea à lui faire des révélations disant que c'était le seul moyen de se rendre M. Henry favorable. Alors Hotot lui déclara que ces trois individus étaient les auteurs du dernier vol de plomb, et le père Bellemont, ferrailleur, rue de la Tannerie, leur recéleur. Dans ce moment, Gaffré rentra tenant à la main une demi-bouteille d'eau-de-vie que lui avait remise Annette. Un signe qu'il fit à Vidocq en remettant les souliers d'Hotot à leur place, ne laissa aucun doute sur la participation de ce dernier au

vol commis sur le boulevard Saint-Martin.

Après avoir épuisé le flacon, ils se séparèrent. Gaffré confirma à Vidocq ce que son signe lui avait appris et ce dont il était certain d'avance, c'est-à-dire que l'empreinte des souliers se rapportait exactement à ceux d'Hotot.

Vidocq ayant réfléchi sur la conduite de ce dernier envers ses camarades, trouva qu'elle était celle d'un profond scélérat. Il lui parut que ce misérable voulait se rendre intéressant auprès de M. Henry en dénonçant ses complices, et obtenir par ce moyen l'impunité de son crime. Vidocq, d'après ce qui lui était revenu sur son compte en diverses circonstances, pensa qu'Hotot était plus coupable que ceux qu'il se proposait de dénoncer, et qu'il pouvait même avoir été l'instigateur du vol dont il s'agissait. Raffermit dans cette opinion par suite des informations qu'il prit dans la matinée, il résolut de purger la société d'un tel monstre. Il le fit garder à vue par quelques uns de ses agens, et sachant qu'il avait pour maîtresses



Émilie Simonet et Félicité Renaud, il crut devoir exciter la jalousie de ces deux femmes dans l'intérêt de la justice. Toutes ses dispositions étant arrêtées, il va rejoindre Hotot aux Champs-Élysées où l'attendait ce dernier. Il l'engage à se faire arrêter et à se laisser conduire au dépôt, afin de confesser un voleur qui y arrivera peu d'instans après. Hotot y consent et demande seulement la permission de s'entretenir un instant avec Félicité, qui l'aime passionnément.

« Va, dit Vidocq, mais ne demeure pas  
« long-temps avec elle. Tu te rendras ensuite  
« sans perdre une minute dans une petite ta-  
« bagie, boulevard Montmartre, en face du  
« théâtre des Variétés. Tu demanderas une bou-  
« teille de bière, et te placeras dans le fond  
« de la boutique : dès que tu verras entrer deux  
« inspecteurs et un officier de paix, tu t'indi-  
« queras du doigt comme pour leur dire que  
« c'est toi qu'ils cherchent. Alors ils t'arrêteront  
« et te conduiront au poste du Lycée; ils ont  
« l'ordre de t'y laisser pendant deux ou trois

« heures, afin que le *grinche* à qui tu dois tirer  
« une *carotte* t'y trouve lorsqu'on l'y mènera;  
« ce qui l'empêchera de concevoir les moindres  
« soupçons contre toi quand tu le questionne-  
« ras au dépôt. — C'est bon, répondit Hotot,  
« sois tranquille : je jouerai mon rôle à tromper  
« le plus fin... Tu seras centent de moi, je t'en  
« réponds, foi de *grinche*. » A ces mots ils se  
quittent, et tandis qu'Hotot va faire ses adieux  
à Félicité Renaud, Vidocq court à la préfec-  
ture et charge les inspecteurs qu'il lui a dési-  
gnés d'aller l'arrêter dans la tabagie. Voulant  
s'assurer si tout se passe au gré de ses desirs,  
il les suit et bientôt il a la satisfaction de voir  
son homme garrotté et marchant avec une  
sorte de triomphe au milieu de ces messieurs.



## CHAPITRE XXVII.

Émilie Simonet. — La mère Bariole. — Course nocturne. — Coup de filet sur les voleurs de plomb.

Laissons Hotot au violon, se bercer d'abord d'un espoir qui ne doit point se réaliser, et, ensuite s'emporter contre le caporal, contre le sergent, contre l'officier du poste, qui s'obstinent à ne pas le laisser sortir pour aller manger un morceau, bien qu'il proteste n'être là que pour *la frime*; suivons Vidocq.

Fidèle au plan qu'il s'était tracé, le rusé chef de la police de sûreté se rendit à la place du Châtelet, où demeurait Émilie. Il la rencontra chez la mère Bariole, qui tenait un de ces misérables taudis où, sous le prétexte de prendre un petit verre, s'amoncèlent les rebuts de la prostitution. Comme il était connu d'elle pour

un bon vivant, Émilie accepta sans façon une chopine qui fut bientôt renouvelée. Quand il vit que le vin commençait à lui troubler la cervelle, il parla d'Hotot et le présenta comme indigne de la tendresse qu'elle avait pour lui. Émilie voulut savoir ce qui lui faisait tenir un pareil langage; Vidocq eut l'air de montrer de la discrétion; c'était le moyen d'exciter davantage sa curiosité. Elle insista donc et devint si pressante qu'il fallut la satisfaire. Alors il lui dit qu'en revenant des Champs-Élysées il avait rencontré Hotot avec Félicité Renaud; qu'après s'être querellés par des motifs de jalousie ils avaient fini par se raccommoier et aller coucher ensemble quelque part.

« Tiens, dit Émilie, et moi qui croyais bêtement qu'ils ne se voyaient plus du tout. — Ah! tu étais joliment *sinvre* (bête)!... D'après ce qu'ils ont dit, je parierais qu'ils ont *piaussé* (couché) la nuit dernière près du Palais-Royal. — Oh pour ça, non, Jules, car il l'a passée avec des amis. — Ah! c'est juste, je n'y pensais plus; avec Linois, Bicêtre et



« Caffin. — Qui t'a dit ça? — Parbleu, c'est  
 « Hotot. — Lui? — Sans doute. — Voilà comme  
 « il est; il m'avait pourtant bien défendu d'en  
 « parler à ame qui vive!... Mais dis-moi, mon  
 « cher petit Jules, sais-tu ous qu'il est allé avec  
 « Félicité? — Oui, chez Bicêtre; mais je ne  
 « puis te dire où il demeure parce que j'ai  
 « oublié de demander son adresse. Oh! je la  
 « sais, moi, rue du Bon-Puits, au quatrième  
 « chez Lahère: viens avec moi et tu vas voir  
 « comme je vais te les *révolter*. — Ce n'est pas  
 « le plan: il faut bien se garder de faire du  
 « *renaud* (tapage). T'as confiance en moi, n'est-  
 « ce pas?... Je monterai, tu m'attendras; si je  
 « reste, ça sera preuve que j'aurai trouvé  
 « les oiseaux; alors tu pourras monter à ton  
 « tour. — T'as raison, c'est ça même: faut être  
 « sûr avant de *rendeler* (crier après quel-  
 « qu'un). »

Vidocq prend Émilie sous le bras, et ils se  
 rendent à la rue du Bon-Puits. Vidocq entre,  
 et après s'être assuré que Bicêtre est chez lui,  
 il rejoint Émilie: « Nous jouons de malheur »

« dit-il en l'abordant; Lahire, Bicêtre et sa  
 « femme sont allés souper chez Linois.... Sais-  
 « tu ous qu'il loge, Linois? — Oui, c'est chez  
 « sa mère, rue Joquelet, au sixième. Viens. —  
 « Ma foi non! je suis trop fatigué: renvoyons  
 « la partie. — Ah! mon minet, ne me refuse  
 « pas ce service, dit Émilie d'un ton sup-  
 « pliant, » et, pour le décider à l'accompagner,  
 elle lui fait une *souris* (un baiser). Vidocq  
 feint de céder par pure obligeance. Arrivé dans  
 la rue Joquelet, il monte chez Linois qui ne le  
 connaissait que de nom: il venait de se cou-  
 cher. Vidocq lui demande s'il n'a pas vu Hotot,  
 et, sur sa réponse négative, il redescend en lui  
 souhaitant une bonne nuit. — « C'est comme un  
 « sort, dit-il à Émilie: ils sont sortis depuis près  
 « d'un quart d'heure pour aller prendre Caffin,  
 « qui doit payer le vin. » Il demanda bien l'a-  
 dresse de ce dernier; mais Émilie ne la connais-  
 sait pas. Cependant elle ne désespère pas de  
 l'obtenir des femmes de la Place aux Veaux;  
 elle prie donc Vidocq de pousser jusque là: il  
 se récrie, Émilie insiste; et comme il lui im-



porte de découvrir Caffin, il se dirige vers la Place aux Veaux. Chemin faisant il achève d'enivrer sa compagne, qui devient si communicative qu'elle le met au courant de tout ce qu'il désire savoir au sujet d'Hotot; elle lui confie même que c'est ce misérable qui a excité ses camarades au vol commis pendant la précédente nuit. Une fille publique, nommée Louison *la Blagueuse*, qu'ils rencontrent sur leur passage, et à qui Émilie demande des nouvelles de Caffin, leur apprend qu'il doit coucher avec Émilie Taquet chez la Bariole ou chez la Bloudin; plus loin, une autre consœur, à qui ils adressent la même question, répond qu'il est chez la Bariole. Ils y vont. Émilie, qu'une douzaine de *canons* vidés pendant leur course nocturne ont mis hors d'elle-même, somme la matrone de lui rendre son *homme*, et menace de tout briser s'il ne paraît pas. La Bariole proteste avec raison qu'il n'est pas chez elle, et lui offre de s'en assurer. Émilie monte, et revient peu d'instans après en disant qu'elle n'a vu que Caffin.

Vidocq n'ayant plus besoin d'elle, et désirant la mettre dans l'impossibilité de traverser ses projets par quelque indiscretion, l'engage à aller à l'hôtel d'Angleterre, où, dit-il, Hotot doit se trouver. Émilie serait allée au bout du monde pour arracher les yeux à son infidèle. Ils partent; mais pas plus d'Hotot dans ce repaire que chez la Bariole. Il fallait en finir. Vidocq lui fait entendre qu'il va s'informer si Félicité est rentrée, mais au lieu de remplir cette commission qui doit mettre le sceau à sa complaisance, il court au poste du Château-d'Eau, et se fait connaître, ordonne d'arrêter Émilie et de la tenir au secret jusqu'au lendemain. De là il retourne chez la Bariole accompagné de deux agens de police, monte à la chambre où est couché Caffin, et lui déclare qu'il est son prisonnier.

« — Comment ! s'écrie celui-ci à moitié endormi, c'est toi qui m'emballes ? Par exemple, voilà une de ces *couleurs*... — Si on t'a coqué (dénoncé), c'est-y ma faute ? — Tiens, Jules, ça ne te portera pas bonheur. — Est-il *Job*,



« lui? ne faut-il pas que je remplisse mon devoir?—C'est juste; mais les amis sont les amis.  
 « —Quand je dis qu'on t'a servi, faut-il te mettre le nez dessus pour que tu dises c'en est? N'as-tu pas *grinchi* du *gras double* (volé du plomb) dans la *sorgue* (nuit) dernière?—Allons, je vois que quelqu'un a mangé; eh bien, je mangerai aussi: fais venir le *quart d'œil* (le commissaire), que j'enfonce ce coquin d'Hotot, car il n'y a que lui qui ait pu *tortiller* (avouer). »

Le commissaire arrive et reçoit les révélations de Cassin. On imagine bien qu'Hotot ne fut point épargné. Linos et Bicêtre furent arrêtés dans la même nuit, et envoyés aux galères avec leurs autres complices. Quant à Émilie Simonet, elle en fut quitte pour quelques heures de captivité.

---

### CHAPITRE XXVIII.

Les rouletiers.—Gosnet et Doré.—Le réveil matin.  
 —La pince et le paquet de clés.—Vidocq compromis et arrêté.—Il prend sa revanche.—Boucher, dit Cadet Poignon.

On parlait depuis quelques mois d'une bande de *rouletiers*\* fort adroits, et d'autant plus difficiles à prendre sur le fait qu'ils ne sortaient que la nuit et armés jusqu'aux dents, pour aller exercer leur criminelle industrie sur les routes qui avoisinent Paris. Vidocq reçut l'ordre de purger la société de ces dangereux brigands, et parvint à en mettre quelques uns sous la main de la justice.

Alarmés de ses efforts pour détruire cette bande, deux de ses plus intrépides membres, Gosnet et Doré, se rendirent chez lui et deman-

\* Voleurs qui déroberent les chargemens sur les voitures.



dèrent à entrer dans la police, promettant de procurer l'arrestation d'un bon nombre de leurs camarades. Vidocq transmittreur demanda à M. Henry, et il fut décidé qu'on les admettrait en qualité d'agens secrets avec un traitement de cent cinquante francs par mois.

L'audace des rouletiers, un instant réprimée par l'activité de Vidocq, fut de nouveau signalée à la préfecture. Résolu de braver tous les périls pour en finir avec ces bandits, il parla à ses futurs collègues des nombreuses déclarations qui parvenaient chaque jour au préfet sur les vols commis par leurs camarades. Gosnet promit de lui faire prendre *marrons* Mayer et les deux Marquet, pourvu qu'il voulût consentir à coucher dans la chambre qu'il occupait avec Doré. Vidocq accepta avec d'autant plus d'empressement, qu'il était sans défiance au sujet de Gosnet. Installé dans leur logement, il commença avec eux des explorations nocturnes sur toutes les routes fréquentées par les rouletiers; ils y rencontrèrent les frères Marquet et Mayer; mais comme ils n'é-

taient porteurs d'aucun butin, il ne voulut point les arrêter. Après avoir fait inutilement plusieurs courses, Vidocq remarqua une sorte de contrainte dans les manières de Gosnet et Doré : craignant qu'ils ne lui jouassent quelque mauvais tour, il résolut de ne plus se risquer avec eux sans armes. Il était dans ces dispositions, lorsqu'au milieu de la nuit, au moment où l'on se préparait à sortir pour continuer les explorations, il entendit frapper à la porte à coups redoublés : un de ses compagnons va pour ouvrir, mais saisi d'un sentiment de crainte, Vidocq le retient et lui enjoint de ne pas faire le moindre bruit. Dans cet instant la maîtresse de Doré s'approche de Vidocq, et lui dit à l'oreille : « Regarde sous ton matelas. » Vidocq le soulève et trouve du côté des pieds un paquet de fausses clés et une pince !.... Il est clair qu'un complot a été tramé contre lui. Il met furtivement les clés dans son chapeau et la pince dans son pantalon.

Doré était couché dans une seconde pièce ; il n'avait pas l'air d'éprouver la moindre in-



quiétude. Vidocq va le trouver et manifeste le désir de savoir quel est le but d'une visite si matinale. « Eh ! parbleu, répond tranquillement Doré, tu n'as qu'à le demander. » On frappe de nouveau ; Vidocq s'approche de la porte et contrefaisant sa voix : « Qui est là ? dit-il. — « N'est-ce pas ici que demeure M. Gosnet ? » — Non, c'est à l'étage au-dessous. — Pardon, » monsieur, de vous avoir dérangé. — Il n'y a pas de mal, » réplique Vidocq, et ayant entendu descendre, il ouvre tout doucement la porte, court aux lieux d'aisance et y jette la pince ; il allait y jeter aussi les clés, lorsque la porte des latrines s'ouvrit... il se retourne et voit le nommé Spignette, inspecteur attaché au cabinet du juge d'instruction. « Ah ! vous voilà, » Vidocq ? c'est justement après vous qu'on » cherche. — Et à propos de quoi ? — Ma foi, » je l'ignore ; tout ce que je puis vous dire, » c'est que M. Vigny, juge d'instruction, dé- » sire vous parler. — Je suis à vous. » A ces mots, Vidocq remet sa culotte et retourne chez Gosnet avec l'inspecteur. M. Vigny, au milieu

d'une douzaine de mouchards et de gendarmes, lui donne lecture d'un mandat d'arrêt décerné contre lui, ses hôtes et leurs maîtresses. Une perquisition est ordonnée, et c'est par le lit sur lequel Vidocq a couché qu'elle commence : le désappointement que l'inspecteur éprouve en n'y rien trouvant, n'échappe point à notre héros. Pleinement rassuré par l'inutilité des recherches, il dit à M. Vigny que sa démarche ne pouvait lui avoir été suggérée que par quelque misérable, jaloux de se donner de l'importance, et dissimula les soupçons qu'il avait sur Gosnet, il ajouta que l'on ne pouvait rien trouver chez lui de suspect.

La perquisition terminée, Vidocq, Gosnet et Doré furent conduits en fiacre au Palais de Justice ; on les mit dans une petite salle appelée la souricière ; à midi on les interrogea, et vers le soir, Vidocq fut envoyé à Sainte-Pélagie, et ses deux compagnons à la Force ; ils n'y demeurèrent pas long-temps, attendu qu'on n'avait aucune preuve contre eux qui pût motiver une condamnation dans le cas où ils eus-



sent été mis en jugement. Quant à Vidocq, il écrivit de Sainte-Pélagie au chef de la deuxième division, et il recouvra immédiatement la liberté. Il venait de l'échapper belle ! pris avec des instrumens à voleur, il eût été frappé d'une condamnation d'autant plus grave, qu'il ne pouvait être considéré aux yeux de la justice, que comme un forçat évadé. Ainsi ce fut à la maîtresse de Doré qu'il dut de ne pas être renvoyé au bagne.

La perfidie des deux misérables qui avaient tenté de le perdre, ne tarda pas à recevoir sa récompense. A peine furent-ils sortis de la Force, qu'il les fit surveiller de très près. Les démarches de ses agens, quoique très-actives, furent quelque temps infructueuses ; enfin on parvint à savoir qu'ils avaient commis un vol et à obtenir tant de preuves de leur culpabilité, qu'ils furent condamnés à quatre ans de réclusion.

Parmi les voleurs de profession, il en était beaucoup sur lesquels la police pouvait compter, quand elle avait besoin de renseignemens ;

ceux qui avaient le plus à craindre de ses investigations, étaient ordinairement les plus empressés à lui servir d'auxiliaires. Ils n'espéraient point par là acquérir l'impunité de leurs délits ; mais comme un service en commande un autre, ils pensaient qu'on aurait pour eux plus d'égards, dans le cas où ils se trouveraient compromis dans quelque mauvaise affaire.

Il y avait quelque temps que Vidocq était à la recherche d'un nommé Boucher, dit Cadet Poignon, forçat libéré et ex-agent de police il avait été assez bien avec lui. Un jour, il le rencontre dans un cabaret de la rue Saint-Antoine, ayant pour enseigne le *Bras d'or*. Boucher était en nombreuse compagnie ; le chef de la police de sûreté, qui ne comptait nullement le trouver là, n'avait pas un seul agent. Il eût été dangereux de l'arrêter, car les individus dont il était entouré n'avaient guère meilleure mine que lui. Il fallut avoir recours à une ruse. Vidocq va droit à la table où Boucher est assis et l'aborde amicalement. « Tiens, s'écrie-t-il à celui-ci, v'là l'ami Jules ! que l'vent t'amène



« par ici? — Donne-moi d'abord un verre de  
 « vin, car j'ai une soif d'enfer. — Mais assieds-  
 « toi. — Non, non, ce n'est pas la peine....  
 « Dis donc, Cadet, reprend Vidocq après avoir  
 « vidé son verre, je voudrais bien te dire un  
 « mot en particulier, avec la permission de ces  
 « messieurs. — Je suis à toi, mon ami. »

Boucher quitte la table, et Vidocq l'emmenant dans un coin, lui dit qu'il vient d'arrêter un individu qui ressemble beaucoup à un forçat de la chaîne dont Boucher faisait partie; il ajoute qu'on l'appelait le Petit matelot, et lui demande s'il pourrait le reconnaître. « Le Petit matelot? je crois bien! c'est ce gros courtaut, qui faisait des *patarasses* (bouvrelets) pour les *sagots* (forçats). — Précisément. Il est là au poste de birague.... Quand je dis qu'il est là, c'est que ce pourrait bien ne pas être lui; mais comme je te trouve ici tu vas me dire si je me suis trompé.—Oui, mon Jules, dès que ça peut t'obliger, je suis tout prêt. Pardon, les amis, poursuit Boucher en s'adressant à ses camarades, je vous quitte pour

« une minute;... mais si nous buvions un coup  
 « auparavant? — Volontiers, » reprend Vidocq; et après avoir vidé un second verre, il sort avec son homme.

Arrivés au poste, Vidocq le fait entrer dans la salle et demeure à la porte. Boucher regarde de tous côtés, et ne voyant personne: « Eh bien! dit-il, ous qu'il est donc ce *sagot*?—Tu ne le vois pas?—Non, le diable m'emporte. — Tiens, regarde dans ce miroir. — Ah ça, Jules, est-ce que tu te f... de moi?... Voyons ous qu'il est le Petit matelot?—Comment, tu n'aperçois pas la couleur? faut-il que je te montre le mandat qui te concerne? tiens le voilà. — Ah! par exemple; c'est un vrai tour de gueusard! Monter des coups comme ça à de bons enfans!... — Que veux-tu, mon cher, dans ce monde, c'est au plus malin. — Au plus malin! C'est-à-dire que me v'là emballé. — Comme tu dis, mon garçon: au revoir. — Que le *glivet* (diable) t'emporte!.... Ah! dis donc, Jules?—Quoi?—Vas au moins prévenir les amis qu'ils ne m'attendent pas. »



## CHAPITTE XXIX.

Les mouchards femelles.—Sophie Lambert et Lise Domer.—Elles *roulent* Vidocq.—Le gâteau des rois.—Vidocq prend sa revanche.—L'employé dévalisé.—A bon chat bon rat.—Le panier de la blanchisseuse.—Le poupon accusateur.

Vidocq, lorsqu'une découverte importante présentait trop de difficultés, recourait ordinairement au ministère de ses agens femelles, car il en avait des deux sexes. Les succès de leurs explorations lui prouva souvent qu'elles étaient supérieures aux hommes dans l'art de s'insinuer et de provoquer des confidences; l'expérience lui démontra toutefois qu'il ne faut pas toujours se fier à ces êtres dont la perfidie égale l'immoralité.

Deux voleuses, Sophie Lambert et la fille Domer, surnommée la belle Lise, qui avaient

servi la police avec autant de zèle que de fidélité, furent condamnées pour vol à quelques années d'emprisonnement. Vidocq parvint à leur faire obtenir une commutation de peine. Dès leur sortie de prison, elles entrèrent en communication avec lui. Un jour elles se présentèrent à son bureau et offrirent de lui procurer l'arrestation d'un nommé Thominot, à la recherche duquel la police était depuis longtemps et que Vidocq avait arrêté la veille.

Ces deux femmes assuraient qu'elles venaient de déjeuner avec lui et devaient le rejoindre à la brune chez un marchand de vin de la rue Saint-Antoine. Cette assertion était par conséquent d'une insigne fausseté. Vidocq feignit toutefois d'y croire, et voulant savoir jusqu'à quel point elles pousseraient l'imposture, il promit de se trouver à l'heure et au lieu indiqués. Il tint parole. Sophie et la belle Lise ne tardèrent pas à le rejoindre. Il était près de dix heures, et Thominot, comme on le pense bien, n'avait point encore paru. Alors l'une des filles demanda au garçon de cave si le mon-



sieur avec lequel elles avaient déjeuné n'était pas revenu. Celui-ci répondit que si, mais qu'il l'avait chargé de les prévenir qu'il ne pourrait se trouver chez le marchand de vin que le lendemain au soir.

Il était clair pour Vidocq que le garçon de cave avait reçu sa leçon. Il dissimula l'humeur que lui inspirait tant d'impudence, et se décida à se laisser balloter aussi long-temps que ces dames le trouveraient convenable, sauf à prendre ensuite largement sa revanche. Une semaine s'écoula en rendez-vous où l'on devait toujours trouver Thominot. Enfin elles jurèrent un jour de l'amener le lendemain; mais elles reparaissent encore sans cet individu: il y avait de quoi lasser la patience du plus flegmatique des hommes! Vidocq ne se fâcha pourtant pas; il eut l'air au contraire très-satisfait de la peine qu'elles paraissaient se donner pour le servir: il poussa même l'imperturbabilité de son sang-froid jusqu'à les inviter à un excellent souper. C'était la veille du jour des Rois. Ils se rendent au *petit Broc*, rue de la Verrerie, pour y tirer

la fève: elle échoit à Sophie. On mange beaucoup et l'on boit à longs traits à la santé de la nouvelle reine. Arrive enfin le moment de se retirer; mais il faut prendre préalablement la goutte. Vidocq va chercher une demi-bouteille de Cognac, qui est bientôt mise à sec. Alors il prie les deux commères de lui rendre un service. — « De quoi s'agit-il, mon petit Jules? Parle: nous sommes prêtes à faire tout ce que tu voudras. — C'est d'aller tirer les vers du nez à deux voleuses que mes agens viennent de conduire au poste du marché Saint-Jean, et de tâcher de savoir leur demeure, qu'elles s'obstinent à ne pas déclarer. — Ce n'est que ça, dit Sophie? Sois tranquille, mon bichon, en moins de deux heures elles seront enfoncées! — Comme il faut que le chef du poste vous reconnaisse, reprit Vidocq, vous lui présenterez le billet que je vais vous remettre. — C'est bien.»

Il se mit à tracer ces lignes qu'il cacheta soigneusement: « Par ordre de M. le préfet de police, le chef du poste du marché Saint-



« Jean fera conduire sous bonne escorte , à la  
« préfecture de police, les filles Sophie Lambert  
« et Lise Domer, qui lui remettront le pré-  
« sent. »

Ces dames partent ; Vidocq les suit. Il les voit entrer et remettre le billet à un sergent ; celui-ci l'ayant lu, dit à son caporal : « Prenez quatre hommes, et conduisez ces deux femmes à la préfecture. — Comment?... — Que » dit-il ? s'écrient à la fois la reine et sa compagne. — Allons, allons, poursuit le sergent, « à la préfecture, et pas de propos. — En avant, « ajoute le caporal, pas accéléré, marche ! » Et voilà ces dames en route entre quatre chandelles de Maubeuge.

Le lendemain, Vidocq alla les voir au dépôt, « Eh bien ! leur dit-il en entrant, comment « trouvez-vous le tour ? — Il est solide, répondit Lise ; mais nous l'avons bien mérité. « — Ah ! vous en convenez. — Dis donc, mon « petit Jules, en aurons-nous pour long-temps ? « — Pour cinq ou six mois. — Six mois ! Ça « sera bientôt passé. »

Elles ne tinrent par rancune à Vidocq. A l'expiration de leur peine elles allèrent le voir et lui offrir des renseignemens qui furent un peu plus exacts que ceux qu'elles lui avaient fournis sur Thominot. Il se servit long-temps avec succès de Sophie Lambert ; mais voleuse incorrigible, elle finit par tomber de nouveau sous la main de la justice ; dès cet instant il fallut renoncer à son ministère. Cette malheureuse, qui comptait alors à peine vingt-cinq ans, en avait passé plus de quinze en prison. C'était dans les hôtels garnis qu'elle exerçait habituellement son industrie. Excellant dans l'art de s'y introduire sans donner le moindre ombrage aux portiers, elle s'arrêtait à chaque étage : une clef se trouvait-elle à la porte, elle la faisait tourner dans la serrure avec autant de précaution que de dextérité, et entraît dans la chambre sur la pointe du pied ; si la personne qui l'occupait était endormie, elle faisait main basse sur sa montre, son argent ou ses effets, et disparaissait avec tant de légèreté et de promptitude que le sommeil du locataire n'é-



tait pas plus interrompu par son départ que par son arrivée. Quand Sophie trouvait son homme éveillé, elle témoignait aussitôt de la surprise et se retirait en disant qu'elle s'était trompée; et si la pièce était précédée d'une anti-chambre, elle escamotait en s'en allant tout ce qui se rencontrait sur son passage. Vidocq raconte qu'un jour s'étant introduite chez un employé pendant qu'il dormait, elle lui vola sa bourse, sa montre et six couverts d'argent. Au moment où elle venait de faire passer tout cela dans sa gibecière (c'est le nom qu'elle donnait à une poche secrète que recouvrait son tablier), l'employé s'éveilla; Sophie, sans se déconcerter, courut à lui en s'écriant: « Ah! mon petit chou, viens donc que jé t'embrasse!... » « Ah! monsieur, je vous demande mille pardons!... Je me croyais chez mon amant!... » « ce n'est donc pas ici le numéro 17? Je suis confuse de la méprise. — Rassurez-vous, la belle enfant; il n'y a pas d'offense, et si j'ai un regret, c'est que la méprise ait été trop tôt reconnue. »

A ces mots, l'employé la saisit par le bras et voulut l'attirer vers son lit. La position de la voleuse était critique: l'argent et les couverts pouvaient faire du bruit et trahir le but de sa visite. Elle ne devait ni céder, ni se défendre; mais comment se tirer d'embarras? La chose pour toute autre qu'elle eût été difficile: Sophie, qui ne manquait jamais d'expédiens, dit à l'employé qu'une de ses amies était aux latrines; qu'elle allait la congédier et revenir immédiatement auprès de lui. L'employé, dans l'espoir de la revoir bientôt, la laissa sortir, et il ne s'était pas encore aperçu du vol qu'elle venait de lui faire, que Sophie avait déjà bloqué à une *sourgatte* la montre et les couverts.

Depuis l'affaire de Thominot, elle était si bien sur ses gardes, que Vidocq ne pouvait la prendre en flagrant délit. Cependant, sachant qu'elle n'était point corrigée de ses coupables habitudes, il redoublait d'efforts et de surveillance à son égard; tout cela était inutile: Sophie se dérobaît continuellement à



ses investigations. Ce qu'il n'avait pu obtenir à force de démarches et de ruses, le hasard le lui procura.

Un matin, le jour ne faisait que poindre, il la rencontre sur la place du Châtelet; elle l'aborde avec cette aisance qui semble écarter jusqu'à l'ombre du soupçon et lui demande où il va de si bonne heure. « Je vais voir, dit Vidocq, si je puis enfoncer quelque *ami*... Et toi-même? — Moi, comme je suis lasse de manger du *collège* (prison), je vais voir ma sœur à Corbeil, au sujet d'une place qu'elle doit me procurer dans une bonne maison. — Veux-tu que nous buvions la goutte? — J'allais te l'offrir. — Allons chez Leprêtre. — Soit, mais c'est moi qui paie. — Comme tu voudras. — Mais hâtons-nous, car je crains que la diligence ne parte. Tu serais bien aimable si tu voulais m'accompagner... — A Corbeil? — Non, au bureau de la diligence; c'est à deux pas, là, dans la rue Dauphine. — Je ne demanderais pas mieux, mais il y a un quart-d'heure que je devrais être à la Chapelle pour une

affaire importante. — En ce cas, expédions. »

Ils entrent chez Leprêtre, avalent un verre d'eau-de-vie, et se séparent en se souhaitant réciproquement une bonne réussite.

Vidocq, persuadé qu'elle va faire quelque coup, détourne la rue de la Haumerie, et va se cacher au coin de celle de Planche-Mibray; il voit Sophie traverser le Pont-au-Change, se retournant de temps à autre comme une personne qui craint d'être suivie. Ses soupçons prennent une sorte de consistance: il franchit le pont Notre-Dame et arrive sur le quai au moment où elle enfile la rue Dauphine; il se précipite sur ses traces et la voit entrer au bureau des voitures de Corbeil; pendant qu'elle y est, certain qu'elle ne tardera pas de paraître, il monte dans un fiacre, et promet cinq francs au cocher s'il peut suivre adroitement la femme qu'il lui indiquera. Dans ce moment la diligence part: Vidocq y cherche vainement des yeux son intrigante; mais bientôt elle paraît sur la porte cochère du bureau. Après avoir regardé de tout côté, elle se dirige



rapidement vers la rue Christine; le fiacre la suit; elle entre successivement dans plusieurs hôtels garnis; le peu de temps qu'elle demeure dans chacun fait supposer à Vidocq qu'elle n'a réussi nulle part. Elle parcourt plusieurs autres rues sans monter dans aucune maison; parvenue dans la rue de la Harpe, elle entre dans l'allée d'une fruitière. Au bout de quelques minutes elle revient chargé d'un énorme panier de linge; elle traverse la rue des Mathurins-Saint-Jacques, et entre dans celle des Maçons-Sorbonne. Vidocq la voyant engagée dans le passage qui conduit à la rue de la Harpe, met pied à terre, et y arrive au moment où Sophie se présente à l'issue opposée. Sa surprise fut grande! le panier faillit lui tomber des mains; mais se remettant un peu du trouble occasionné par cette brusque rencontre: « Ah! dit-elle, je suis d'une colère  
« épouvantable. — Comment donc? — Ma  
« blanchisseuse avait promis de m'apporter  
« mon linge au bureau de la diligence, elle  
« m'a manqué de parole, et je viens de le lui

« ôter pour le porter à une repasseuse de mes  
« amis; ce contre-temps me force d'ajourner  
« à demain mon départ pour Corbeil. — Un  
« jour de plus ou de moins ne fait pas grand'  
« chose à l'affaire.... Mais que signifient ces  
« cris? Tiens, il y a un enfant dans ce panier!  
« est-ce une fille ou un garçon? »

Sophie, qui en volant le linge n'avait pas pris la peine de regarder ce qui était dedans, demeura stupéfaite. « Allons, dit-elle un peu  
« remise de son étonnement, me voilà encore  
« prise! c'est-il avoir du guignon. Que le dia-  
« ble emporte le poupon et ceux qui l'ont fait!  
« c'est comme un sort. »

Vidocq la conduit chez le commissaire de police de Fresne; traduite en police correctionnelle, elle fut condamnée à cinq ans d'emprisonnement: c'était la sixième fois qu'elle se trouvait reprise de justice.



## CHAPITRE XXX.

Le tonnelier de Livry.—Les diamans de M. Sénart et le pécule du curé.—La récompense au rabais. — L'agent de police chez la tonnelière.—Vidocq colporteur ; la veuve Germain Boudier ou la *Religieuse*.—Vidocq transformé en domestique allemand.—Il se fait arrêter.—Projet d'émigration.—Évasion.—La cassette précieuse.—Moiselet est pris marron.—Alexandre Paruitte ou l'amateur de glaces.—Vidocq, cuisinier, chapelier, tailleur, miroitier.

Lors de la première invasion de la France par les hordes étrangères, M. Sénart, l'un des plus riches bijoutiers du Palais-Royal, et le curé de Livry, son ami, supposant que Paris et la banlieue seraient livrés au pillage, résolurent de cacher dans un trou tout ce qu'ils avaient de précieux, et chargèrent le père Moiselet de le creuser; c'était l'homme de confiance du curé; depuis trente ans il cumulait

à Livry les fonctions de marguillier, de sacristain, de sommelier et de sonneur et l'honnête métier de tonnelier: jamais la plus légère plainte ne s'était élevée contre lui; il était souvent cité comme le plus pieux, le plus probe et le plus obligeant des habitans de Livry. La cachette fut bientôt prête, et M. Sénart et le curé y déposèrent leurs richesses: six pieds de terre recouvrirent tout cela avec tant d'art, qu'il était impossible de supposer que le sol eût été remué.

Les Cosaques, les Kalmoucks, les Kirguiz et les Tartares arrivent et s'éparpillent autour de Paris. Ils sondent partout et finissent par enlever, dans plus d'un endroit, les trésors que les avars et les gobe-mouches ont enfouis; mais celui du bijoutier et du curé de Livry échappe à leur rapacité: chaque matin ces messieurs en rendent grâce à Dieu. « Ah! ce cher Moiselet, disait parfois M. Sénart, nous a-t-il bien caché cela! — Les Cosaques auront le nez fin, ajoutait le curé, s'ils parviennent à le découvrir! »



Un jour, c'était un vendredi, Moiselet se présente chez ce dernier ; il était pâle et d'une agitation extrême : « Ah ! Monsieur, quel malheur ! les Cosaques... — Eh bien ! — Non, je n'aurai jamais le courage de vous annoncer ça. — Vous me faites frémir. — Il y a de quoi. — Expliquez-vous, Moiselet. — Monsieur le curé, je ne m'en sens pas la force... — je vais me trouver mal. — Attendez, il faut bien auparavant que je sache de quoi il s'agit. — La cachette... — Eh bon Dieu ! c'est cela : elle est vide. — Miséricorde ! »

Le curé prend sa canne et son chapeau, et suivi de Moiselet, court à l'endroit où le trésor avait été caché. Ne pouvant plus douter de son malheur, il se lamente et invite le tonnelier à explorer le trou, afin de s'assurer si une partie de son pécule n'a pas échappé aux griffes des Cosaques. Hélas ! sa ruine est complète : ces messieurs n'ont pas fait grâce d'un écu, d'un seul bijou ! tout a disparu.

Cette affreuse nouvelle est transmise par un exprès à M. Sénart, qui était bien loin des'y at-

tendre. Son désespoir fut grand, mais pas assez pour lui faire perdre la raison. Il réfléchit sur cet événement : ses soupçons se portèrent aussitôt sur Moiselet. Il alla trouver M. Henry, qui était alors avec Vidocq, et lui raconta sa mésaventure. M. Henry pensa comme lui que le tonnelier pourrait bien être le voleur ; mais il ajouta que si cet individu ne commettait aucune imprudence, il serait impossible de le convaincre. — « Impossible ! s'écrie M. Sénart, mes diamans sont donc perdus ! Ah ! Monsieur, songez qu'il y en a pour plus de trois cent mille francs ! — Il y en aurait pour un million, que si le voleur se tient bien sur ses gardes, nous n'obtiendrons rien. — Je suis au désespoir !... Cent mille écus et plus ! J'en mourrai : ayez pitié de moi... Tenez, je donnerais volontiers cent mille francs pour ravoir mes diamans. — Si Moiselet a négligé quelques précautions, il serait peut-être possible qu'en le faisant circonvenir par un agent un peu retors... — Ah ! Monsieur, vous me rendez la vie !... Cinquante mille



« francs pour l'agent qui me rapportera ma cassette. — Eh bien ! Vidocq, reprit M. Henry, que pensez-vous de cette affaire ? — Je crois que si je m'en mêlais, les diamans seraient bientôt retrouvés. — En vérité ! oh, le brave homme que ce M. Vidocq ! Tenez, mon cher ami, si vous réussissez, je vous donne dix mille francs. »

Ces rabais successifs firent sourire M. Henry. Vidocq aurait pu stipuler un marché plus avantageux en rappelant à M. Sénart ses premières offres ; mais jaloux de prouver que le devoir l'emportait toujours chez lui sur l'intérêt, il promit de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour procurer la restitution du trésor. Il exigea qu'on fit constater d'abord le délit, afin que Moiselet pût être arrêté et interrogé. M. Sénart et le curé se rendirent à Pontoise, et en vertu de leur déclaration un mandat fut décerné contre le tonnelier. L'interrogatoire qu'on lui fit subir n'eut aucun résultat favorable. Vidocq chargea alors un de ses agens d'endosser l'uniforme et de se pré-

senter à Livry, le bras en écharpe, comme un soldat blessé. Le maire de cette commune était dans le secret, et le jeune militaire, censé ne pouvoir continuer sa route à cause d'une entorse, reçoit un billet pour aller loger chez la femme Moiselet jusqu'à son rétablissement.

L'agent parvint aisément à s'insinuer dans les bonnes grâces de la tonnelière, qui avait à peine trente-six ans ; mais il lui fut impossible d'obtenir d'elle le moindre mot sur l'affaire de son mari. Vidocq se décida alors de manœuvrer en personne. Il se rend à Livry sous les habits d'un colporteur, et accompagné d'une moucharde qui connaissait parfaitement les localités : c'était la veuve d'un fameux voleur appelé Germain Boudier. Cette femme, qu'on avait surnommée la *Religieuse* à cause des apparences de dévotion qu'elle affichait, avait passé seize ans dans les prisons de Dourdans pour vol. La *Religieuse* était une rouée commère ; mais tous ses efforts auprès de la femme Moiselet n'eurent pas plus de succès que ceux que Vidocq fit de son côté. Celui-ci résolut de ne



plus rien tenter auprès de la tonnelière. Il quitte l'habit de colporteur, se travestit en domestique allemand, et va rôder aux environs de Pontoise, dans le dessein de se faire arrêter. Il y réussit. Conduit devant le maire, il répondit par jurons tudesques aux questions qui lui étaient adressées, et on l'envoya en prison pour lui apprendre à être plus poli envers les magistrats. Installé parmi les prisonniers, il eut bientôt fait connaissance avec Moiselet, qu'il avait entendu nommer par le geôlier. Vidocq, dans un baragoin que le tonnelier peut à peine comprendre, lui offre de vider une bouteille; elle est acceptée; on en vide une seconde, puis une troisième, et une confiance réciproque commence à s'établir. Moiselet demande à Vidocq la cause de son arrestation; celui-ci répond, toujours dans l'espèce d'idiome qu'il s'est créé, que pendant la bataille de Monttereau il s'est enfui avec le porte-manteau de son maître, et qu'il venait de le cacher dans la forêt de Bondy, lorsque les gendarmes l'ont arrêté. Cette confiance ne

parut pas étonner le tonnelier; Vidocq crut même remarquer qu'elle achevait de lui concilier son affection: il en tira cette conséquence qu'il n'était point étranger au vol des diamans et qu'il pourrait mieux que personne en donner des nouvelles.

Un soir, vers la fin d'un excellent dîner, la conversation tomba sur les avantages qu'on pouvait trouver en Allemagne: Vidocq ne manqua pas de les exalter; selon lui, jamais pays ne produisit de meilleur vin, ni de plus belles, de plus aimantes femmes; l'Allemagne était enfin pour l'homme qui jouissait de quelque fortune un séjour de délices, un véritable Eden. Moiselet devint rêveur. Vidocq continua de faire l'éloge de sa prétendue patrie, et le tonnelier finit par témoigner le désir de s'y retirer. Mais pour cela il fallait commencer par obtenir la liberté: Vidocq lui suggéra la pensée de s'évader à la première occasion, et il fut convenu qu'on ne se quitterait plus, pas même pour prendre congé de madame Moiselet. Dès qu'il le vit bien déterminé à s'expatrier



le chef de la police de sûreté écrit au procureur du roi pour l'engager à le faire extraire de sa prison avec le tonnelier, et ordonner qu'ils fussent conduits, ce dernier, à Livry, et lui, Vidocq, à Paris. Cet ordre arriva. Moiselet en fut ravi. Il était convenu qu'on s'évaderait pendant le trajet de Pontoise à Livry, et ce ne fut pas sans éprouver une vive satisfaction que le tonnelier vit qu'on ne les attachait qu'avec une corde fort mince; il ne put s'empêcher de manifester sa joie à ce sujet, et de faire remarquer à son compagnon combien il leur serait facile de rompre cette corde lorsque le moment en serait venu. Chemin faisant Vidocq encouragea ses espérances. Arrivés près d'un fossé qui les sépare d'un taillis, la corde est coupée et ils fuyent à toutes jambes. Un gendarme veut courir après eux, mais ne pouvant franchir le fossé avec ses grosses bottes, il est obligé de faire un long circuit; pendant ce temps le tonnelier suit Vidocq avec la légèreté du daim, et bientôt ils sont hors d'atteinte.

Après une heure de marche, ils arrivent au

bois de Vaujours. Moiselet dit à son compagnon qu'il va prendre une cassette où est en fermé le fruit de ses longues économies et qu'il a cachée dans cet endroit peu de jours avant son arrestation. Il se dirige aussitôt vers des broussailles, en retire une bêche, et va droit à un bouleau dont quelques branches sont cassées. Là, il se met à creuser la terre, et en moins d'une minute la précieuse cassette est sous son bras: « Voilà, dit-il au faux Kaiser-lique, de quoi faire le voyage d'outre-Rhin. » Vidocq, abandonnant son rôle, s'empare de la bêche, et saisissant Moiselet au collet, déclare qu'il est son prisonnier et qu'au moindre geste il lui brisera le crâne. Interdit, le tonnelier suit machinalement son compagnon au poste d'une brigade de gendarmerie. Traduit devant la cour d'assises de Seine-et-Oise, il fut condamné à six mois d'emprisonnement. Quant à la récompense promise à Vidocq par l'honnête M. Sénart, elle fut réduite à cinq mille francs ou plutôt à la moitié de cette somme, à cause des frais que l'entreprise avait occasionés.



Vers la même époque, un vol de glaces fut commis nuitamment dans les appartemens du duc de Bourbon, où l'on s'était introduit à l'aide d'escalade et d'effraction. Ce vol s'était fait avec tant de précaution que le sommeil de deux dogues n'en avait pas été interrompu. Vidocq, chargé de découvrir les voleurs, car la grandeur et la pesanteur des glaces faisaient supposer que ce n'avait pu être l'affaire d'un seul individu, se mit aussitôt en campagne. Le gardien d'un atelier de sculpture, établi près du quinconce des Invalides, lui fournit de précieux renseignemens. Vers les trois heures du matin il avait vu plusieurs glaces devant sa porte, gardées par un jeune homme d'environ 23 ans, d'assez jolie figure et vêtu d'une redingote grise. Selon le gardien, le jeune homme s'était absenté et avait ramené deux commissionnaires qui, ayant enlevé les glaces, s'étaient dirigés avec lui du côté de la fontaine des Invalides. D'après ces données, Vidocq explora la classe des commissionnaires, et parvint à en trouver un qui déclara avoir trans-

porté de superbes glaces dans le petit hôtel de Caraman, rue Saint-Dominique. Déguisé en cuisinier, il court à cet hôtel, et monte au premier, où demeure la personne qu'on lui a désignée comme ayant reçu les glaces; il frappe à la porte, on ouvre: c'est un jeune homme dont le signalement s'accorde parfaitement avec celui que lui a donné le gardien. « Que désirez-vous, mon ami? — J'ai appris que vous aviez besoin d'un cuisinier, et comme je suis sans place, je viens vous offrir mes services. — Vous êtes probablement dans l'erreur, mon bon ami. Il y a deux rues Saint-Dominique dans ce quartier; c'est sans doute celle du Gros-Caillou qu'on a voulu vous indiquer. »

Le ton avec lequel s'exprimait le beau jeune homme, les gestes dont il accompagnait ses paroles, sa mise, et les manières qu'il affectait, firent croire à Vidocq qu'il avait affaire à un de ces êtres qui trouvent plus de charmes à la société des hommes qu'à celle des femmes. Initié aux mystères des *ultra-philanthropes*, le



faux cuisinier lui donna à entendre qu'il était très-fâché de ne pouvoir s'arranger avec lui. Il ajouta qu'il était bien malheureux, que son dénuement était si complet, qu'il n'avait pu s'acheter un morceau de pain depuis trente-six heures. Le jeune homme, qui avait fort bien compris les signes dont il s'était servi en exprimant ses regrets de ne pouvoir entrer à son service, le fit entrer et lui offrit à déjeuner. Vidocq était encore à jeun, et il s'en donna de manière à convaincre son amphitryon qu'il n'avait rien mangé depuis deux jours. Pendant le repas il se plaignit de la difficulté qu'il avait à trouver une place. « Je sais pourtant quatre métiers, disait-il, eh bien ! je ne puis en exercer aucun. Je suis chapelier, tailleur, cuisinier, miroitier... — Miroitier!... — Oui, Monsieur, c'est de tous mes métiers celui que je connais le mieux. — En ce cas, je pourrai vous occuper. J'ai fait revenir de ma campagne plusieurs glaces de toute beauté dans la crainte que les Cosaques ne les brisassent. Il faudrait en enlever les cintres qui ne sont

« plus de mode. — C'est la chose du monde la plus facile, et si j'avais mon diamant, je vous donnerais tout de suite un échantillon de mon savoir faire. Peut-on les voir ces glaces? — « Oui, mon ami...; mais prenez auparavant ce verre d'eau-de-vie, il vous fera du bien. »

Le jeune homme conduisit Vidocq dans un cabinet, et lui montra des glaces que celui-ci reconnut aussitôt pour celles du Palais-Bourbon. Après s'être extasié sur leur beauté, il prit congé du jeune homme en promettant de revenir le lendemain muni de son diamant, et rejoignit deux de ses agens. Il leur donna le signalement de l'individu, et leur recommanda de surveiller scrupuleusement ses démarches; ensuite il alla se pourvoir d'un mandat d'arrêt contre l'amateur de glaces, et ayant changé de costume, il retourna chez ce dernier, accompagné de ses agens et du commissaire de police du quartier. Perquisition fut faite dans son appartement, et l'on saisit, avec les glaces, plusieurs objets de prix qui provenaient d'autres vols. Le jeune homme, qui se



nommait Alexandre Paruitte, fut arrêté; mais les agens chargés de le conduire à la préfecture eurent, selon leur habitude, la maladresse de le laisser échapper. Il ne tarda pas toutefois d'être mis sous la main de la justice, car Vidocq, instruit qu'il avait trouvé asile chez un Turc, le reprit au moment où il sortait avec celui-ci de chez l'ambassadeur du sultan Mahmoud. Traduit devant la cour d'assises de Paris, Paruitte fut condamné aux travaux forcés. Il fut reconnu qu'il n'avait point eu de complices.

---

CHAPITRE XXXI.

Les prétendus royalistes. — Winter ou le forçat grand seigneur. — Vidocq aumônier. — Désappointement. — Il prend sa revanche. — L'Anacréon des bagnes. — Les forçats aux Tuileries. — Chambreuril ou le directeur de la police du château. — Est-ce bien lui? — Chambreuril réintégré aux bagnes pour le reste de ses jours.

Parmi les nombreux intrigans qui accoururent à Paris lors de la première restauration, on remarquait le nommé Winter, de Sarre-Louis. Cet individu, qui avait à peine vingt-six ans, se faisait passer tour-à-tour pour le fils du brave colonel de ce nom, pour le neveu du général Lagrange, pour le cousin-germain du comte Rapp, etc. Une éducation brillante et une tenue militaire souvent variée et toujours élégante, jointe à une grande facilité de s'exprimer et à une heureuse tournure, lui



ouvrirent la porte des maisons les plus distinguées de la capitale. Il fréquentait des fils de sénateurs, des ducs, des princes même, qu'il dupait successivement, ainsi que toutes les dames de leur société.

La police, informée d'une foule de tours qu'il avait joués aux uns et aux autres, et qui le plaçaient au rang des plus adroits filous, avait mis tous ses limiers en campagne; mais le rusé compère trouvait toujours le moyen d'échapper à leurs recherches. Vidocq, qu'elle réservait pour les grandes affaires, reçut l'ordre de tenter cette importante capture. Il s'occupa d'abord d'obtenir le nom de quelques unes des dames qui avaient le plus à se plaindre de Winter; il réussit. Parmi celles qu'on lui désigna, il en remarqua une qu'il jugea très propre à le servir efficacement. Il se présenta chez elle en qualité d'aumônier du régiment dont Winter se disait colonel, et réussit à lui inspirer tant de confiance, qu'elle promit de le mettre en rapport avec sa rivale: elle tint parole. Vidocq, introduit chez la nouvelle maîtresse de Winter,

se donna pour un ami de la famille de ce *jeune étourdi*, et se dit être chargé par elle d'acquitter ses dettes. La belle dame, qui n'avait pas été plus que les autres à l'abri des escroqueries de Winter, offrit au prétendu aumônier de lui procurer une entrevue avec cet escroc, à condition qu'il commencerait par elle le remboursement des sommes qu'on l'avait chargé de distribuer à ses créanciers; Vidocq y consentit, et peu de jours après la dame l'informa, par un billet, qu'elle devait dîner avec son amant à la Galiote, boulevard du Temple. Déguisé en commissionnaire, il alla se poster près de la porte du restaurant à l'heure qui lui avait été indiquée. Il y était depuis quelque temps, lorsqu'il vit arriver Winter en costume de colonel de hussards, ayant sur la poitrine une brochette de décorations, et deux domestiques derrière lui. Vidocq s'empresse de s'offrir pour garder les chevaux; on accepte, et Winter met pied à terre; mais tandis que le chef de la police de sûreté s'applaudit d'avance d'un succès qui lui paraît certain, le faux co-



lonel l'a reconnu, et remontant à cheval avec la dextérité d'un Franconi, il pique des deux et disparaît. Vidocq, furieux de son désappointement, se retira; toutefois ne désespérant pas de l'appréhender en quelque autre part, il continua ses recherches dès le lendemain; elles furent long-temps infructueuses. Enfin, averti par un de ses agens que Winter devait se rendre au café Hardi, boulevard des Italiens, il prit si bien ses précautions, que cet intrigant fut arrêté dès son arrivée. Il voulut soutenir qu'il n'était pas Winter; mais on reconnut le contraire, et il fut condamné à huit ans de réclusion. Pendant sa détention à Bicêtre il se rendit coupable d'un faux; traduit devant la cour d'assises à raison de ce nouveau crime, la justice décida qu'à l'expiration de la première peine il irait passer huit ans au *pré*, où il est probablement encore.

Winter ne manque pas d'esprit. Il a composé plusieurs chansons qui l'ont fait surnommer l'*Anacréon des bagnes*.

Voici que de celles qu'on lui attribue :

AIR : *Un jour, heureux pilote.*

Travaillant d'ordinaire  
 La *sorgue* dans *Pantin*  
 (Le soir dans Paris),  
 Dans mainte et mainte affaire  
 Faisant très bon *choppin* (bon coup),  
 Ma gente *combriotte* (chambre),  
*Rendoullée* de *camelotte*  
 (Pleine de marchandises),  
 De la *dalle* au *flaquet*  
 (De l'argent au gousset),  
 Je vivais sans disgrâce,  
 Sans *regout* ni *morace*  
 (Sans crainte et sans inquiétude),  
 Sans *taff* (peur) et sans regret.

J'avais fait, par *comblance* (surcroît),  
*Gironde* *larguepé*  
 (Une jolie maîtresse),  
*Soiffant* *pieton* sans *lance*  
 (Buvant du vin sans eau),  
*Pivois* non *maquille*  
 (Du vin non frelaté),  
*Tirants*, *passé* à la *rousse*  
 (Bas, escarpins),



*Attaches de gratouise*  
 (Beau jabot de dentelle),  
*Combriot galuché*  
 (Chapeau galonné);  
 Cheminant en bon drille,  
 Un jour à la Courtille,  
 Je m'étais *enganté* (amouraché).

En faisant nos gambades  
 Un grand *messière franc* (bourgeois),  
 Voulant faire parade  
 Serre une *bogue d'Orient*  
 (Une montre d'or);  
 Après la *gambriade* (danse)  
*Le filant sur l'estrade*  
 (Le suivant sur le boulevard),  
*D'esbrouf je l'estourbis*  
 (Je l'étourdis);  
*J'enflaque sa limace*  
 (Je passe sa chemise),  
 Son *bogue*, ses *frusques*, ses *passes*  
 (Je vole sa montre, ses habits, ses souliers),  
 J'm'en fus au *souvailis*  
 (L'endroit où l'on recèle).

Par contre-temps ma *largue*  
 Voulant spiquer d'honneur,

Craignant que je n'la nargue,  
 Moi qui n'suis pas *taffeur* (peureux),  
 Pour gonfler ses valades,  
*Encasque dans un rade*  
 (Entre dans une boutique),  
*Sert de sigues à foison*  
 (Vole des louis);  
 On la *crible à la grive*  
 (On crie sur elle à la garde),  
 Je m'la *donne* et m'esquive,  
 Elle est *pommée marron*  
 (Prise en flagrant délit).

Le *quart-d'œil* lui *jabotte*  
 (Le commissaire l'interroge),  
*Mange sur tes nonneurs*  
 (Dénonce tes complices),  
 Lui *tire une carotte*,  
 Lui *montant la couleur*  
 (Faisant un conte).  
 L'on vient, on me *ligotte* (garotte),  
 Adieu, ma *cambriotte*,  
 Mon bon *pieu*, mes *dardants*,  
 (Mon beau lit, mes amours);  
 Je monte à la *cigogne* (au tribunal),  
 On me *gerle* à la *grotte*  
 (On me condamne aux galères),



Au *tap* (carcan) et pour douze ans.

Ma *largu'* n's'ra plus *gironde*,  
 Je serai *vioc* (vieux) aussi,  
 Faudra, pour plaire au monde,  
 Clinquant, *frusque*, *maquis* (du rouge).  
 Tout passe dans la *tigne* (vie),  
 Et, quoi qu'on en *jaspine* (dise),  
 C'est un f.... *flanchet* (lot).  
 Douz' *longes de tirade*  
 (Douze années de fer),  
 Pour une *rigolade* (bamboche),  
 Pour un moment d'attrait.

Peu de mois après l'arrestation de Winter, Vidocq instruit qu'une foule de galériens évadés, d'escrocs et de filons de toute espèce infestaient les Tuileries, résolut d'y établir son *quartier-général* et de faire réintégrer dans les bagnes ces prétendus royalistes qui, parés des plus brillans uniformes et des décorations de tous les ordres de l'Europe, faisaient journellement des milliers de dupes. Du nombre de ces misérables était le nommé Chambreuil, fameux faussaire, qui s'était acquis un grand renom

parmi les galériens par ses nombreuses évasions. Chambreuil, que Vidocq avait connu au bagne de Toulon, avait suivi l'armée d'Italie afin d'être mieux à portée de voir les signatures des fournisseurs; il était parvenu à les imiter avec tant de perfection que les fournisseurs eux-mêmes s'y seraient mépris. Néanmoins ses fraudes ayant été découvertes, il fut condamné à trois ans de travaux forcés; mais il s'évada bientôt et vint à Paris, où il émit une grande quantité de faux billets. Arrêté et traduit devant les tribunaux, il fut frappé d'une condamnation qu'il devait subir au bagne de Brest. Il y était à peine depuis un an qu'il parvint à brûler la politesse à ses gardiens: de retour dans la capitale, il fut repris peu de temps après, et envoyé à Toulon, où il passa onze ans. A l'expiration de sa peine, il n'était point corrigé: de nouvelles escroqueries et des lettres imaginaires qu'il se plaisait à fabriquer le firent envoyer pour deux ans dans les prisons d'Embrun; mais M. le duc d'Angoulême, lors de son passage dans cette ville, le fit mettre en



liberté peu de jours après son arrivée. Il paraît que Chambreuil avait adressé à ce prince un placet dans lequel il se représentait comme un ancien Vendéen à qui son dévouement à la cause royale avait attiré des persécutions. A peine élargi, il reparut dans la capitale : c'était le seul théâtre où il pût se livrer avec quelque succès à ses criminelles habitudes.

Un jour que Vidocq se promenait en observateur avec un de ses agens sur la place du Carrousel, ils virent sortir du pavillon de Flore un personnage dont les cordons, les décorations, les broderies, attirèrent leur attention. « Tiens, dit l'agent, je ne me trompe pas, » c'est Chambreuil, que j'ai connu au *pré* de » Toulon. — Si ce n'est pas Chambreuil, il lui » ressemble bien. — Je réponds que c'est lui- » même. — Voyons. » Ils suivent l'individu, et Vidocq ayant reconnu que le grand seigneur n'est autre que l'ex-forçat, l'aborde sur-le-champ et l'arrête au nom du roi. Chambreuil témoigna d'abord la plus grande surprise. « Que veulent donc ces drôles-là? dit-il d'un

» ton impérieux. Je vous ordonne de vous » retirer. — Volontiers, mais à condition que » vous allez nous suivre à la préfecture de po- » lice. — A-t-on idée d'une pareille audace ! » Passez votre chemin, misérables, ou je vais » vous faire châtier de la belle manière. Savez- » vous bien qui je suis ? — Sans doute, et c'est » par cette raison que nous vous enjoignons » de venir avec nous. — Pour le coup c'est trop » fort ! Un chef de haras, le directeur de la » police du château ! Vous paierez chèrement » cet excès d'insolence et de témérité ! — C'est » ce que nous verrons ; en attendant, s'il vous » plaisait monter dans ce fiacre sans plus de » cérémonie ? » L'ex-forçat ne voulait point obéir : Vidocq et son agent prirent le parti de le jeter dans la voiture.

Conduit devant M. Henry, Chambreuil soutint son rôle avec tant d'effronterie qu'on l'eût peut-être relâché, si Vidocq ne s'y fût formellement opposé. « C'est un imposteur, » s'écria-t-il, et pour vous en convaincre, » veuillez ordonner une perquisition chez lui. »



M. Henry hésita un moment, non qu'il doutât que Chambreuil ne fût un ancien forçat; mais sachant que la police du château se faisait par des personnes qui ne devaient compte de leurs actions qu'à des conseillers de la couronne, il craignait de s'attirer la vengeance d'un homme qu'il supposait tout-puissant. Vidocq persista avec une telle énergie qu'on ne put se dispenser d'ordonner la perquisition. Un commissaire de police fut mandé. Chambreuil devait assister à cette opération. On se rendit à son domicile. Chemin faisant, voyant qu'il ne pouvait se tirer d'affaire, il dit tout bas à Vidocq: « Mon » cher ami, te devrais bien me rendre un service? » — Parle. — J'ai quelques pièces dans un » double fond de mon secrétaire; je désirerais » que tu t'en saisisses et que tu les fisses dis- » paraître. — C'est bon. — Promets-tu de les » anéantir? — Sans doute. — Compte sur ma » reconnaissance.»

On trouva chez Chambreuil une grande quantité de feuilles de tête où on lisait: *Horas de France, Police du Roi, Ministère de la Guer-*

re, etc.; on y trouva également plusieurs exemplaires de brevets, de diplômes, d'états de services en blanc et divers registres qui semblaient attester des relations que ce faussaire prétendait avoir avec les ministres, et même avec d'augustes personnages.

Traduit devant la cour d'assises, il soutint avec audace qu'il n'était point l'ex-forçat que Vidocq s'opiniâtrait à reconnaître en lui, mais bien un ancien officier vendéen, et il produisit à l'appui de ses mensonges plusieurs certificats authentiques, attestant qu'il n'avait pas quitté les départemens de l'ouest depuis l'an 2. Les juges furent un moment indécis; mais Vidocq parvint à réunir contre ce misérable des preuves si accablantes, qu'il fut enfin envoyé aux galères pour le reste de ses jours.



---

**CHAPITRE XXXII.**

Le général Bouchu dévalisé.—Irrévérence des voleurs.—Stratagème d'un agent de Vidocq.—Perrin et l'habit du général Bouchu doublé de billets de banque.—Le fondeur du passage Feytaud.—Sablin.—Vidocq accoucheur.—Le baptême.—Vidocq est parrain de l'enfant d'un voleur.—Suicide de Sablin.

Un soir le général Bouchu, sortant de dîner avec quelques uns de ses amis, regagna paisiblement l'hôtel de Valois, rue de Richelieu, n° 17, où il demeurait alors. Pressé par le sommeil, il se coucha sans fermer les fenêtres de son appartement. Des voleurs s'y introduisirent pendant qu'il dormait, et lui enlevèrent non seulement son argent, mais encore ses habits et tous ses effets. Il paraît que le sommeil du général avait été très profond, car les voleurs, après avoir poussé l'irrévérence jus-

qu'à faire dans la cheminée ce que Vidocq fit dans la marmite du monteur en cuivre, s'étaient servis de ses brevets pour.... Bref, le vol avait été accompagné de circonstances singulièrement aggravantes. Le général, complètement dévalisé, alla porter plainte au procureur du roi, et Vidocq fut bientôt chargé de découvrir les voleurs. Il lui vint dans la pensée qu'ils pourraient bien faire partie d'une bande dont un ferrailleur, nommé Perrin, lui avait été signalé comme le recéleur. Ne pouvant se présenter chez lui attendu qu'il en était connu, il prit le parti d'y envoyer un de ses agens les plus adroits. Celui-ci va voir Perrin; ils parlent d'abord de choses assez indifférentes, puis des affaires et enfin du vol commis chez le général Bouchu. « Ah? dit l'agent, les gredins qui ont fait ce coup-là doivent être joliment en fonds! On assure qu'il avait caché pour vingt-cinq mille francs de billets de banque dans son grand uniforme. — Qui a dit cela? — Parbleu, c'est lui dans sa déclaration. » Perrin tressaillit, son visage devint



de toutes les couleurs. — « Faut-il être mal-  
 « heureux, s'écria-t-il en écumant de rage !  
 « Nom d'un d...! ces choses-là ne sont faites que  
 « pour moi. — Est-ce qu'on vous l'aurait pré-  
 « senté? — Sans doute, on me l'a présenté; je  
 « l'ai même acheté!... — Alors, de quoi vous  
 « plaignez-vous! — C'est que je l'ai vendu,  
 « mille d...! — Y a-t-il long-temps? — Il y a  
 « environ deux heures. — Si l'acquéreur est  
 « un honnête homme, on pourrait s'arranger.  
 « Ah bien oui, honnête homme! C'est le fon-  
 « deur du passage Feydeau. Ai-je du guignon!  
 « — Tout n'est pas perdu: tenez, si vous me  
 « promettez une récompense honnête, je me  
 « chargerai de ravoir l'habit. — Et comment  
 « ferez-vous? — J'irai trouver le fondeur et  
 « lui proposerai un bénéfice considérable sur  
 « son marché... — C'est cela... Mais s'il allait  
 « se douter de quelque chose? — Soyez tran-  
 « quille; j'en fais mon affaire. — Il ne faut  
 « pourtant pas lui offrir trop: je crois qu'une  
 « vingtaine de francs suffiraient. — Eh! qu'and  
 « il faudrait en donner cinquante! songez donc

« aux doublures. — Vingt-cinq mille francs !  
 « c'est que ça ne se trouve pas sous le pied  
 « d'un cheval. Allez, ne perdez pas un instant;  
 « vous serez content de moi. — Je l'espère. »

L'agent se rendit chez Vidocq et l'informa de la découverte qu'il venait de faire. Munis d'un mandat de perquisition ils se transportèrent chez le fondeur; l'uniforme y ayant été retrouvé intact, ils s'en saisirent, et l'agent fut chargé de le reporter à Perrin. Celui-ci, ivre de joie, prend aussitôt les ciseaux et se dispose à découdre les paremens; mais à peine a-t-il mis la main à la besogne que Vidocq se présente avec un commissaire de police.

Perrin fut conduit au dépôt et interrogé. Mais il ne donna d'abord que des renseignements insignifiants sur les voleurs qu'il importait de connaître. A la Force on réussit à lui arracher quelques indications qui mirent Vidocq à même d'arrêter un grand nombre de malfaiteurs: vingt-deux d'entre eux furent condamnés aux travaux forcés. Quant à Perrin, il fut convaincu de recel; mais attendu les ré-



vélations qu'il avait faites, on ne lui appliqua que le *minimum* de la peine.

Dans le courant de la même année (1814), Vidocq fut informé qu'un voleur nommé Sablin, contre lequel la police avait lancé plusieurs mandats, venait de s'installer à Saint-Cloud, dans un petit appartement qu'il avait loué. Cet individu, qu'on poursuivait en vain depuis plus de trois ans, avait déjà subi plusieurs condamnations, dont une de deux ans de fers; c'était un des filous les plus audacieux. Sa capture présentait de grandes difficultés. Sablin n'était connu que de Vidocq; n'ayant à craindre que ce dernier, il se tenait si bien sur ses gardes, que le chef de la police de sûreté n'avait pas encore pu apercevoir son ombre. Dès qu'il sut que Sablin était à Saint-Cloud, il partit pour cette ville et y arriva par un temps affreux à la tombée de la nuit. L'avis qu'il avait reçu portait que Sablin n'y était établi que depuis huit jours. Il alla aux renseignements; parmi les nouveaux habitans de Saint-Cloud, on lui désigna un colporteur de

cinq-pieds dix pouces... c'était justement la taille de Sablin! Il se dirige aussitôt vers sa demeure, et, pour ne point le manquer, il prend la résolution de passer la nuit à sa porte avec un de ses agens. On était au mois de novembre et la pluie tombait par torrens. Au point du jour la porte s'ouvre: Vidocq s'introduit furtivement afin de pousser une reconnaissance et s'assurer s'il est temps d'agir. Dans ce moment il entend descendre quelqu'un: c'est une femme qui en le voyant jette un cri et remonte précipitamment. Il la suit et pénètre en même temps qu'elle dans son logement. « Voilà Vidocq! » dit-elle avec effroi. A ces mots un homme qui était encore couché lève la tête; Vidocq a reconnu Sablin: il se jette sur lui et lui passe les menottes avant qu'il ait pu faire un mouvement. Mais voici une autre affaire! La femme, tombée sur une chaise, se tord et pousse des cris qui décèlent la plus vive douleur. « Qu'avez-vous? demanda Vidocq. — Eh! ne voyez-vous pas qu'elle est en mal d'enfant, répond Sablin. Toute la nuit il



« en a été de même. Elle allait chez la sage-  
 « femme lorsque vous vous êtes présenté. »

Dans cet instant les douleurs et les cris de la femme redoublent ; Vidocq sent qu'une matrone devient indispensable ; mais par qui l'enverra-t-il chercher ? Il n'a qu'un agent, et Sablin est de force à donner du fil à retordre à quiconque on laisserait seul pour le garder. Que faire ? Il se rappelle alors Louis XIV accouchant madame de Lavallière ; son parti est pris : il met habit bas ; retrousse sa chemise, et en quelques minutes la femme donne le jour à un gros garçon. Il lui fait la toilette et le place à côté de sa mère, qui se porte aussi bien que sa situation peut le permettre. Ce n'est pas tout : le poupon doit être inscrit sur les registres de l'état civil ; rien n'est plus facile, car c'est à la mairie même que demeure Sablin. Cette formalité étant remplie, sa femme prie Vidocq d'être le parrain du nouveau-né ; il avait montré trop de complaisance et d'humanité pour refuser ce nouveau service : une voisine est appelée ; elle consent à être la

parraine, et l'on se rend à l'église avec Sablin, qu'on a mis hors d'état de brûler la politesse à la société. Après la cérémonie du baptême, dont Vidocq a fait tous les frais, un déjeuner est servi dans la chambre de l'accouchée ; on se met à table, et, le repas fini, Sablin fait ses adieux à sa femme et suit Vidocq à Paris. Il fut condamné à cinq ans de prison.

Devenu garçon de guichet à la Force, Sablin parvint à amasser quelque argent ; il se proposait de l'employer à l'établissement d'un petit commerce qu'il eût exploité de concert avec sa femme ; mais lorsqu'il fut libéré, celle-ci se trouvait retenue à Saint-Lazare pour cause de vol ; il fallut ajourner les projets qu'il avait formés. Livré à lui-même, il convertit son pécule en pièces d'or, et alla le jouer : ruiné en une seule séance, il se pendit de désespoir dans le bois de Boulogne.



## CHAPITRE XXXIII.

Le marchand de vin dévalisé. — L'heureuse rencontre. — Christian et ses affidés. — Une couleur. — Coup de filet sur les Bohémiens. — Sébillotte recouvre les objets qui lui ont été volés. — Le caniche et la bigote. Le n° 32,740 des Petites-Affiches. — C'est madame Duflos ! Les punaises.

Peu de jours après l'arrestation de Sablin, un vol à l'aide d'escalade et d'effraction fut commis vers les huit heures du soir chez un marchand de vin de la rue de Charenton, nommé Sébillotte. Dix mille francs en espèces, deux montres d'or et six couverts d'argent avaient été enlevés. Vidocq, d'après l'ordre du préfet de police, se transporta chez ce marchand de vin, et lui demanda s'il soupçonnait quelqu'un d'être l'auteur du vol; sur sa réponse négative, il l'engagea à lui donner des renseignemens sur les personnes qui fréquen-

taient son cabaret; Sébillotte en nomma plusieurs; mais elles jouissaient toutes d'une réputation de probité. Il parla ensuite de quelques étrangers qui avaient guéri sa femme d'une maladie dont elle était affectée depuis plus de trois ans. Vidocq témoigna le désir de savoir si ces étrangers venaient souvent chez lui. « Je ne les ai pas revus depuis le rétablissement de ma femme, répondit Sébillotte. « — Quelle opinion vous ont-ils donnée d'eux? « — Oh! la meilleure. — Ce sont les plus honnêtes gens du monde, ajouta la femme. Figurez-vous, monsieur, que pendant leur séjour dans ma maison ils furent constamment aux petits soins pour moi. — Et tu ne parles pas de leur désintéressement, reprit Sébillotte. « — Ah! l'affaire des écus, c'est vrai. Il y a environ quinze jours qu'une de leurs femmes, celle qui m'a donné le remède, était assise à côté de moi pendant que je comptais l'argent de nos loyers; voilà qu'ayant aperçu une de ces pièces ous qu'il y a un gros papa entre deux jeunes filles, elle me demanda si j'en



« avais beaucoup de semblables. Je lui répon-  
 « dis que dans le nombre il pourrait bien s'en  
 « trouver quelques unes. — Eh bien ! me  
 « dit-elle , mettez-les de côté, et mon mari  
 « vous les prendra à raison de cent quatre  
 « sous chacune, car elles valent cela. Je crus  
 « d'abord qu'elle voulait plaisanter; mais je fus  
 « bientôt convaincue du contraire. Le soir elle  
 « revint avec son mari, et nous vérifiâmes en-  
 « semble tout notre argent : il s'y trouva trois  
 « cents de ces pièces-là; je les lui remis et il  
 « me donna sur-le-champ 60 francs de béné-  
 « fice. D'après un pareil procédé, vous sentez  
 « combien il serait injuste de les soupçonner.  
 « — En effet, reprit le mari, car vous sentez  
 « que s'ils avaient voulu nos pièces troc pour  
 « troc, ça n'eût dépendu que d'eux, car nous  
 « n'aurions pas balancé à faire l'échange,  
 « attendu que nous ne savions pas qu'elles va-  
 « lussent quatre sous de plus que les autres;  
 « c'est donc une preuve de leur bonne foi. —  
 « Oh ! ce sont de braves gens. — Oui, de très  
 « braves gens. »

Cette affaire était du genre de celles que fai-  
 saient les Bohémiens dont nous avons parlé  
 dans le premier volume de cet ouvrage. Vidocq  
 s'étant fait donner quelques renseignemens sur  
 la physionomie et les manières des étrangers ,  
 quitta les époux Sébillotte, et se mit à la re-  
 cherche des voleurs. Deux jours après, le ha-  
 sard lui fit rencontrer, dans un cabaret du  
 boulevard du Temple, ce Christian que le lec-  
 teur ne doit pas avoir oublié, et un de ses  
 affidés qu'il avait connu pendant son séjour à  
 Malines. Il les aborde, et saluant Christian du  
 nom de Coroin, lui demande des nouvelles des  
 hôtes de la *Duchesse*. Christian l'a reconnu,  
 et les voilà dans les bras l'un de l'autre. Le  
 Bohémien, après les complimens d'usage, vou-  
 lut savoir pourquoi Vidocq l'avait quitté si  
 précipitamment; celui-ci ne fut pas en peine  
 de lui faire un conte, et Christian parut satis-  
 fait. Il lui apprit à son tour que sa femme et  
 tous ses amis étaient à Paris, qu'ils s'étaient  
 donné rendez-vous ce jour-là pour aller ensem-  
 ble au spectacle, et lui proposa d'être de la



partie ; en attendant, il l'engagea à dîner à l'auberge du Capucin, qui était à quelques pas de la *Maison Rustique*. Ils s'y rendirent ; après le repas, ils retournèrent à la *Maison Rustique*, où les nomades devaient se rassembler : ils étaient au nombre de six. Christian leur présenta Vidocq et leur dit quelques mots dans son langage qui les mirent de suite au courant. Il fallut renoncer au spectacle pour ce soir-là ; tous furent d'accord sur ce point qu'il valait mieux passer la soirée à table qu'au théâtre. On boit, on rit, on cause, et Vidocq, tandis que toutes ces têtes s'échauffent, observe le visage et les gestes des Bohémiens. Récapitulant toutes les indications qu'il a reçues des époux Sébillotte, il ne doute pas que Christian et ses affidés ne soient leurs voleurs. Dans cette persuasion, il prétexte un besoin pressant et court prévenir l'officier de paix de service au théâtre de la Gaîté, qu'il est avec des voleurs à la *Maison Rustique*, et se concerta avec lui pour qu'à dix heures ils soient tous arrêtés. Après cet avis il rejoint les Bohémiens. On continue

de boire : le vin, le punch, les liqueurs coulent à grands flots, et toutes les têtes sont en fermentation. Tout-à-coup l'officier de paix se présente escorté d'une nuée de gendarmes et d'agens de police, et en moins de deux minutes chacun des convives est attaché séparément. Conduits au corps-de-garde, ils furent fouillés ; on trouva sur Christian, qui prétendait se nommer Hirsch, les six couverts, et sur sa femme les deux montres volées chez Sébillotte ; on trouva également sur leurs compagnons une quantité de bijoux et d'argent dont on les dépouilla ; vint ensuite le tour de Vidocq, car il ne fallait pas qu'on le soupçonnât de trahison ; mais, comme il n'avait rien sur lui qui pût le compromettre, le commissaire donna à entendre qu'on lui rendrait bientôt la liberté, ce qui fit grand plaisir aux Bohémiens, qu'il avait déclaré ne point connaître. En effet, vers minuit, le commissaire le fit extraire, sous prétexte de l'interroger de nouveau. Dans l'intervalle, Christian et ses complices avaient donné à Vidocq les noms et l'adresse de leurs affidés, afin



qu'à sa sortie il les allât prévenir de leur mésaventure. A peine les eut-il quittés, que, suivi du commissaire et des agens de police qui venaient d'opérer leur arrestation, il se transporta au marché Lenoir, où demeuraient la fameuse Duchesse et le reste de la bande : on se saisit de leurs personnes et de tous les objets qui furent trouvés chez eux. Le marchand de vins recouvra une grande partie de son argent, ses six couverts et ses deux montres. Traduits devant la cour d'assises, les nomades, au nombre de douze, dont six femmes, furent condamnés les uns aux travaux forcés, les autres à la réclusion.

Cette rencontre de Vidocq avec Christian et ses affidés est presque miraculeuse. Elle en rappelle un autre non moins étonnante. La voici.

Un jour une dame d'un certain âge se présente à son bureau. « Ah ! Monsieur, s'écrie-t-elle en entrant, daignez me rendre l'appétit et le sommeil !... J'ai perdu... » Ici les sanglots étouffent la voix de la dame ; Vidocq lui offre un siège, et l'engage à continuer son récit. Elle

reprend : « On est bien malheureux, Monsieur, d'avoir le cœur sensible... mais il était si doux et si intéressant, ce pauvre Garçon... Ah ! ah ! ah !... il était ma seule consolation. — Expliquez-vous, Madame, car j'ai beaucoup à faire. — Je ne m'en sens pas la force... tenez, Monsieur, poursuit-elle, en remettant à Vidocq un exemplaire des *Petites-Affiches*, voyez le n° 32,740. »

Pendant qu'elle s'abandonne à sa douleur, Vidocq cherche ce n° 32,740, et lit ce qui suit :

« Petit épagueul, longues soies argentées, oreilles tombantes : il est parfaitement coiffé ; une marque de feu au-dessus de chaque œil ; physionomie excessivement spirituelle, et quene en trompette formant l'oiseau de paradis. Il est très caressant de son naturel, ne mange que du blanc de volaille, et répond au nom de *Garçon*, prononcé avec douceur. Sa maîtresse est dans la désolation : cinquante francs de récompense à qui le ramènera rue de Turenne, n° 23. »



« — Est-ce bien votre affaire? — Hélas!  
 « oui, mon cher Monsieur, ce n'est que trop  
 « cela. — Ma foi, Madame, je suis fâché de ne  
 « pouvoir vous être utile; mais, les chiens n'é-  
 « tant point de ma compétence, je ne puis vous  
 « offrir que l'expression de mes regrets. — Ah!  
 « Monsieur, si vous saviez combien il est ai-  
 « mable! — C'est très possible, mais... — Et  
 « son intelligence!... il ne me quittait pas le  
 « pauvre petit... Croiriez-vous que pendant  
 « le saint sacrifice et les sermons de nos pieux  
 « missionnaires, il se faisait admirer de tous  
 « les fidèles par son recueillement! C'est diman-  
 « che dernier que ce trésor m'a été enlevé...  
 « Ah! ah!... Au moment d'entrer dans l'église,  
 « je le posai à terre pour qu'il fît ses besoins,  
 « et comme notre présence gêne toujours ces  
 « petits êtres, je m'éloignai de quelques pas  
 « afin de lui donner le temps de se soulager à  
 « son aise.... Mais, ô douleur! que devins-je  
 « lorsque m'étant retournée pour voir s'il avait  
 « fini, je n'aperçus plus le pauvre Garçon!....  
 « je l'appelle, Garçon! Garçon! Plus de Gar-

« çon! Il avait disparu, Monsieur, il avait dis-  
 « paru... Je me mets à sa recherche : impos-  
 « sible de le retrouver, et je rentre chez moi  
 « désolée, sans avoir assisté à l'office! Ah! de  
 « grâce, Monsieur, veuillez aller aux informa-  
 « tions, et comptez d'avance sur ma reconnais-  
 « sance; je ne serai point ingrate. — Ma foi,  
 « Madame, je vous répète que cette affaire est  
 « tout-à-fait étrangère à mes attributions, et  
 « que je ne puis m'en occuper. Vous sentez  
 « qu'on n'en finirait pas s'il fallait courir après  
 « tous les chiens ou les chats qui disparaissent.  
 « — Ah! vous le prenez sur ce ton! Eh bien,  
 « je vais m'adresser au ministre, et nous ver-  
 « rons si l'on ne doit pas avoir égard aux ré-  
 « clamations des gens bien pensans! — Adres-  
 « sez-vous au diable si vous voulez, et laissez-  
 « moi tranquille.—Au diable! savez-vous bien,  
 « Monsieur Vidocq, que j'appartiens à la con-  
 « grégation? »

Vidocq allait répliquer lorsque ses yeux se  
 portèrent sur une difformité de la dame. Il  
 part d'un éclat de rire qui la déconcerte; puis se



remettant un peu de cette subite gaité : Par-  
 « donnez, Madame, dit-il, un mouvement que  
 « je n'ai pu contenir. J'ignorais tout-à-l'heure  
 « à qui je parlais, maintenant je le sais.. Vous  
 « regrettez donc beaucoup votre épagueul? —  
 « Si je le regrette! Ah! Monsieur, je crois que  
 « je mourrai de chagrin si je ne le retrouve pas.  
 « — Cette perte vous est donc bien sensible?  
 » — Vous ne pouvez vous en faire une idée.  
 « — Ce n'est cependant pas la plus grande que  
 « vous ayez faite.... Vous eûtes un mari, un  
 « fils... des amans!..—Moi, Monsieur!—Sans  
 « doute. — Des amans! Sainte Vierge! — Oui,  
 « madame Duflos, vous avez eu des amans....  
 « Rappelez-vous donc la nuit de Versailles où  
 « tant de punaises vous empêchaient de dor-  
 « mir. »

A ces mots madame Duflos examine atten-  
 tivement Vidocq : « Ciel! s'écrie-t-elle, c'est  
 « Eugène. » Et elle s'échappe comme un trait.

La maîtresse de Garçon n'était autre que  
 cette marchande de modes chez laquelle Vi-  
 docq avait été employé quelque temps en qua-

lité de commis, à l'époque où il vint à Paris  
 pour se soustraire aux poursuites de la po-  
 lice d'Arras. La dame s'était éprise de la plus  
 belle passion pour notre héros; mais celui-ci  
 n'avait encore éprouvé pour elle qu'une très  
 froide indifférence : on le concevra aisément  
 quand on saura que la marchande de modes,  
 dont la tête n'était pas absolument mal, avait  
 la poitrine placée entre deux bosses qui lui  
 donnaient l'air d'un polichinelle. Madame Du-  
 flos ne renonçait pas toutefois à l'espoir de le  
 rendre sensible. Elle l'avait emmené à la foire  
 de Versailles, où selon son usage elle allait  
 tâcher de vendre une partie de ses marchan-  
 dises. L'affluence des étrangers ne leur permit  
 pas d'avoir deux chambres; mais on en obtint  
 une à deux lits, qu'on sépara au moyen d'un  
 paravent que la dame fit apporter. Ils se cou-  
 chent. Vidocq allait s'endormir, lorsqu'il croit  
 entendre la voix de madame Duflos. « Eugène?  
 « — Madame? — Avez-vous bien fermé la  
 « porte? — Oui, Madame.—J'ai peur que non.  
 « — Je vous assure qu'elle est fermée à double



« tour. — N'importe, veuillez vous assurer si  
 « le verrou est bien poussé, car on ne saurait  
 « prendre trop de précautions dans ces auber-  
 « ges. » Vidocq se lève, et, vérification faite, il  
 se remet au lit. — « Eugène? Eugène?... Il dort  
 « déjà!... Eugène? — Madame? — Avez-vous  
 « des punaises? — Non, Madame. — Vous êtes  
 « bien heureux : elles me dévorent. » Vidocq  
 s'endort; mais bientôt la voix de la marchande  
 retentit de nouveau. « Eugène? M. Eugène,  
 « levez-vous donc! Je suis converte de ces vi-  
 « laines bêtes. — Eh! mon Dieu, que voulez-  
 « vous que j'y fasse? — Allez demander de la  
 « lumière : il faut absolument que je leur donne  
 « la chasse. »

Vidocq voyait bien où la dame voulait en  
 venir, et l'on ne doute pas qu'il ne lui eût  
 épargné la moitié du chemin pour peu qu'elle  
 en eût valu la peine; mais l'idée de ses deux  
 bosses le rendait presque impoli. Ne pouvant  
 toutefois se refuser au service qu'elle récla-  
 mait, il se leva et alla chercher une chandelle.  
 « Tenez, tenez, Eugène, voyez un peu

« comme elles m'ont couverte d'ampoules! —  
 « Vous vous trompez, Madame, car je ne vois  
 « rien de semblable. — C'est que vous êtes tout  
 « endormi. — En effet, je tombe de sommeil. »  
 Et Vidocq ayant déposé la lumière sur le  
*somno*, tâche de regagner son lit; mais à peine  
 a-t-il fait le tour du paravent, que madame  
 Duflos s'écrie : « En voici une! vite, vite, mon  
 « ami! elle est d'une grosseur énorme : je n'au-  
 « rai jamais le courage de la tuer. » Force fut  
 au pauvre Vidocq de donner un coup de main  
 à la marchande de modes. Il chercha long-  
 temps la punaise et finit par s'endormir sans  
 l'avoir pu trouver. A son réveil il s'aperçut  
 qu'il n'avait pas eu toute la vertu de Joseph,  
 et que la dame avait été plus heureuse que  
 l'épouse de Putiphar. C'est cette scène que Vi-  
 docq venait de rappeler à la maîtresse de Gar-  
 çon.



## CHAPITRE XXXIV.

Assassinat de Fontaine.—Danger de confier ses affaires et surtout de voyager de nuit. — Le fragment d'adresse accusateur. — Raoul.—La voisine officieuse. — Court. — Stratagème de Vidocq. Court et sa femme au corps-de-garde.—Vidocq, garçon marchand de vin.—Visite domiciliaire.

L'affaire que nous allons rapporter est une de celles où Vidocq a déployé le plus d'adresse et de courage.

On ne parlait depuis plusieurs mois que de vols et d'assassinats dans les environs de Paris. Toute la police était sur pied; mais les brigands prenaient si bien leurs précautions qu'on ne pouvait en atteindre aucun. Enfin un crime horrible, commis sur la personne d'un boucher de la Courtille, nommé Fontaine, ayant été dénoncé à la préfecture de police, Vidocq fut chargé d'en découvrir les auteurs.

Voici comment la chose s'était passée. Fontaine, muni de sa sacoche, dans laquelle il avait mis une somme de quinze cents francs, se rendait à une foire dans les environs de Corbeil; la nuit approchait; il s'arrêta dans une auberge située entre Essonne et la Cour-de-France pour prendre un verre de vin. Deux hommes, dont la mise était assez décente, se trouvaient dans cet endroit; il lia conversation avec eux, et leur témoigna le regret qu'il éprouvait en voyant le soleil se coucher. Les inconnus lui demandèrent où il allait. « Je vais à Milly, répondit Fontaine, acheter quelques moutons. — Vous avez encore un bon bout de chemin. — Je le sais bien, et c'est pour ça que je me plains de ce que le jour baisse; car vous sentez que quand on a de l'argent sur soi, on n'aime guère voyager de nuit. — Vous avez raison, et c'est ce que nous disions tout-à-l'heure, car nous en avons aussi de l'argent. — Et où allez-vous, vous autres? — A Corbeil. — A Corbeil? C'est justement du même côté: si vous voulez nous



« ferons route ensemble. — Nous ne deman-  
 « dons pas mieux : à trois on peut se défendre.  
 « — Sans doute ! Ma foi, messieurs, je suis en-  
 « chanté de la rencontre ! — Et nous donc !...  
 « — Partons-nous ? — Encore un verre de vin...  
 « A votre santé. — A la vôtre, messieurs !...  
 « A présent, en route. » Ils partent. Arrivés en  
 causant devant une petite maison qu'un rameau  
 de genièvre signale comme un bouchon, Fontaine  
 invite ses compagnons à se rafraîchir ; ils entrent et  
 vident plusieurs bouteilles du Beaugency à huit  
 sous le litre. Après avoir passé près de trois  
 quarts d'heure à table, ils poursuivent leur  
 marche. Le boucher, qui peut à peine se  
 soutenir, confie aux deux inconnus le soin de  
 le conduire ; ceux-ci l'engagent dans un chemin  
 de traverse. Au bout d'une demi-heure de  
 marche ils tombent sur lui à coups de bâton  
 et de poignard ; il veut se défendre ; mais les  
 deux brigands redoublent d'efforts et ne cessent  
 de frapper que lorsqu'ils le croient mort ; alors  
 ils s'emparent de sa sacoche et prennent aussitôt  
 la fuite.

Fontaine respirait encore. Un voyageur attiré  
 par ses gémissemens s'empresse de lui donner  
 du secours, et va ensuite prévenir les autorités  
 de Corbeil du meurtre qui vient d'être commis.  
 Les magistrats arrivent ; on dresse un procès-  
 verbal, et la levée du corps est faite avec la plus  
 minutieuse exactitude.

Transporté à l'hôpital, Fontaine ne put  
 répondre que par monosyllabes à un premier  
 interrogatoire. Au bout de quelques jours il  
 éprouva une amélioration notable ; alors il ra-  
 conta les détails que nous venons de rapporter,  
 et ajouta que pendant la lutte un de ses assassins  
 était tombé sur ses genoux en jetant un cri  
 douloureux, et disant à son complice qu'il  
 souffrait horriblement d'un coup de gourdin  
 qu'il venait de recevoir. Nous verrons dans la  
 suite combien cette dernière indication contribua  
 à la découverte des auteurs de l'assassinat.

Vidocq fut mandé par les autorités ; elles lui  
 remirent le signalement des assassins, tel que  
 Fontaine l'avait donné, et un fragment de  
 lettre trouvé sur le lieu même où le crime avait



été commis , et où l'on pouvait à peine déchiffrer ces mots :

*A Monsieur Rao*  
*Marchand de vins , bar*  
*Roche*  
*Clî*

Vidocq , après avoir cherché quelque temps à rétablir cette adresse tronquée , crut qu'elle avait dû être ainsi conçue :

*A Monsieur Raoul ,*  
*Marchand de vins , barrière*  
*Rochechouard ,*  
*Chaussée de Clignancourt.*

Il en conclut que les assassins avaient eu des rapports avec Raoul , qui passait pour un contrebandier , et dont le cabaret n'était fré-

quenté que par des individus mal famés ; il alla même jusqu'à penser que ce marchand de vin , qui avait épousé la sœur d'un forçat libéré , pourrait bien être l'un des meurtriers. Il résolut de faire surveiller les approches de son cabaret ; en conséquence il plaça plusieurs agens de sa brigade à portée de voir les personnes qui pourraient y entrer , et leur recommanda de s'assurer si parmi elles il ne s'en trouverait pas une qui boitât. Tandis que ses gens étaient aux aguets , il alla aux renseignemens ; il résulta de ses informations que Raoul était habituellement avec deux ou trois hommes de fort mauvaise mine , qu'il sortait fréquemment à la brune et ne rentrait que le lendemain , crotté jusqu'aux oreilles et excédé de fatigue. En même temps ses agens avaient remarqué parmi les habitués du cabaret de Raoul un individu qui marchait avec peine et dont le costume était absolument semblable à celui que Fontaine avait signalé comme appartenant à l'un de ses meurtriers. Les agens ajoutaient que cet homme et sa femme , dont



il était toujours accompagné, paraissaient être très liés avec les époux Raoul, et qu'ils logeaient au premier étage d'une maison de la rue Coquenard.

D'après ces données, Vidocq alla au point du jour se poster avec deux de ses agens près de la maison indiquée ; ils demeurèrent en vedette jusqu'à quatre heures de l'après-midi : l'individu dont on avait parlé parut enfin ; Vidocq, après l'avoir examiné attentivement, reconnut en lui un nommé Court, qu'il se rappela avoir arrêté comme prévenu de vol à main armée, crime pour lequel il venait de subir six mois de prison ; dès lors il crut toucher au terme de ses recherches, car Court et Raoul avaient la plus horrible réputation. Il alla se faire délivrer des mandats d'arrêt contre eux, et dès le lendemain il se présenta chez Court. Celui-ci était encore couché : Vidocq frappe à sa porte. « Qui est là ? » — Raoul. « La porte s'ouvre. » Ah ! s'écrie « Court d'un air étonné, c'est M. Jules ! — « M. Jules ! reprit sa femme encore plus alar-

« mée. — Lui-même... Eh bien, qu'avez-vous  
« donc?—Oh ! rien... C'est que ça me rappelle  
« que vous m'avez emballé une fois. — Ne fal-  
« lait-il pas que je fisse mon devoir ? — Rien  
« de plus juste, aussi je ne vous en veux pas.  
« — Je le crois bien ; c'est comme aujourd'hui,  
« on vient d'assurer au préfet que tu fais la  
« maltoussse (contrebande). — Moi ? Ah ! bien  
« oui, la maltoussse !... Tenez, M. Jules, si ça  
« était je vous le dirais tout de suite. Au reste  
« vous pouvez faire le rapiot (perquisition). —  
« C'est bien mon intention. »

Au mot de *maltoussse*, Court et sa femme avaient paru plus rassurés. Vidocq trouva dans leur logement une paire de pistolets chargés et amorcés et plusieurs couteaux ; il s'en saisit de même que d'un pantalon et d'une veste qui paraissaient avoir été fraîchement lavés. Après cette opération il *ligotta* Court et le conduisit, ainsi que sa femme au corps-de-garde de la place Cadet. Là il recommanda au chef du poste de les séparer et de les faire garder à vue ; dès cet instant Court devint sombre : il



fut dix-huit heures sans articuler un mot et sans consentir à prendre la moindre nourriture.

Vidocq se rendit ensuite chez Raoul ; il était absent depuis la veille, et le garçon qui gardait sa boutique dit qu'il avait dû coucher dans une chambre qu'il avait louée dans le faubourg Montmartre. Vidocq voulut se faire indiquer la rue et le numéro de la maison, mais le garçon ne put le satisfaire, attendu qu'il n'y était jamais allé.

Il était à craindre que Raoul, avant de rentrer, n'eût la fantaisie d'aller souhaiter le bonjour à son ami Court; cette idée qui occupait fort Vidocq, ajoutait à son impatience. Enfin, après plus de six heures d'attente, il entendit ces mots prononcés par le domestique :  
 « Ah ! M. Raoul, vous vous faites bien attendre !  
 « — Et qui est-ce qui me demande ?... Ah ! c'est  
 « M. Jules ! Comment ça va-t-il ? — Fort bien...  
 « Ah ça, vous vous avisez donc d'être libéral ?  
 « — Moi, libéral. — Oui, libéral et qui plus  
 « est... Mais n'avez-vous pas un endroit où

« nous puissions nous expliquer librement ?  
 « — Voulez-vous monter au premier ? — Vo-  
 « lontiers. » Ils montent dans une chambre, et  
 là Vidocq lui rappelant combien il avait été  
 inquiet à cause des *goguettes* \* qu'il s'obstinait  
 à tenir dans son cabaret, ajouta que la police  
 était instruite qu'il y avait tous les dimanches  
 des réunions où l'on chantait des couplets  
 contre la famille royale et le gouvernement :  
 « La police, poursuivit-il, est non seulement  
 « informée de tout cela ; mais encore elle sait  
 « qu'aujourd'hui, de midi à quatre heures, un  
 « grand nombre de gens suspects doivent se  
 « trouver ici ; que vous êtes dépositaire d'un  
 « recueil de toutes les chansons séditieuses qui  
 « s'y chantent habituellement, et lequel est si

\* C'est ainsi que l'on appelait des réunions chan-  
 tantes qui se formèrent en 1815 et 1816 sous les  
 auspices de la police, qui les peupla de ses agens.  
 Beaucoup de patriotes furent pris dans ces espèces  
 de souricières : on ne se décida à les faire fermer  
 que lorsque trois têtes eurent tombé sur l'échafaud,  
 celles de Pleigner, Carbonneau et Tolleron.



« bien caché, que pour le découvrir il nous a  
 « été recommandé de venir sous un déguise-  
 « ment et de n'en faire la recherche que lorsque  
 « les membres de la goguette auront ouvert  
 « leur séance.

« — Tout cela me paraît bien extraordinaire,  
 « Quoi qu'il en soit, je vous jure, M. Jules, que  
 « j'ai été dénoncé à faux; si vous voulez vous  
 « en convaincre, restez ici toute la journée  
 « avec vos messieurs. — Soit, mais pas de farce!  
 « — Que voulez-vous dire? — C'est que vous  
 « êtes un camarade à escamoter les chansons,  
 « et à faire prévenir les gens de la goguette!...  
 « — J'en suis incapable, et pour vous le prou-  
 « ver je m'engage à ne pas dire un seul mot à  
 « personne, pas même à ma femme quand elle  
 « rentrera.... Par exemple, j'espère que vous  
 « me permettrez de découper mes viandes. —  
 « Certainement, j'offre même de vous donner  
 « un coup de main. — Vous avez trop de bonté.  
 « — Bah! ne sais-je pas qu'il faut que chacun  
 « fasse son métier? Et puis ne doit-on pas se  
 « prêter à la circonstance... Allons, voyons, à

« l'ouvrage... — Allons, répète Raoul, puis-  
 « que vous êtes assez bon pour m'aider... »  
 Ils descendent. Vidocq, les manches retrou-  
 sées et une serviette devant lui, se met à dépe-  
 cer le veau, à parer les côtelettes, pendant  
 que Raoul arrache la queue à des dindons et  
 arrondit quelques gigots; ensuite il accompa-  
 gne le marchand de vin à la cave, et le seconde  
 dans la fabrication du nectar à six sous le litre.

Plusieurs heures s'étaient écoulées; le com-  
 missaire de police que Vidocq avait fait aver-  
 tir parut enfin; celui-ci courut l'engager à ne  
 se présenter que dans quelques minutes et re-  
 joignit Raoul. — « Que le diable les emporte!  
 « dit-il en l'abordant. — Pourquoi donc? — Ils  
 « prétendent maintenant que la perquisition  
 « devait être faite d'abord dans le logement  
 « que vous avez à Paris. — Eh bien! il faut y  
 « aller. — Oui, et puis revenir ici, n'est-ce  
 « pas? Ne serait-il pas plus simple de com-  
 « mencer par votre cabaret, puisque nous y  
 « sommes! — En effet, mais puisqu'ils le veu-  
 « lent. — Tenez, si j'étais à votre place j'irais



« trouver le commissaire de police, et je le prie-  
 « rais de visiter premièrement cette habitation;  
 « je suis sûr que cette démarche vous ferait  
 « du bien dans son esprit. — Ma foi vous avez  
 « raison, M. Jules. »

A ces mots, Raoul courut après le commissaire et le ramena à son cabaret. La perquisition la plus rigoureuse y fut faite, mais elle ne produisit rien. Fier de leur désappointement, Raoul se permit envers le commissaire et ses agens quelques plaisanteries de mauvais goût et monta avec un air de triomphe dans le fiacre qui devait les conduire ensemble à son domicile de Paris. Sa femme, qui vint leur ouvrir, ne témoigna aucune surprise en voyant une si bonne compagnie. On procède à une nouvelle perquisition; Raoul est d'une complaisance extrême: il facilite toutes les recherches. Comme c'est aux papiers que l'on doit s'attacher de préférence, d'après le conte que Vidocq a fait au sujet des chansons séditieuses, on explore le secrétaire. Une liasse tombe sous la main de Vidocq, et la première pièce sur la-

quelle il porte les yeux est une assignation dont la partie supérieure est déchirée. Se rappelant alors le morceau de papier trouvé sur le lieu du crime, il reconnaît qu'il se rapporte parfaitement à cette pièce; il fait un signe au commissaire de police qui, l'ayant compris, déclare être de son avis.

Dans ce moment, Raoul qui ne les avait vus qu'avec indifférence examiner ses papiers, est éclairé sur le véritable objet de la visite: furieux il s'élançe vers une commode et va se saisir de deux pistolets chargés; mais les agens de police qui ne l'ont pas perdu de vue un seul instant se jettent en même temps sur ce brigand et lui passent les menottes.

Il était alors minuit; le fiacre qui les avait amenés servit à conduire Raoul à la préfecture de police, où Court arriva un quart-d'heure après. La femme de Raoul fut également arrêtée.



## CHAPITRE XXXV.

Aveux de Court et de Raoul. — Le marchand de volailles. — Terreur du juge d'instruction et du sous-préfet de Corbeil. — Nouvelle révélation. — Pons-Gérard. — Vidocq marchand de bœufs. — La mère Bardou. Vidocq embarrassé. — Quel toupet! — Encore un d'enfoncé. — Raoul et Court sont condamnés à mort et Pons-Gérard aux travaux forcés à perpétuité.

Raoul et son complice avaient été enfermés séparément. Il n'existait contre eux que des semi-preuves : Vidocq résolut de profiter de la stupeur dans laquelle leur arrestation les avait plongés, pour leur arracher des aveux. Il s'adressa d'abord à Court et lui conseilla d'éclairer la justice, en disant que c'était le seul moyen de se rendre intéressant. Après plusieurs heures d'instances, Court céda enfin ;

il avoua avoir assassiné un marchand de volailles (Vidocq s'était abstenu de spécifier le crime dont il était accusé), après s'être emparé de quatre-vingts francs qu'il avait trouvés sur ce malheureux. « Oh ! dit Vidocq, ce n'est pas seulement du marchand de volailles qu'il s'agit. — Et de qui donc ? — Ce boucher que vous avez assassiné à coups de couteau aux environs de Milly, il vit encore ! il vous a signalés, vous et vos complices, d'une manière si positive, qu'il est impossible que vous vous en tiriez. » Court, après un moment d'hésitation, déclara que l'assassinat de Fontaine avait été commis par Raoul et lui. Vidocq voulut pousser plus loin ses questions, mais Court ne fit pas d'autres aveux. Après lui avoir fait réitérer en présence d'un commissaire de police tout ce qu'il venait de dire, Vidocq le quitta et se rendit auprès de Raoul, pour l'engager à suivre son exemple ; il réussit, mais ce ne fut pas sans peine.

Le lendemain, Vidocq les conduisit à Corbeil. Interrogés séparément par le juge d'ins-



truction, ils confirmèrent tout ce qu'ils avaient dit à Vidocq. Raoul entra dans quelques détails sur l'assassinat de Fontaine. « Nous tombâmes « sur lui, dit-il, à grands coups de bâton ; un « bœuf y eût succombé, et le boucher n'était « pourtant qu'étourdi; voulant en finir, je « sors de ma poche le couteau que voilà... » A ces mots, Raoul se saisit de ce couteau, qui était déposé sur la table du juge d'instruction, fait un saut en arrière et promène sur l'auditoire, épouvanté de ce mouvement, des yeux étincelans de fureur... Le sous-préfet, qui assistait à l'interrogatoire, jette un cri et se précipite vers la porte; le juge a pâli et a quitté son fauteuil : Vidocq lui-même n'a pu se défendre de quelque frayeur; mais se remettant bientôt : « Messieurs, dit-il en souriant, ne « craignez rien; Raoul n'est pas capable d'abuser « de votre confiance; il n'a pris le couteau que « pour vous montrer comment il s'en est servi « contre Fontaine... n'est-il pas vrai? — Oui; « répond l'assassin après un moment d'hésitation, j'ai voulu seulement mettre ces mes-

« sieurs à même de juger du geste... Merci toutefois, M. Jules, » ajouta-t-il d'un ton marqué, et il remit tranquillement le couteau sur la table, à la grande satisfaction des témoins de cette scène.

Mis en présence de Fontaine, Court et Raoul furent reconnus pour ses assassins; mais ce crime n'était pas le seul qu'ils eussent commis : Court avait parlé du meurtre d'un marchand de volailles, mais il ne s'était donné pour complice que Raoul; ils devaient en avoir d'autres qu'il fallait découvrir. A la suite d'un bon repas qu'il fit servir dans leur prison, Vidocq parvint à leur arracher tout leur secret. Ils déclarèrent que le seul individu qui les eût accompagnés dans leurs criminelles expéditions était le nommé Pons-Gérard, ancien lieutenant des douanes. Il leur demanda des renseignemens sur la position actuelle de cet individu; Raoul lui dit qu'il demeurait dans un petit village situé entre la Capelle et Hirson, tout près de la frontière; il ajouta : « C'est un rude lapin « que Pons-Gérard! Je sais que vous le valez



« bien, M. Jules; cependant je vous engage à  
 « prendre toutes les précautions si vous voulez  
 « tenter sa capture, car il n'y a pas loin de  
 « chez lui en Belgique! et puis, s'il faut vous  
 « le dire, c'est que tout robuste que vous êtes,  
 « il est de force à lutter contre dix comme vous.»

Ils lui donnèrent ensuite le signalement de ce bandit. Muni de tous les renseignements qu'il put obtenir d'eux, Vidocq alla demander un mandat d'arrêt contre lui, et se mit immédiatement en route pour la Capelle, déguisé en marchand de chevaux et accompagné de deux de ses agens, Goury et Clément, qui passaient pour ses garçons.

On était au cœur de l'hiver; mais les difficultés que présente ordinairement cette saison, ne retardèrent point leur marche. Le lendemain soir ils arrivèrent à la Capelle; c'était la veille de la foire. Vidocq, qui connaissait le pays, prit des informations sur Pons-Gérard; il avait la plus mauvaise réputation. Les agens de Vidocq ne perdirent pas non plus leur temps; bientôt ils vinrent lui apprendre

que le complice de Raoul et de Court allait souvent dans une auberge qu'on leur avait désignée comme un repaire de contrebandiers. Vidocq, suivi de ses agens, s'y rendit aussitôt. Là, se faisant passer pour une des anciennes pratiques de la mère Bardou (c'était le nom de la maîtresse de l'auberge), il lui demanda des nouvelles de Pons: « Il se porte bien, dit-elle; « il a pris ici la goutte ce matin. — Est-il chez « lui? — Non, il travaille près de la maison « Lamarre et ne rentrera qu'à la nuit.. Mais, « tenez, voilà justement sa petite fille.»

Vidocq, qui n'osait pousser plus avant ses questions dans la crainte d'exciter les soupçons de l'aubergiste, s'applaudit de cet incident. Il va droit à l'enfant, l'embrasse, lui donne une pomme et l'engage à le conduire chez sa mère. Il sort avec elle et ses deux agens, et dès qu'on est un peu loin de l'auberge, il lui demande où est la maison Lamarre; la petite lui indique un point dans la direction d'Hirson, et Vidocq la quitte en la chargeant de dire à sa mère de préparer le souper pour trois amis de son père qu'elle vient de voir.



Arrivé près de la maison Lamarre, il vit une trentaine d'ouvriers occupés à réparer la route; en sa qualité de piqueur, Pons-Gérard devait se trouver au milieu d'eux; Vidocq les examine attentivement et croit avoir reconnu son homme! il le fait remarquer à ses agens; ceux-ci trouvent qu'en effet la figure et la tournure de l'individu qu'il leur désigne se rapportent parfaitement au signalement qu'on leur a donné; c'est bien Gérard, mais comment se saisir de sa personne? Les travailleurs qui l'entourent peuvent embrasser sa défense, et dès lors Vidocq et ses agens se trouveront dans une position fort critique. Ils se concertent; Clément et Goury promettent de le seconder en hommes déterminés, quelque parti qu'il prenne. Vidocq les invite à le suivre et à attendre son signal pour agir.

Il aborde l'individu qu'il prend pour Gérard et l'embrasse en lui souhaitant le bonjour. Étourdi de cette démarche, Pons, car c'était lui-même, examine Vidocq avec un air de surprise. « Ma foi, dit-il, je veux que le diable

« me brûle si je me rappelle avoir vu cette  
 « figure quelque part. — Je suis donc bien  
 « changé? — Apparemment... Mais enfin qui  
 « es-tu donc? — Un ami de Court et de Raoul,  
 « réplique Vidocq en se penchant à son oreille.  
 « — Ah! j'y suis maintenant, reprend Pons en  
 « élevant la voix afin d'être entendu par les  
 « ouvriers qui ont les yeux sur eux, j'y suis!..  
 « Faut-il que je sois *sinvre* et que j'aie peu de  
 « mémoire! Un ami comme lui!... Mais viens  
 « donc que je t'embrasse!... Je veux, mon cher,  
 « ajoute Pons à demi-voix, que le tonnerre de  
 « Dieu m'écrase si je t'ai jamais vu!... Mais  
 « c'est égal... » Puis haussant le ton. « Oni, un  
 « ami et un excellent ami. Ah ça, dis-moi, tu  
 « boiras bien un coup? — Sans doute. — C'est  
 « que dans ce maudit pays on manque de tout;  
 « il faut que nous allions à Hirson si nous vou-  
 « lons avoir du vin. — Allons à Hirson. »

Gérard dit adieu aux travailleurs, et ils se mirent en route; les deux agens que Vidocq avait eu soin de présenter comme ses deux garçons, suivaient à une distance respectueuse.



Chemin faisant Pons lui demanda des nouvelles de Raoul et de Court. Vidocq lui répondit qu'ils étaient dans ce moment fort embarrassés. « Comment donc ? — Ils sont arrêtés. — Arrêtés ? — Oui, mon cher. — Et pourquoi ? — Je ne pourrais te le dire. Tout ce que je sais, c'est qu'étant à déjeuner avec eux chez Raoul, la police y est arrivée : après nous avoir interrogés on m'a relâché ; mais Court et Raoul ont été retenus et mis au secret. Ce dernier, que j'ai vu un instant lorsqu'il revenait de chez le juge d'instruction, a trouvé l'occasion de me dire ces propres paroles : *On m'a parlé de Pons ; préviens-le de se tenir sur ses gardes.* »

Ils arrivèrent à Hirson. Pons-Gérard fit entrer Vidocq et ses agens chez un marchand de vin. On se mit à table et la conversation fut reprise. Après avoir témoigné son étonnement et ses regrets au sujet de l'arrestation de ses amis, Pons lui demanda qui l'avait opérée : « Eh parbleu ! c'est Vidocq. — Vidocq ? oh ! le gredin ! si ja mais il tombe sous ma coupe, il passera

« un mauvais quart-d'heure. — Bah ! — Hein ? — C'est qu'il n'est pas manchot ce gaillard-là. — Crois-tu que je le sois, moi ! — Non, mais il en a vu de plus malins que toi. — Oui, des lâches.... Nom de D..., je paierais une rouïllarde de chenu pivois ( une bouteille de bon vin ) à celui qui me le montrerait ! — Quand tu le verrais, tu ferais comme les autres, tu ne dirais mot, et tu serais le premier à lui offrir un coup à boire. — Je lui offrirais une m... — Tais-toi donc ! tu lui verserais à boire, te dis-je, et du bon. » En même temps Vidocq tendait son verre que Pons emplissait. « — Moi, lui verser à boire ! plutôt mourir mille fois. — En ce cas, meurs quand tu voudras, je suis Vidocq et je t'arrête. A moi ! messieurs, poursuivit-il en s'adressant à ses agens ; les menottes à ce cadet-là. »

Pons-Gérard n'avait que cinq pieds quatre pouces, mais il était carré dans sa taille : son cou, ses épaules, ses bras et ses cuisses étaient semblables à ceux de l'Hercule du palais Far-



nèse. Tout dénotait en lui une force extraordinaire ; il ne fit néanmoins aucune résistance. Stupéfait de l'action de Vidocq, il ne put que long-temps après retrouver la parole. Sortant enfin de son espèce de léthargie : « Ah ! gredin, » dit-il, si j'avais su que tu étais Vidocq lorsque tu m'as abordé je t'aurais f... à l'ombre.»

L'arrestation de ce scélérat causa la plus grande satisfaction aux habitans du pays. Son nom était pour eux un juste sujet d'effroi, et les autorités auxquelles il était journellement dénoncé n'avaient encore osé prendre aucune mesure contre lui, tant il était craint. Vidocq l'ayant conduit à Versailles, où Court et Raoul étaient détenus, retourna à Paris où il reçut les félicitations de ses supérieurs.

Traduits devant la cour d'assises, Raoul et Court furent condamnés à la peine de mort. Vidocq demeura auprès d'eux jusqu'au moment de leur exécution et leur prodigua tous les soins et toutes les consolations imaginables. Quant à Pons-Gérard, il ne partagea point leur sort ; mais il fut envoyé aux bagnes pour le reste de ses jours.

---

### CHAPITRE XXXVI.

Les faux contrebandiers.—Le gigot cru ou l'anthropophage.—Attaque de la diligence dans la forêt de Sénart.—Coup de filet dans les fossés de Vincennes.—Raynaud se pend dans son cachot.—Reproches adressés à Vidocq.—Note curieuse sur le nommé Leroy.

Dans le courant du mois de juin 1823, Bertrand, ancien marchand de vin, que des pertes considérables avaient totalement ruiné, rencontra le nommé Rafflin, marchand de bois, et avec lequel il avait eu des relations. Après les complimens d'usage, ils parlèrent d'affaires ; Bertrand avoua que les siennes étaient dans le plus déplorable état, et qu'il avait toutes les peines du monde à se procurer de quoi subsister. « Tiens, ajouta-t-il, c'est au point qu'à l'heure où nous sommes, je suis encore à



« jeun. — En ce cas, dit Rafflin, entrons chez  
 « un marchand de vin, et nous mangerons un  
 « morceau. — J'accepte à charge de revanche;  
 « car le diable n'est pas toujours à la porte  
 « d'un pauvre homme. »

Dès qu'ils furent à table, Rafflin lui proposa d'entrer dans une société de contrebandiers dont il faisait partie. Bertrand, chez qui la misère n'avait point éteint la probité, voulut, avant d'accepter, savoir clairement de quoi il s'agissait. « Quoique malheureux, dit-il, je te déclare que je ne suis pas homme à rien faire qui puisse m'attirer des désagrémens. Je crains la justice et je ne veux rien avoir à démêler avec elle. — Il n'est pas question de la justice...; cependant comme elle se mêle de tant de choses, il pourrait bien arriver qu'elle nous suscitât quelques tracasseries; mais je puis t'assurer que dans l'affaire dont je parle toutes les chances sont de notre côté. Il s'agit tout bonnement d'introduire à Paris des marchandises prohibées. — S'il n'y a que ça, je suis des vôtres. Frauder le gou-

« vernement n'est pas un crime : il a tant de  
 « moyens de se refaire! — C'est clair. Puis-je  
 « compter sur toi? — Sans doute. — Eh bien,  
 « écoute : Il y a dans ce moment un grand  
 « coup à faire. Nous sommes cinq, et nous de-  
 « vons aller ce soir au port de Charenton rece-  
 « voir pour plus de deux cent mille francs de  
 « marchandises anglaises, que nous introdui-  
 « rons en leur faisant franchir les murs d'en-  
 « ceinte. — Fort bien : et cette affaire sera-t-elle  
 « lucrative? — Beaucoup. — Je ferai le sixième. »

Après un entretien qui dura tout le temps du déjeuner, Rafflin indiqua le lieu et l'heure du rendez-vous, et ils se séparèrent.

Bertrand, en le quittant, rencontra un agent de police nommé Chignard qu'il avait connu dans le temps qu'il vendait du vin; soit légèreté, soit désir d'obtenir une gratification de l'autorité, en échange du service qu'il pouvait lui rendre, il fit part à cet agent de la confiance de Rafflin. Chignard vit dans cette affaire une occasion de se donner de l'importance, et ne voulut point la laisser échapper.



Il engagea Bertrand à aller l'attendre dans un endroit qu'il désigna, et se rendit aussitôt chez M. Froment, chef de brigade du cabinet du préfet de police; il l'informa de ce que venait de lui dire Bertrand, et offrit de lui présenter cet individu, qui lui ferait sur-le-champ sa déclaration, au sujet des marchandises prohibées qu'on devait introduire en fraude. M. Froment fit observer à l'agent que cette affaire était du ressort de M. le comte d'Audiffret, directeur-général des octrois de Paris. « Ce pendant, ajouta-t-il, amenez-moi Bertrand, je causerai avec lui, et nous verrons d'après ses dires, ce que nous aurons à faire. Engagez-le toutefois à continuer ses liaisons avec Rafflin, jusqu'à ce que j'aie prévenu l'autorité. »

Chignard alla rejoindre Bertrand; il l'instruisit de l'entretien qu'il venait d'avoir, et lui conseilla, conformément à l'avis de M. Froment, de se trouver au rendez-vous que Rafflin lui avait donné. « Vous viendrez ensuite, poursuivit-il, me rendre compte de ce qui se

« sera passé, et demain à neuf heures du matin vous m'accompagnerez au bureau de M. Froment, qui recevra votre déclaration. »

Bertrand quitta Chignard pour se rendre à l'endroit que Rafflin lui avait indiqué comme point de réunion. Il y trouva ce dernier avec les nommés Laporte, Hochard, Pigeonneau et Raynaud, forçat libéré qui, depuis quelque temps, faisait le commerce d'avoine. Tous habitaient le faubourg Saint-Antoine. Ils se mirent en route pour Charenton, où ils arrivèrent à neuf heures du soir; de-là ils se dirigèrent du côté de Villeneuve-Saint-Georges.

Bertrand avait remarqué une sorte de contrainte dans les paroles et les manières de ses compagnons; plusieurs fois en marchant ils avaient essayé de lui donner à entendre qu'il s'agissait de toute autre chose que de la contrebande; mais aucun n'avait encore fait d'aveu positif. Rafflin, le prenant alors à part, lui tint à peu près ce langage: « Ecoute, je ne veux pas t'abuser plus long-temps: il est question d'arrêter la diligence, non d'introduire des



« marchandises prohibées. Tu es malheureux ,  
 « je ne le suis pas moins : avec un peu d'audace,  
 « nous pourrions nous procurer une trentaine  
 « de mille francs chacun, et cela sans faire le  
 « moindre mal aux voyageurs, que nous vou-  
 « lons seulement effrayer, afin de nous rendre  
 « maîtres du trésor que renferme le caisson. »

Bertrand fut troublé d'une telle déclaration. Il avait consenti à seconder ses compagnons dans l'introduction de marchandises anglaises, mais une tentative aussi déshonorante que périlleuse dut le révolter. Cependant sa position était fort critique : refuser de participer à l'exécution de leur odieux projet, c'était s'exposer à se faire massacrer par les cinq misérables qui l'entouraient ; car, quoique doué d'une force de corps extraordinaire (il avait cinq pieds dix pouces, et des formes athlétiques), il ne pouvait éviter de succomber sous le nombre : accepter la proposition, ne lui paraissait pas moins dangereux. Il fallait avoir recours à un stratagème. Feignant d'entrer dans les vues des bandits, il fit observer à Raffin qu'il

avait eu tort de ne pas lui dire positivement de quoi il s'agissait. « Si j'avais su, dit-il, qu'il fût  
 « question d'arrêter la diligence, j'aurais pré-  
 « venu ma femme que des affaires particulières  
 « m'obligeaient à m'absenter pour quelques  
 « jours.... J'aurais prétexté un voyage, je me  
 « serais muni, à tout événement, de plusieurs  
 « passeports que j'ai à la maison... ; enfin j'au-  
 « rais apporté des armes. — C'est inutile : nous  
 « en avons de cachées sous des fagots, dans la  
 « forêt de Sénart, où nous devons arrêter la  
 « diligence. — Mais, ce n'est pas ainsi qu'une  
 « affaire s'emmanche. Il faut, en pareil cas, ne  
 « négliger aucune précaution. Croyez-moi,  
 « messieurs, ajouta Bertrand, en s'adressant  
 « aux quatre autres, montons mieux la chose,  
 « et n'allons pas nous perdre par trop de pré-  
 « cipitation. Si vous voulez ajourner à demain  
 « l'entreprise, l'exécution en sera plus facile :  
 « nous aurons le temps de nous concerter et  
 « de prendre toutes nos mesures afin qu'en cas  
 « de non réussite, nous puissions éloigner de  
 « nous jusqu'à l'ombre du soupçon. — Il a



« raison, dit Raynaud, on ne saurait agir avec  
 « trop de circonspection. Qui de nous, par  
 « exemple, pourrait assurer que quelque agent  
 « de police ne nous a pas vus ensemble? En  
 « effet, poursuivit Hochard, il n'en faudrait  
 « pas davantage pour nous faire suspecter. —  
 « Il faut, ajouta Pigeonneau, nous rendre ici  
 « demain par divers points, et être réunis à  
 « neuf heures précises à l'endroit où nous avons  
 « caché nos armes. — C'est ça, reprit Bertrand,  
 « et nous pourrons employer la journée à nous  
 « mettre en mesure. »

D'accord sur la proposition de Bertrand, ils se retirèrent, chacun par un chemin différent. A son retour à Paris, Bertrand ne perdit pas un moment; il alla trouver Chignard, et le mit au courant de ce qui s'était passé. Celui-ci se rendit immédiatement chez M. Froment, qui fit sur-le-champ son rapport à M. le comte de Pins, chef du cabinet particulier de M. le préfet de police, et bientôt Vidocq reçut l'ordre de s'entendre avec M. Froment, afin d'aviser aux moyens d'arrêter les brigands en flagrant délit.

M. Froment se transporta chez Vidocq. Bertrand ayant fait observer qu'il ne voulait pas être considéré en justice comme dénonciateur, ni impliqué dans cette affaire comme complice des brigands, M. Froment pensa que, pour le mettre à l'abri des poursuites qu'on dirigerait contre eux, il convenait de lui faire renouveler devant un commissaire de police la déclaration qu'il avait signée dans son bureau. Vidocq partagea cet avis; et M. Lemonnier, commissaire de police, reçut la nouvelle déclaration de Bertrand: celui-ci fut mis dès cet instant à la disposition de Vidocq. « Ah ça, dit Bertrand, en riant, au chef de la police de sûreté, je n'ai point d'armes, et pour me donner l'air d'un brigand il me faudrait au moins un pis-tolet d'arçon. »

Vidocq lui remit six francs, et lui recommanda d'en acheter un qui ne fût pas en état de faire feu. « Vous vous rendrez ensuite, ajouta-t-il, auprès de ceux qui vous regardent comme leur complice; vous conviendrez avec eux des mesures qu'ils doivent prendre



« pour assurer la réussite de leur entreprise, « et vous viendrez m'en avertir. »

Une heure après Bertrand retourna chez Vidocq, et lui indiqua le lieu et l'heure à laquelle la diligence devait être attaquée. « C'est bon, » dit Vidocq, « allez à votre poste : je me charge du reste. »

Bertrand partit et Vidocq, après s'être concerté avec le préfet de police, donna ordre à plusieurs de ses agens d'occuper la diligence où il devait lui-même se trouver.

Toutes les précautions avaient été prises pour que les brigands ne pussent échapper. On n'avait à craindre que l'indiscrétion de l'agent Chignard qui était dans le secret. Vidocq eut d'abord envie de le faire garder à vue, soit à la préfecture, soit chez lui. M. Froment proposa un autre expédient, qu'on adopta. Il fut convenu qu'on le ferait boire jusqu'au point de le rendre malade pour deux ou trois jours, ce qui devait naturellement l'obliger de s'occuper de lui plutôt que des autres. Ils le conduisirent dans un estaminet de la rue du Harlay.

Là, Chignard qui n'avait pris aucune nourriture depuis la veille, demanda à manger; Vidocq, en lui versant à boire, répondit qu'on n'était pas dans un restaurant.

« Dès lors, dit Chignard, allons ailleurs, car « j'ai tellement faim que je mangerais un gigot « cru. — Un gigot cru! s'écria Vidocq, ce serait un peu fort. — Voulez-vous l'envoyer « chercher?—Oui, mais à une condition, c'est « que si vous ne le mangez pas.... — Je perdrai « tout ce que vous voudrez, » interrompit Chignard en montrant des dents que lui eût enviées un sauvage de la mer du Sud. Le défi fut accepté. Le maître de l'estaminet voulut bien se prêter à cette plaisanterie d'un nouveau genre : il va chercher un gigot, du poids de deux livres et demie, chez un boucher de la place Dauphine, et le présente à Chignard, qui le reçoit avec cette satisfaction que doivent éprouver les Hot-tentots à la vue des victimes qu'ils brûlent de dévorer. Il sort, le frappe pendant quelques instans sur une borne, revient, fait apporter du sel; et en moins d'une heure, le gigot, deux



Bouteilles de vin, deux demi-tasses de café et plusieurs petits verres de liqueur passent dans l'estomac de cet anthropophage.

Le but de Vidocq était atteint : Chignard, ivre à ne pouvoir proférer une parole, fut jeté dans un fiacre qui le transporta à son domicile, rue des Augustins.

Déarrassé de cet individu, Vidocq et M. Froment ne s'occupèrent plus que des brigands qui devaient arrêter la diligence dans la forêt de Sénart.

Dès que l'heure du départ fut venue, le chef de la police de sûreté monta dans la diligence, où ses agens avaient déjà pris place : il n'y avait que quatre personnes qui n'appartinssent pas à la police. On se mit en route : arrivés sur le petit chemin de Lieursaint, la diligence fut attaquée ainsi que les agens s'y attendaient, d'après les renseignemens fournis par Bertrand. Les gens de Vidocq répondirent à l'injonction qui leur fut faite de mettre pied à terre, par une décharge de coups de pistolets. Bertrand qui, pour se faire reconnaître de Vidocq, s'était

approché de la portière où il était placé, feignit de tomber mort, afin de donner le change à ses compagnons. Ceux-ci ripostèrent aux voyageurs et prirent aussitôt la fuite. Vidocq sauta de la voiture pour se mettre à leur poursuite ; mais ayant fait un faux pas, il roula dans un fossé et se démit le bras droit. Goury, l'un de ses agens, s'élança sur leurs traces et parvint à les arrêter dans les fossés de Vincennes, où ils avaient cherché un refuge.

Le préfet de police avait défendu à M. Froment d'assister à cette expédition ; néanmoins désirant en être témoin, il avait pris un cabriolet et était arrivé secrètement sur le lieu de la scène à l'instant même où la lutte venait de s'engager. Après l'affaire, il se rendit chez le procureur du roi à Melun, où Vidocq et les quatre voyageurs l'avaient devancé.

Un procès-verbal fut dressé sur cet événement, et les coupables, mis à la disposition du procureur du Roi, furent traduits devant la Cour d'assises, qui condamna Laporte, Hochard



et Pigeomeau à la peine de mort et Raffin aux travaux forcés à perpétuité.

Quant à Raynaud, ce malheureux, pour échapper à la honte de porter sa tête sur l'échafaud, s'était pendu avec le secours de sa cravate et de sa chemise aux barreaux de la fenêtre de sa prison. On trouva deux lettres sur la table qui lui avait servi de marche-pied pour atteindre à ces barreaux; l'une était adressée à Vidocq, qu'il remerciait des bontés qu'il avait eues pour lui; il s'y reconnaissait coupable de plusieurs arrestations faites sur la grande route depuis sa sortie du bagne; l'autre était destinée à sa femme.

On a accusé Vidocq d'imprudence dans l'affaire de la forêt de Sénart; c'en fut en effet une bien grande que d'exposer la vie des quatre voyageurs qui se trouvaient dans la diligence; prévenu comme il l'était, il lui eût été facile d'aposter des agens aux environs du lieu où elle devait être attaquée, lesquels se seraient saisis des brigands sans danger pour les voyageurs, au moment même où ils auraient tenté

d'exécuter leur criminel projet. Une seule chose peut excuser sa conduite dans cette occasion; c'est qu'on l'avait en quelque sorte réduit à la nécessité de prendre les voleurs nantis de leur butin et les assassins sur le cadavre de leurs victimes.

Après cette affaire, il proposa à Bertrand d'entrer dans sa brigade; celui-ci refusa\* : il

\* La brigade de sûreté avait alors une très mauvaise réputation. On assurait qu'elle n'était composée que de forçats libérés et de gens qui avaient déjà subi plusieurs condamnations pour vol, faux, etc. Une affaire jugée par la Cour d'assises de Carpentras, au mois de mai 1829, semble justifier cette opinion. Il s'agissait d'un vol de nuit commis par un nommé Leroy. Voici l'interrogatoire subi par l'accusé à ce sujet.

Demande. Vos nom, prénoms, âge et profession?

Réponse. Leroy (Claude-Marie-Édouard), âgé de 33 ans, menuisier, de Paris.

D. De qui teniez-vous la pièce de 40 fr. et les pièces de cent sous que vous venez de remettre à une fille publique, peu avant notre entrée dans la chambre où nous vous avons trouvé?



demanda, en qualité d'ancien marchand de

R. Elle est à moi, puisque je l'ai volée.

D. Vous ne parlez sans doute que de la pièce de 40 fr., mais d'où teniez-vous celle de cinq fr.?

R. Elle est à moi; tout cela provient du même fait.

D. Qu'avez-vous fait du restant de la somme (320 fr.) que vous aviez prise au nommé Quoitin, vieillard qui logeait dans la même auberge que vous?

R. Je l'ai jeté au diable; je me f... de l'argent comme de rien : s'il avait eu cent mille écus, je les lui aurais pris, parce que c'est un vieil avare; il ne me payait pas seulement une chopine de vin. Vous pouvez faire de moi ce que vous voudrez : quand on n'est pas content, faut être philosophe; d'ailleurs, quand on a été comme moi quatorze ans aux galères.... Je sais encore ce qui m'attend.

D. Où avez-vous acheté le chapeau à l'anglaise que vous portez?

R. Tout cela est à moi, je l'avais avant-hier.

D. Où avez-vous acheté les trois couteaux que nous avons trouvés dans vos poches?

R. Je les ai volés; puisque je suis voleur, il faut bien que je fasse mon métier.

D. A quelle heure êtes-vous sorti de votre auberge?

vin, une place d'inspecteur-dégustateur; mais elle ne lui fut point accordée: il ne reçut pour

R. Je n'en sais rien.

D. Est-ce par la porte ou par la fenêtre du grenier à foin?

R. Je n'en sais rien : j'étais soulé. Vous n'auriez pas besoin de me faire toutes ces questions; je vous en ai déjà assez avoué, je vois que vous cherchez à me perdre. Si vous vouliez avoir des égards pour moi, je vous ferais connaître cinq à six forçats évadés des bagnes.

D. Si vous me faisiez connaître le lieu où vous avez caché le restant de l'argent, je pourrais engager Quoitin à vous en donner une partie.

R. Croyez-vous faire voir des couleurs à plus fin que vous? Allez, mon ami, vous êtes trop jeune. *J'ai été pendant long-temps employé sous M. Vidocq*, et, si vous ne vouliez me perdre, vous ne me feriez pas toutes ces questions. Enfin, quand on est malheureux, faut être philosophe.

Déclaré, pour la quatrième fois, coupable de vol, ce voleur à la Walter-Scott a été condamné à vingt ans de travaux forcés, *maximum* de la peine.

*«Eh bien! c'est ça,»* a-t-il dit en quittant la salle.



toute récompense qu'une gratification de cinquante francs. M. Delavau ne se montrait généreux qu'envers ses espions politiques.

### CHAPITRE XXXVII.

Les marchands de veilleuses. — Quatre voleurs *pommés marrons*. — Le duc de Modène échange son titre contre un brevet d'agent de la brigade de Vidocq, et devient inspecteur des tripots. — Son départ pour Naples. — Projet d'incendier la flotte française dans la rade de Naples. — Retour de Ronquetti à Paris. — Il disparaît. — La malle de l'ambassadeur de Naples. — Les deux mémoires de la police. — Le voleur est enfin découvert. — Vidocq courrier. — Paul Pinchon arrêté.

Vers la fin de 1816, la police fut informée que des vols nombreux se commettaient chaque nuit dans le quartier Saint-Honoré et le marché des Jacobins. Elle mit aussitôt ses limiers en campagne et l'on ne tarda pas de signaler

comme auteurs de ces vols les nommées Pitron et Gaudet, fabricans de veilleuses, rue des Maures, n. 37, quartier du faubourg du Temple. L'infatigable Vidocq reçut immédiatement l'ordre de surveiller ces deux individus, qu'il importait de prendre sur le fait ou nantis d'objets volés. A dix heures du soir, il se rend avec deux de ses agens, Pierre Peltre et Fouché, dans la rue des Maures; ils se blottissent dans un champ, vis-à-vis la maison habitée par les fabricans de veilleuses. Ils étaient aux aguets depuis près de trois heures, lorsque, au clair de la lune, ils virent sortir de cette maison deux hommes dont la tournure se rapportait parfaitement à celle indiquée dans le signalement de Pitron et de Gaudet; ils étaient accompagnés de deux femmes, qu'on reconnut plus tard pour être, l'une la mère, l'autre la concubine de ce dernier. Les agens se disposaient à les suivre, Vidocq, frappé d'une idée lumineuse, s'y opposa: « Non, dit-il, *la luisarde* « (la lune) donne, et ils pourraient nous découvrir; continuons la *planque* (surveillance),



« ets'ils reviennent avec les *balluchons* (paquets),  
« nous les *pommerons marrons*. »

Ainsi qu'il l'avait prévu, les voleurs, après avoir dévalisé la boutique d'un épicier du marché des Jacobins, rentrèrent dans leur domicile, courbés sous le poids de leur butin. Il était alors quatre heures. Vidocq n'étant porteur d'aucun mandat jugea convenable d'attendre le jour pour pénétrer chez eux. Dès qu'il parut, il alla emprunter un maillet chez un menuisier; armé de cet instrument, il monte suivi de ses agens, et frappe à la porte des voleurs; on ouvre: les agens se précipitent aussitôt sur Pitron et Gaudet et se disposent à les garrotter; ceux-ci veulent opposer de la résistance; mais Vidocq saisissant Pitron au collet, menace de lui briser la tête au moindre mouvement hostile. Il fallut se résigner, Pitron, Gaudet et sa mère furent conduits chez le commissaire de police, et la maîtresse de Gaudet (la fille Marchand) demeura dans la chambre sous la surveillance d'un agent. Une perquisition fut faite, et l'on trouva une grande quantité

d'objets volés. Traduits devant la cour d'assises de la Seine, ces quatre individus succombèrent sous le poids de l'accusation. Pitron et Gaudet furent condamnés à quinze ans de travaux forcés; la mère Gaudet et la fille Marchand durent passer, en vertu du même arrêt, l'une huit et l'autre dix ans dans une maison de correction.

Vers la même époque, un italien nommé Ronquetti, arrivé à Paris depuis quelque temps sous le titre de duc de Modène, fut signalé à la police, et l'on ne tarda pas d'apprendre que cet individu logeait au Palais-Royal, galerie de pierre, avec une fort jolie personne de sa nation; qu'il avait pour domestique un petit nègre et une femme de chambre, et ne fréquentait guère que les maisons de jeu. Vidocq fut chargé de l'arrêter et y parvint sans peine. Interrogé sur son véritable nom, sur ses moyens d'existence, etc., etc., il déclara se nommer Ronquetti, et vivre à Paris des débris d'une somme de vingt-cinq mille francs qu'il avait enlevée à son père; que l'italienne qui passait



pour sa femme était tout simplement sa maîtresse. Il mit beaucoup de franchise dans ses aveux ; Vidocq crut lui reconnaître des dispositions ; il lui proposa de renoncer au titre de duc et d'accepter un brevet d'agent dans sa brigade. Ronquetti y consentit, et ne tarda pas de donner à Vidocq des preuves d'un véritable dévouement.

Un soir, comme il rentrait chez lui, accompagné de Ronquetti, qui ne le quittait plus, Vidocq se vit assailli par quelques forçats évadés, qui en voulaient à ses jours. Nul doute que sans le secours de Ronquetti, qui lui fit un rempart de son corps, ces brigands n'eussent fait un mauvais parti au chef de la police de sûreté. Grâce aux efforts de ce fidèle et courageux auxiliaire, Vidocq rentra chez lui sain et sauf.

Ce service acheva de conquérir à Ronquetti l'amitié de Vidocq, qui lui confia l'inspection des maisons de jeu clandestines. Il était très propre à ce genre d'emploi ; personne au monde ne possédait mieux que lui le talent de *faire*

*sauter la coupe* et de s'adjuger les bonnes cartes. Il s'introduisit dans ces tripots sans que personne ne se doutât du rôle qu'il y remplissait. Parmi les habitués de ces honteux repaires, il découvrit plusieurs commissaires de police, entre autres celui du quartier de la Sorbonne, M. Dufresne. Il en fit son rapport et il s'ensuivit quelques destitutions, notamment celle de ce M. Dufresne, qui était en outre suspecté de libéralisme. Jusque là tout allait pour le mieux ; mais signalé à son tour comme faisant un grand nombre de dupes dans les maisons soumises à sa surveillance, Ronquetti fut invité à quitter Paris dans le plus court délai et à retourner dans sa patrie à la faveur d'un passeport que lui délivra M. le comte Anglès, alors préfet de police. Il obéit et se rendit à Naples. Il était depuis quelque temps dans cette capitale, lorsqu'un jour se promenant sur le port avec son beau-frère, il s'approcha d'un rassemblement qui s'était formé et où l'on parlait d'incendier la flotte française qui était en rade. Il se rendit aussitôt chez l'ambassadeur



français et lui fit part de ce qu'il venait d'apprendre; des mesures furent prises pour prévenir l'exécution de cet affreux complot, et les principaux auteurs périrent du dernier supplice.

Ronquetti reçut une gratification de mille francs et une lettre de recommandation pour M. le vicomte de Châteaubriant, alors ministre des affaires étrangères; il revint à Paris et se présenta chez son excellence, qui lui remit six cents francs comme un témoignage de sa satisfaction particulière du service qu'il avait rendu à notre marine. Peu de jours après il fut admis dans la brigade de M. Froment, près du cabinet de M. le préfet.

Vidocq ignorait le retour de Ronquetti à Paris et sa réintégration dans la police; informé par un de ses agens qu'on l'avait vu au café d'Artois, il donna aussitôt l'ordre de l'arrêter. Le devoir, dans cette occasion, fit taire chez Vidocq le sentiment de la reconnaissance; mais il est vrai de dire que dès l'instant qu'il sut que Ronquetti avait obtenu la permission de séjour à Paris, il s'empessa de le faire remet-

tre en liberté et de lui offrir une place dans sa brigade. Ronquetti l'accepta et leur ancienne intimité se rétablit.

Il vivait toujours avec la jolie italienne, qu'il aimait beaucoup; celle-ci le payait de retour, mais on sait que la constance n'est pas la principale vertu des personnes de sa nation; l'italienne vit un agent de change et ne put résister aux attraits de son coffre-fort. Ainsi, des bras de Ronquetti, l'infidèle passa dans les bras du Crésus et oublia son premier amant. Celui-ci, furieux de se voir supplanté par un homme dont il croyait tout le mérite dans sa fortune colossale, se transporta à son hôtel pour réclamer la Dulcinée; l'agent de change refusa de la lui rendre: Ronquetti s'emporta, menaça; son rival lui rit au nez et finit par le faire jeter à la porte.

De retour chez lui, Ronquetti provoqua par écrit l'agent de change en duel; celui-ci ne jugeant pas convenable de se mesurer avec un individu qu'il méprisait, envoya son épître à la préfecture de police, qui lança aussitôt un



nouveau mandat d'arrêt contre Ronquetti. Conduit au dépôt de la préfecture, il parvint à s'y lier avec un nommé Tiédot, ancien porteclés, qui avait été condamné à plusieurs années de détention; peu de jours après ils trouvèrent le moyen de s'évader et en profitèrent. Depuis cette époque, Ronquetti n'a plus reparu. Son infidèle est toujours avec l'agent de change.

Puisque nous sommes en train de narrer, nous allons rapporter ici deux faits qui pourraient nous échapper.

En 1817, l'ambassadeur de Naples venant à Paris, s'arrêta à Poncelet, près Beaumont, pour déjeuner. Pendant qu'il était à table, des voleurs enlevèrent une malle placée derrière sa chaise de poste. Cette malle contenait des objets précieux, destinés à S. A. R. Madame, Duchesse de Berry. Informé de cet événement au moment où il allait remonter en voiture, M. l'ambassadeur faillit tomber à la renverse. Dans un instant tous les habitans de Poncelet furent sur pied; une enquête fut faite par l'au-

torité du lieu; mais elle ne produisit rien qui pût conduire à la découverte des auteurs du crime. Force fut au diplomate de se remettre en route sans la malle.

A son arrivée à Paris, il s'empressa d'envoyer au préfet de police la déclaration du vol qu'on venait de lui faire, et l'infatigable Vidocq reçut l'ordre de se mettre sur les traces des voleurs. Il partit pour Poncelet suivi de quelques uns de ses agens; mais, quel fut son étonnement de rencontrer à Saint-Denis l'officier de paix Dabasse, chargé de la même mission. Une altercation s'éleva entre eux à ce sujet, et ils se séparèrent pour aller, chacun de son côté, recueillir des renseignemens sur cette affaire. Des enquêtes furent faites sur toutes les routes et dans tous les lieux circonvoisins par la brigade de Vidocq et par celle de Dabasse; elles ne leur produisirent aucun résultat, et les deux champions regagnèrent Paris, chacun avec un mémoire de dépenses, montant à plus de 600 francs.

Vidocq ne laissa pas de s'occuper de cette



affaire pendant quelque temps; mais il lui fut impossible de rien découvrir.

Deux ans après, au moment où il s'y attendait le moins, le hasard lui procura ce qu'il n'avait pu obtenir des démarches les plus actives, et des recherches les plus scrupuleuses.

Un forçat évadé, nommé Honoré, qu'il avait arrêté à la suite de plusieurs vols, lui avoua être l'auteur de celui de la malle de l'ambassadeur; il lui indiqua même l'endroit où on pourrait trouver une partie des objets qu'elle renfermait.

D'après cette révélation, Vidocq se rendit à Poncel, et parvint à faire restituer à l'ambassadeur tout ce que le forçat n'avait pas vendu.

Vidocq prit Honoré par tous les bouts afin de s'assurer s'il n'avait pas de complices. Il persista à soutenir que le vol de la malle avait été commis par lui seul. Traduit devant la cour d'assises de la Seine, ce forçat, qui était des environs de Poncel, fut renvoyé au bague, où il est probablement encore.

La seconde affaire dont nous avons à entre-

tenir nos lecteurs leur rappellera celle de ce Cadet Poignon, que Vidocq conduisit sous un si singulier prétexte au poste de Birague. La voici :

La police était depuis long-temps à la recherche d'un nommé Pinchon, ancien marchand de vin, condamné à dix ans de travaux forcés, et une heure de carcan, pour banqueroute frauduleuse. Ses recherches furent long-temps infructueuses. Vidocq parvint enfin à découvrir son domicile. Il s'habilla en courrier de diligence et se rendit chez lui. « Je connais, » lui dit-il, votre affaire: je sais que vous êtes condamné par contumace à une longue détention, je viens vous offrir de vous conduire à Bruxelles. » Pinchon remercia le faux courrier, et il fut convenu que le lendemain on viendrait le prendre de sa part pour l'accompagner au bureau de la diligence.

Goury, l'un des agens de la brigade de Vidocq, se présenta chez Pinchon à l'heure convenu, comme surnuméraire aux diligences. Pinchon l'invita à déjeuner: Goury n'eut



garde de refuser. Après le repas, celui-ci invita à son tour Pinchon à prendre du café, et ils se rendirent dans un estaminet. Il fut ensuite question de quitter Paris. Goury, au lieu de le conduire au bureau de la diligence, le conduisit au bureau de Vidocq. « Eh bien ! dit Pinchon à ce dernier, en qui il reconnut le « courrier de la veille, sommes-nous prêts ? — « Tout-à-l'heure, » répondit Vidocq. Et se tournant du côté de Goury, il lui fit un signe qui fut très bien compris. Celui-ci s'étant absenté, rentra bientôt accompagné de deux agens. « Tenez, messieurs, ayez la bonté de conduire « monsieur à sa destination. » En même temps il donna connaissance à Pinchon du mandat qu'il avait contre lui. L'ex-marchand de vin, ayant reconnu le piège, se répandit en imprécations contre Vidocq et contre son agent : « Ah ! gredin, s'écria-t-il, en menaçant Goury, « je t'aurais payé à déjeuner, si j'avais soup- « çonné le tour ! Mais tu ne l'emporteras pas « en paradis ; je ne serai pas toujours sous la « clé !. Nous nous reverrons quelque jour, et... »

Les agens mirent fin à ses récriminations en l'entraînant au dépôt de la préfecture de police.

Peu de temps après il fut reconduit au ba-  
gne.

---

### CHAPITRE XXXVIII.

Coignard, lieutenant-colonel de la 72<sup>e</sup> légion sous le nom de comte de Pontis de Sainte-Hélène. — Darius, forçat libéré. — Le général Despinos, l'officier et les deux gendarmes. — Le vin d'Alicante. — Madame la comtesse de Sainte-Hélène. — Coignard s'évade. — L'officier et les gendarmes à l'Abbaye. — La Caisse de Poissy. — Coignard est arrêté, condamné et renvoyé au bagne pour le reste de ses jours. — Peines prononcées contre Carotti, Saffieri et L'excellent.

Parmi les malfaiteurs qui ont acquis le plus de célébrité, Pierre Coignard doit occuper le premier rang. Cet individu, condamné à quatorze ans de travaux forcés avec la femme



Lorda, sa concubine, subissait sa peine au baigne de Brest. Bientôt il trouva l'occasion de rompre son ban; il la saisit, passa en Espagne et prit du service sous les ordres du général Mina. La bravoure qu'il déploya dans plusieurs circonstances périlleuses, attira sur lui l'attention de son illustre chef, qui lui fit obtenir les décorations des ordres d'Alcantara et de Saint-Wladimir.

Pendant un assez long séjour qu'il fit dans une ville de Catalogne, il se lia étroitement avec la fille Maria-Rosa, qui avait été au service du comte de Pontis de Sainte-Hélène, mort depuis quelque temps. Tous ses titres de noblesse et de propriété étaient en la possession de cette fille. Elle les montra à Coignard, qui s'en saisit avec une joie inexprimable, et il fut convenu que les deux amans se rendraient en France sous les noms de comte et de comtesse de Sainte-Hélène.

C'était à l'époque de la première restauration. On sait combien ce moment fut favorable aux intrigans de toute espèce, et qu'il suffisait

de protester de son attachement à la famille des Bourbons pour obtenir des faveurs du nouveau gouvernement.

Le désordre qui suit ordinairement les grandes catastrophes ne permettait guère d'examiner la validité des titres des personnes qui couraient aux emplois; on sent dès lors qu'il fut facile à Coignard d'abuser les chefs de ce gouvernement.

Arrivé à Paris, cet individu demanda une audience à Louis XVIII; elle lui fut accordée, et il se présenta devant ce monarque comme l'unique héritier de la famille des comtes de Pontis de Sainte-Hélène. Il mit sous les yeux de Sa Majesté tous les titres qu'il tenait de Maria-Rosa, ainsi que les brevets des ordres d'Alcantara et de Saint-Wladimir, que son courage lui avait acquis sous les ordres de Mina. Il se disait malheureux. Le roi, touché de la position où il prétendait être, lui fit remettre un secours considérable sur ses fonds particuliers, et promit de s'intéresser à lui.

Coignard, après avoir ainsi trompé la con-



fiance du prince, obtint facilement la bienveillance de ceux qui l'entouraient. Il était au mieux avec toutes les sommités du gouvernement, lorsque la nouvelle du débarquement de Napoléon, au golfe Juan, parvint dans la capitale. Dès cet instant, le prétendu comte de Saint-Hélène fit éclater des sentimens d'amour et de dévouement au trône légitime. On le vit au nombre de ces favoris qui, semblables à des chevaliers de cirque, caracolaient sur la place du Carrousel, en appelant les habitans de Paris à la défense du sceptre des Bourbons. On sait que toutes ces démonstrations n'aboutirent à rien, que Napoléon, après une marche rapide et triomphale, reparut sur un trône dont l'Europe coalisée l'avait forcé de descendre.

Le roi venait de quitter Paris, au milieu des courtisans qui n'avaient pas su le défendre. Parmi eux figurait le forçat évadé, qui se faisait remarquer par ses dehors de probité et de vertu. Il ne quitta pas le prince de tout le temps que dura l'interrègne.

La bataille de Waterloo, si funeste à la France, ayant replacé Louis XVIII sur le trône de ses ancêtres, Coignard demanda et obtint de la bonté de ce monarque le grade de lieutenant-colonel de la 72<sup>e</sup> légion, qui était celle de la Seine. Il jouit pendant un assez long espace de temps des honneurs attachés à ce grade. Un événement qu'il était loin de prévoir vint tout-à-coup faire tomber le masque dont il s'était couvert.

Un forçat libéré, nommé Darius, sortant du bagne de Brest, et qui avait fait partie de la même chaîne que Coignard, venait d'arriver à Paris. Le hasard le conduisit sur la place Vendôme, au moment d'une revue. Il crut reconnaître dans le lieutenant-colonel de la 72<sup>e</sup> légion un ancien compagnon de bagne. La chose lui parut extraordinaire ; il s'approcha de lui et le regarda bien attentivement. « Point de doute, se dit-il, c'est bien Coignard. » Dans cette persuasion, il résolut de le suivre à l'issue de la revue, afin de le féliciter de l'heureux changement qui s'était opéré dans



sa situation, et de lui réclamer des secours que nécessitait le dénûment où il se trouvait. En effet, après la revue, il se mit sur ses pas et arriva en même temps que lui à son hôtel. Dès que Coignard fut entré, Darius se présenta chez son concierge, et demanda à parler à M. le comte de Sainte-Hélène. Il fut introduit. Coignard était seul; Darius l'aborde avec familiarité : « Eh! lui dit-il, me reconnais-tu ? » Coignard parut un moment embarrassé; mais, prenant bientôt un air grave, il lui répondit qu'il ne se souvenait pas de l'avoir jamais vu. « Bah! tu plaisantes. Je suis Darius, ton ancien camarade de chiourme. » Et voyant l'agitation du faux comte de Sainte-Hélène, il ajouta : « Sois tranquille; je ne veux point te vendre; tu peux compter sur ma discrétion; foi de grincbe, je ne mangerai pas le morceau, mais, comme je suis dans la dernière misère, je crois que tu ne trouveras pas mauvais que je réclame de toi quelque argent. » Coignard soutint effrontément qu'il se trompait et le renvoya dédaigneusement de chez lui.

Darius, indigné de la conduite de Coignard envers lui, se rendit sur-le-champ au ministère de l'intérieur et demanda instamment à parler au ministre. Cette faveur lui fut accordée. En deux mots il eut mis Son Excellence au courant de l'affaire : M. le comte Decazes parut fort surpris de cette étrange confiance. Darius protesta de la véracité de son assertion dans des termes qui ne laissèrent aucun doute à ce ministre. « Allez, lui dit M. Decazes, allez de ma part chez M. le général Despinos et vous lui raconterez cette affaire. »

Darius partit et se rendit chez le général, à qui il renouvela la déclaration qu'il venait de faire au ministre. Le comte Despinos reçut avec la même défiance que M. Decazes la confiance du forçat libéré. Il le prit de toutes les manières pour se convaincre qu'il ne lui en imposait point. — « Quel intérêt aurais-je à vous tromper ? dit Darius au général; il est un moyen bien facile de reconnaître la vérité. C'est de me retenir ici, de faire appeler Coignard et de me confronter avec



lui. Si dans cinq minutes je ne prouve pas à  
« vos yeux que votre fameux comte de Sainte-  
« Hélène n'est autre chose que mon ancien ca-  
« marade de chiourme, je consens à passer le  
« reste de mes jours au bagne. »

Le général, d'après cela, ne douta plus de  
la sincérité de Darius. Il fit donner à manger  
à ce malheureux, qui était exténué de fatigue  
et de besoin; en même temps il manda le lieu-  
tenant-colonel de la 72<sup>e</sup> légion, qui ne se fit  
pas attendre; il parut devant le général en  
grande tenue.

Le comte Despinois portait souvent la fran-  
chise jusqu'à la rudesse. A peine le lieutenant-  
colonel avait fini sa révérence, que le général  
lui dit d'un ton sec et ironique : « M. de Pon-  
« tis de Sainte-Hélène, vous n'abuserez pas  
« plus long-temps le gouvernement ni moi. Je  
« sais que vous êtes Coignard et que le bagne  
« de Brest vous réclame. » Coignard voulut  
payer d'audace et soutenir qu'il était bien le  
comte de Sainte-Hélène. « C'est inutile, reprit  
« le général, votre rôle est fini, et j'ai la cer-  
« titude que vous n'êtes qu'un forçat évadé. —

« Je vous remercie, général, de la qualification  
« dont vous me gratifiez, répliqua Coignard,  
« d'un ton doucereux; je pense toutefois que  
« vous me permettrez de vous convaincre que  
« je ne la mérite point. Je vais retourner chez  
« moi et vous apporter les pièces qui vous  
« prouveront combien vous êtes dans l'erreur.  
« — Je ne m'oppose point à ce que vous retour-  
« niez chez vous; mais vous n'irez pas seul. —  
« Comme il vous plaira, général. »

Le comte Despinois fit paraître Darius, qui  
répéta avec assurance tout ce qu'il avait déjà  
dit au sujet de Coignard et cita une foule de  
particularités auxquelles ce dernier n'opposa  
que les épithètes d'imposteur, de fourbe et de  
lâche. Darius persista, et le général ayant fait  
appeler un officier de son état-major, lui dit :  
« — Monsieur, vous allez accompagner le lieu-  
« tenant-colonel à son hôtel, rue Basse-St-  
« Denis; vous ne le quitterez pas : prenez avec  
« vous deux gendarmes, et songez que vous  
« êtes responsable de sa personne. » L'officier  
obéit. Il sortit avec Coignard et ordonna aux



gendarmes de le suivre à quelques pas de distance, par égard pour le grade du prétendu comte de Sainte-Hélène.

Pendant le trajet, Coignard entretint l'officier de ce qui venait de se passer, et lui dit qu'heureusement la calomnie du misérable Darius serait bientôt reconnue; qu'il lui suffirait d'exhiber les papiers qu'il allait prendre chez lui pour le convaincre d'imposture. Il mit tant de vérité dans ses expressions, que l'officier ne put s'empêcher de manifester son indignation contre l'individu qui voulait le compromettre.

Arrivés à son domicile, Coignard fit asseoir l'officier, appela un domestique qui reçut l'ordre d'apporter une bouteille d'Alicante pour le faire rafraîchir. L'officier accepta sans façon, et tandis qu'il dégustait l'Alicante, Coignard, d'un ton à inspirer la plus grande confiance, racontait à sa chère *comtesse* ce qui venait de lui arriver. « C'est incroyable, s'écria-t-elle; « quoi! ce scélérat ose soutenir une pareille calomnie, mais c'est horrible! Il n'y a pas de « châtement que ce coquin ne mérite! — Eh!

« que peut-on attendre, dit l'officier, d'un « homme de cette espèce! — Et le général « ajoute foi à tout cela? reprit Maria-Rosa.— « Je ne le pense pas; toutefois il croit l'incul- « pation assez grave pour m'obliger à une justi- « fication. — Il se justifiera, il se justifiera, n'en « doutez pas, Madame, poursuivit l'officier en « vidant un second verre d'Alicante. »

Coignard prévint l'officier qu'il allait passer dans son cabinet pour chercher les titres dont il avait besoin, et laissa auprès de lui la prétendue comtesse, qu'il chargea de lui tenir compagnie pendant son absence.

Tandis que Maria-Rosa s'entretenait avec l'officier, Coignard endossait le costume de son frère, qui lui servait de domestique, et, la serviette de cuisinier à la ceinture, gagnait par un escalier dérobé la cour où les deux gendarmes avaient été laissés et passait au milieu d'eux sans en être reconnu.

L'officier était là depuis une heure; les charmes de la conversation de la comtesse et les fâmes de l'Alicante ne lui faisaient pas oublier



sa mission. Il commença à trouver étonnant que le lieutenant-colonel fût si long-temps à la recherche de ses papiers; la confiance qu'il avait en lui ne lui permit toutefois pas de se plaindre d'une aussi longue absence. Une demi-heure de plus s'écoula; ne le voyant pas revenir, il conçut de vagues inquiétudes; il se hasarda à frapper à la porte de la chambre où était entré Coignard : personne n'ayant répondu, il ouvre, entre et appelle monsieur le comte, d'abord très doucement et ensuite avec assez de force. Même silence; sa main se pose sur le cordon d'une sonnette, et au même instant plusieurs domestiques accourent. « Que demande monsieur? — M. le comte de Sainte-Hélène, s'il vous plaît? — M. le comte! il est sorti depuis plus d'une heure. » Cette réponse pétrifia l'officier; il reconnut un peu tard qu'il était dupe de sa complaisance et commença à croire que le forçat avait dit la vérité. Il sort machinalement sans prendre congé de la prétendue comtesse, rejoint les deux gendarmes et retourne avec eux chez M. le comte Despi-

nois, à qui il rend compte du triste résultat de sa mission.

Le général, dont la rigidité pour le service est connue de toute l'ancienne armée, envoya l'officier et ses deux gendarmes à l'Abbaye, pour leur apprendre à mettre à l'avenir plus d'exactitude dans l'exécution des ordres qu'on pourrait leur donner.

Coignard, en sortant de chez lui, s'était transporté chez un nommé L'excellent, rue St-Maur, n° 72, barrière des Trois Couronnes. Cet individu, qu'il avait connu dans le temps, le reçut comme un ancien *ami*. Deux jours après ils partirent ensemble avec deux Italiens, Saffieri et Carretti, pour Toulouse. Ce voyage ne dura pas plus de quinze jours. On eut lieu de croire qu'il avait pour but quelques vols importants.

De retour à Paris, il reprit son logement chez L'excellent : c'était une espèce de pavillon situé au fond d'un jardin et dont l'entrée ne ressemblait pas mal à une caverne de voleurs. Coignard, qui avait laissé ses titres de noblesse à



son domicile de la rue Basse-du-Rempart, reprit son ancien métier de voleur. Plein d'un projet qu'il mûrit pendant trois jours, il se rendit, accompagné de Lexcellent, de Saffieri et de Carretti, à la caisse de Poissy. Il descendit seul du fiacre qui les avait transportés, et monta chez le caissier. « Monsieur, dit-il en déposant sur le comptoir un sac renfermant pour  
« 2,000 fr. de pièces d'or, qu'il étale sous ses  
« yeux, je viens vous prier de me donner un  
« billet pour Toulouse. » Tandis que le caissier porte ses regards sur l'or, Coignard s'empare adroitement de la clé de la caisse. L'air et le ton impérieux de cet individu ayant fait naître quelques soupçons au caissier, il lui demande de quelle part il se présente. « Je ne viens de la  
« part de personne, répond Coignard, et je  
« trouve votre question au moins indiscreète; si  
« vous n'avez pas de billet à me donner, vous  
« n'avez qu'à le dire et j'en irai chercher un  
« ailleurs. » Le caissier paraît indécis. — « Allons,  
« reprend Coignard, je vois que nous ne ferons  
« rien ensemble et je m'en vais. » A ces mots il

ramasse son or, franchit l'escalier et regagne la voiture où l'attendaient ses compagnons.

Le caissier ne fut pas long-temps sans s'apercevoir de la soustraction qu'on venait de lui faire. Il se met aussitôt à crier, au voleur! au voleur! A ces cris toute la maison est sur pied. On accourt, le fiacre est retenu par des domestiques; mais Saffieri et Carretti leur présentent des pistolets et les menacent de leur brûler la cervelle. Force fut dès lors à ces gens-là de se retirer, et les deux brigands prirent la fuite. Coignard trouva le moyen de s'esquiver de son côté. Lexcellent seul fut arrêté. On le conduisit chez un commissaire de police: dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir, il déclara se nommer Lexcellent et être propriétaire d'une maison située rue St-Maur, n° 72; il ajouta qu'il était venu à la caisse de Poissy pour accompagner Coignard qui était son locataire.

D'après cette déclaration, on se transporta au domicile de Lexcellent avec un mandat de perquisition. La porte était fermée; Coignard s'y trouvait: on le somma d'ouvrir au nom du



roi; mais au lieu d'obéir à cette injonction, il sauta par une fenêtre qui donnait dans la petite rue Ferdinand et s'enfuit à toutes jambes.

L'autorité fit ouvrir les portes par un serrurier et se livra aux perquisitions d'usage. On trouva dans le pavillon qu'habitait Coignard plusieurs pistolets, des poignards, des masques en cuivre fondu, une grande quantité de faux favoris et de fausses moustaches, enfin tout ce qu'il fallait pour équiper une bande d'assassins; ces objets furent envoyés au procureur du roi.

Vidocq reçut immédiatement l'ordre de prendre des renseignemens sur cette maison et les personnes qui la fréquentaient; il reçut en même temps un mandat d'arrêt contre Coignard.

Le chef de la brigade de sûreté s'adjoignit un de ses principaux agens nommé Fouché, dont le courage et l'audace étaient à toute épreuve, et lui donna pour auxiliaires Charbonnier, Lyonnet, Clément, Peltre, Godard, Calliat, Leroux et Chrétien. Ces huit agens se

rendirent avec Fouché dans la ruelle Ferdinand à onze heures du soir et se mirent en embuscade. On espérait que Coignard reviendrait pour prendre quelques objets et s'entendre avec ses camarades. Pendant que les agens étaient aux aguets, Vidocq était dans un café voisin avec la femme d'un maréchal-des-logis de gendarmerie, travestie en homme.

Ainsi qu'on l'avait prévu, Coignard arriva et se trouva nez à nez avec Fouché qui était seul dans la ruelle, ayant dispersé ses agens aux environs. Il saisit courageusement ce brigand au collet et lui dit : au nom du roi je t'arrête. Coignard veut lui faire lâcher prise; mais l'agent le retient d'un bras vigoureux. Ne voyant pas d'autre espèce de salut que dans l'exécution d'un nouveau crime, Coignard décharge sur lui un pistolet tiré à bout portant, heureusement le trouble l'empêcha de viser juste : le coup ne fit que traverser la main et l'épaule de Fouché, qui riposta par un autre coup d'une arme semblable. Coignard ne fut pas atteint. Au même instant les agens et Vi-



docq lui-même accoururent, Coignard fut arrêté ainsi que Saffieri qui était à quelques pas de là. On les conduisit au poste le plus prochain. Deux jours après Carretti tomba également entre les mains de la police.

Traduit devant la Cour d'assises de la Seine, Coignard soutint jusqu'au dernier moment qu'il était bien le comte de Pontis de Saint-Hélène; mais accablé par les charges qui s'élevèrent contre lui, il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité. Par le même jugement, Saffiri, Carretti et L'excellent furent condamnés, le premier à dix ans de travaux forcés et les deux autres à cinq ans de la même peine.

Maria-Rosa et le frère de Coignard furent également mis à la disposition du procureur du Roi; aucune preuve ne s'élevant contre eux, on remit Maria-Rosa en liberté peu de jours après; Coignard jeune fut amnistié, en faveur des révélations qu'il avait faites contre son frère.

Coignard fut conduit au bagne de Toulon, où il est à la double chaîne en sa qualité de

*cheval de retour.* On assure que Maria-Rosa est dans cette ville et qu'elle consacre le produit de son travail au soulagement de son infortune.

---



---

### CHAPITRE XXXIX.

Nouvelle conspiration contre Vidocq. — Encore Coco-Lacour. — Les faux billets de banque. — Colard est arrêté. — Vidocq reçoit la récompense promise. — Désespoir de Coco-Lacour et consorts. — Ils accusent Vidocq. — Leur désappointement. — Coco-Lacour donne sa démission. — Duval dit Quimper, dit Lambert. — Ruse de Vidocq. — Duval est envoyé au bague.

L'orage que la jalousie avait amassé sur Vidocq et qu'il était parvenu à dissiper par sa droiture et son dévouement à la chose publique, fut de nouveau soulevé contre lui. Ce n'était pas seulement parmi les officiers de paix qu'il comptait des ennemis; il en avait



jusque dans sa propre maison. Un de ses secrétaires et Chrétien, agent de sa brigade, qu'il affectionnait particulièrement, séduits par Coco-Lacour, dont l'ingratitude égalait l'ambition, avaient juré sa perte. Leurs efforts n'eurent toutefois pas le succès qu'ils s'en étaient promis.

Tout Paris se souvient encore de ce marchand de tableaux, demeurant rue de Seine, qui fabriqua une si grande quantité de billets de banque. Plusieurs de ces billets, reconnus faux par cette administration, avaient été saisis dans la circulation. Vidocq fut mandé par l'autorité, qui lui promit une somme considérable s'il parvenait à découvrir le faussaire. Le chef de la police de sûreté ne perdit pas un instant, et le nommé Colard, auteur des faux billets, fut arrêté à la Banque même, au moment où il allait y en présenter. Il fut conduit à la préfecture de police; Vidocq et ses agens se rendirent ensuite à son domicile et y trouvèrent plusieurs objets qui aidèrent à acquérir la preuve du crime. Vidocq reçut la récom-

pense promise; il en remit une partie aux agens qui l'avaient secondé dans ses recherches. Ceux-ci trouvèrent que leur part était trop faible; ils lui en témoignèrent leur mécontentement; Vidocq prétendit qu'il était libre de donner ce qu'il voulait et leur tourna le dos. Coco-Lacour et ses adhérens se présentèrent chez M. Parisot, qui avait remplacé M. Henry à la 2<sup>e</sup> division, pour se plaindre de la parcimonie de leur chef. Cette démarche fut infructueuse. M. Parisot, qui savait combien Vidocq était en butte à l'envie de ses subordonnés, les renvoya en leur déclarant que l'affaire ne le regardait pas. Coco-Lacour s'adressa alors directement au préfet; mais il ne fut pas plus heureux de ce côté. Furieux du peu de succès de ses réclamations et pénétré de cette idée de don Bazile, qu'il reste toujours quelque chose de la calomnie qu'on distille contre quelqu'un, il eut recours à l'autorité supérieure; il présenta Vidocq sous les couleurs les plus odieuses et lui attribua une foule d'actes dont un seul, s'il eût été prouvé, aurait suffi pour le faire



destituer. Tout cela n'aboutit qu'à faire ressortir davantage les services qu'il avait rendus à la société. Le désappointement des conjurés ne fut pas moindre devant les tribunaux, auxquels ils s'adressèrent en dernier ressort.

Après avoir épuisé tous les moyens que leur inimitié leur avait inspirés, Coco-Lacour et ses camarades donnèrent leur démission ; mais leur haine ne se ralentit point. Après s'être répandus contre leur ancien chef en imputations iniques, ils en vinrent à des menaces ; de sorte que Vidocq fut réduit en quelque façon à ne sortir la nuit qu'accompagné de plusieurs de ses agens.

A en croire Coco-Lacour et consorts, Vidocq trafiquait secrètement de son emploi ; il traitait avec inhumanité les malheureux qui tombaient entre ses mains, il les tourmentait au lieu de se borner à les interroger ; afin de leur arracher des aveux, il les jetait dans un réduit obscur, voisin de son cabinet, et les y laissait des journées entières, sans leur donner pour nourriture autre chose qu'un morceau

de pain ; il allait même quelquefois jusqu'à se permettre de les frapper. Selon eux encore, Vidocq s'occupait beaucoup plus d'accroître sa fortune que de remplir ses devoirs ; il prêtait son argent à un taux usuraire ; il s'occupait de remplacements militaires, achetait et revendait des hommes par l'entremise de quelques agens qu'il salariait largement afin de les réduire au silence, etc. Le fait est qu'ils ne purent rien prouver de tout cela. La seule chose qu'ils offrirent de faire constater, c'est que l'huissier Pépin avait un carton sur lequel était écrit le nom de M. JULES, ce qui, d'après eux, attestait que Vidocq, à qui ce nom se rapportait, faisait beaucoup d'affaires. On rit de cette absurdité, et le chef de la brigade de sûreté répondit à toutes leurs imputations par un mépris bien prononcé et en continuant de déployer le zèle et l'activité qu'on lui a toujours connus.

Ce fut dans ces entrefaites qu'il reçut l'ordre de se mettre à la recherche du nommé Duval, tisserand. Cet individu était venu à Paris en 1819. Les autorités de son départe-



ment, au moment de son départ, l'avaient signalé au préfet de police comme un homme fort dangereux et suspecté d'avoir commis plusieurs vols dans la Bourgogne; elles l'avaient présenté en outre comme professant des opinions contraires au gouvernement royal. D'après de telles informations, la police dut avoir les yeux sur Duval, qui, à son arrivée dans la capitale, prit le nom de Quimper et alla loger rue de la Savonnerie, n° 14.

Au mois d'avril 1821, il se commit un vol avec effraction dans cette rue; les recherches de la justice ne furent point infructueuses; on eut bientôt la preuve que l'auteur du crime n'était autre que ce même Duval, signalé à l'autorité d'une manière si défavorable. On se transporta à son domicile; mais il avait disparu et le propriétaire de la maison ne put dire ce qu'il était devenu. Un jugement intervint au mois de mai suivant, pendant que la police était à sa poursuite; il fut condamné, par contumace, à dix ans de travaux forcés et à l'exposition.

Vidocq, par ordre supérieur, dut s'occuper immédiatement de cette affaire et employer tous les moyens pour découvrir Duval et le mettre sous la main de la justice.

Après de longues et vaines démarches, tant au bureau des hôtels garnis qu'ailleurs, il prit le parti de disperser sa brigade chez différens fabricans de calicots; il présuait que Duval, craignant de ne pouvoir se dérober autrement aux investigations de la police, serait entré dans quelque atelier pour y travailler de son état. L'évènement prouva que Vidocq avait été bien inspiré. Deux de ses agens, Fouché et Dargence, vinrent le prévenir qu'ils avaient découvert chez un fabricant de la rue du Pot-de-Fer, près la place de l'Estrapade, un individu sous le nom de Laurent, dont le signalement se rapportait parfaitement à celui de Duval.

D'après les renseignemens qu'il recueillit sur le personnel de cette maison, il ne jugea pas prudent d'opérer ouvertement l'arrestation du voleur. Il eut recours à une de ces ruses



qui lui étaient si familières. Déguisé en commissionnaire, il se présenta dans l'atelier et demanda à parler à Lambert. Duval paraît, et Vidocq le tirant mystérieusement à l'écart, lui dit : « Je suis chargé de vous prévenir de la part d'un de vos amis, que la police est informée que vous travaillez dans cette maison, et que, dans un quart-d'heure, elle sera investie par toute la brigade de Vidocq. »

Duval, troublé, songea moins à demander à Vidocq le nom de l'ami qui lui donnait ce salutaire avis, qu'à le mettre sur-le-champ à profit. Il quitte l'atelier, sans dire un mot à ses camarades, et descend dans la rue avec le chef de la brigade de sûreté, qui, pour mieux s'assurer de sa personne, lui propose de monter dans un fiacre, sous prétexte de le dérober aux regards des agens de police qu'on pourrait rencontrer. Duval accepte avec empressement; il avait déjà un pied dans la voiture, lorsqu'un ouvrier de son atelier venant à passer, lui adressa ces paroles : « Eh bien ! Lem-

bert, te voilà entre les mains de Vidocq ?  
« qu'as-tu donc fait ? »

Duval, au nom de Vidocq, a reconnu le piège, et, tandis que ce dernier verse de l'eau au coin d'une porte, il s'élance comme un trait, et se dispose à fuir; mais à peine a-t-il fait quelques pas que Fouché et Dargence, que Vidocq avait eu la précaution d'aposter près de la maison où travaillait Duval, se jettent sur lui et l'arrêtent. Lui passer les menottes, et le hisser dans le fiacre, ce fut l'affaire d'un moment. Conduit à la préfecture de police, il fut interrogé et immédiatement transféré à Bicêtre.

Vidocq y étant allé quelques mois après pour assister, selon sa coutume, au ferrement des condamnés, Duval le chargea de diverses commissions pour sa famille. Le chef de la brigade de sûreté promit de les remplir exactement, et lui remit un peu d'argent. Duval se montra très reconnaissant. Il partit pour Toulon avec la première chaîne, et depuis on n'a plus entendu parler de lui.



## CHAPITRE XL.

L'agent femelle. — Le petit appartement à louer. — Moyen d'entrer de suite en relation avec son voisin. — Les faux billets. — Le trébuchet de la rue Sainte-Anne. — L'évanouissement. — Le verre d'eau. — Les pièces de conviction. — Les deux Israélites. — La main de fer. — Le Banqueroutier puni.

Nous avons dit que Vidocq avait des agens femelles ; et que dans certaines affaires ces agens déployaient des ruses qu'il n'eût pu espérer de ses agens mâles. L'affaire suivante va en donner une preuve.

La police était depuis long-temps à la recherche d'une intrigante nommée Alexandrine Doi, née à Charenton, et condamnée à six ans de réclusion, une heure de carean et à la flétrissure, pour faux en écriture privée. Vidocq, après avoir vainement envoyé tous

ses agens à la découverte de cette femme, explora lui-même sans plus de succès tous les coins de la capitale.

La fille Dionay, qui lui avait rendu quelques services et dont il connaissait le tact, fut chargée par le chef de la brigade de sûreté de se mettre en mouvement pour découvrir la faussaire. Munie de son signalement et de toutes les indications nécessaires, cette fille se mit en campagne. Plusieurs semaines se passèrent en courses inutiles. Chaque soir, découragée du peu de succès de ses démarches, elle rentrait avec la résolution de ne plus les continuer ; mais chaque matin, espérant être plus heureuse, elle se remettait en marche. Enfin, après avoir visité tous les quartiers et dévidé des milliers de marches, elle eut vent qu'Alexandrine Doi demeurait dans une maison du faubourg Saint-Germain, sous le nom de la veuve Cornu ; qu'elle s'occupait beaucoup à faire escompter des billets, et employait souvent des tiers pour y parvenir.

La fille Dionay n'eut plus dès lors qu'à



chercher un prétexte pour s'introduire chez elle. Les femmes en trouvent aisément en toutes occasions ; mais celle-ci n'était pas ordinaire. La Dionay avait affaire à une commère fort adroite , et qui sentait les mouchards d'une lieue. Elle était plongée dans ses réflexions, lorsque reportant les yeux sur le numéro de la maison qu'habitait la faussaire, elle lut ces mots sur un écriteau qui pendait au dessus de la porte : *Petit appartement à louer*. Elle va s'habiller promptement, et court se présenter chez le portier. « Vous avez, lui dit-elle, un appartement à louer. — Oui, Madame. — Voudriez-vous avoir la bonté de me le montrer? — Tout de suite, Madame. » Et voilà la fille Dionay suivant le portier à un troisième étage. Une chambre, un cabinet et une petite cuisine : « cela me conviendrait assez, Monsieur, dit-elle. Et quel en est le prix? — Deux cents francs et le sou pour livre, comme d'usage : quant aux portes et fenêtres elles sont aux frais du propriétaire. Vous n'avez autre chose à payer que trente sous par mois,

« pour le balayage. — C'est un peu cher; il me semble que cent quatre-vingt francs devraient suffire ; car franchement c'est un peu mesquin pour le prix. — Je ne puis rabattre une centime. Si le propriétaire était ici, il est possible qu'il vous réduirait quelque chose; mais, quant à moi, je ne le puis pas. — Enfin vingt francs de plus ou de moins ne m'enrichiront pas au bout de l'année. Ce petit appartement me convient, et je l'arrête. Voici le denier à Dieu... Mais, dites-moi, Monsieur, la maison est tranquille? — Oh! pour ça, Madame, vous pouvez être sans inquiétude. Tenez, ce côté est habité par un employé du ministère de l'intérieur : il sort à huit heures, et lorsqu'il rentre ce n'est jamais que vers les dix ou onze heures du soir. Là, c'est un rentier d'un certain âge, n'ayant à sa charge ni femme ni enfans. Au dessus de vous, une jeune veuve, qui est journellement en courses; du reste pas le moindre bruit. — Je m'en rapporte à vous. Je pourrai emménager.... — De suite, Madame, de



« suite si vous voulez ; et quoique nous ayons  
 « encore quatorze jours au terme, ils ne vous  
 « seront point comptés... Au reste, c'est l'usage.  
 « — Eh bien ! c'est entendu. »

La fille Dionay donna les renseignemens que le portier parut désirer sur sa *moralité*, et surtout sa solvabilité ; car on sait qu'à Paris on tient beaucoup plus à ce dernier point qu'à tout autre ; et dès le lendemain elle se trouva sous le même toit que la faussaire. C'était beaucoup ; mais il s'agissait, pour atteindre complètement son but, de se mettre en relation avec elle. C'était la chose la plus facile. Le même soir elle monte, frappe à la porte de la prétendue veuve ; on ouvre : c'est bien la personne dont elle a le signalement. « Mon Dieu, Madame, je vous demande mille pardons ; nouvellement emménagée, je manque de lumière, et je viens vous prier de m'en donner. — Avec plaisir, Madame, donnez-vous la peine d'entrer. »

Les femmes sont naturellement communicatives ; ces deux-ci, qui avaient un égal intérêt

à abréger les cérémonies, furent dès cet instant en relation ; et le lendemain, Alexandrine prenait le café chez la fille Dionay. On parla d'affaires. La Dionay se présenta comme une de ces femmes qui se chargent de toutes sortes de commissions, moyennant une honnête rétribution. C'était aller au devant des désirs d'Alexandrine. « J'aurais, dit-elle, plusieurs billets de portefeuilles à escompter ; je ne regarderais guère à ce qu'on pourrait prendre sur chacun ; car je sais que, par le temps qui court, il faut se résoudre à faire des sacrifices pour réaliser. Si vous pouviez m'indiquer quelqu'un, je récompenserais bien vos peines. — Rien n'est plus aisé, répondit l'agent femelle de Vidocq : de aujourd'hui, si vous voulez, je vous conduirai chez quelqu'un qui vous en prendra autant que vous en aurez, pourvu qu'ils soient souscrits par des personnes connues ; mais je vous préviens qu'il vous prendra cher. — N'im- porte, j'ai besoin d'argent... Croyez-vous que nous puissions trouver votre homme à l'heure



« qu'il est? — On le trouve à toute heure. —  
 « Voulez-vous que nous y allions ensemble?  
 « — Volontiers. »

Ces dames descendent, prennent un fiacre, et se rendent dans la rue Sainte-Anne, que la Dionay a indiquée au cocher. La voiture s'arrête à la porte du domicile de Vidocq. Alexandrine descend sans défiance, et se laisse conduire... au bureau du chef de la police de sûreté. « Tenez, Monsieur, dit l'agent femelle, « voici une dame qui aurait quelques billets à « escompter. Si les noms des souscripteurs ne « vous étaient pas connus, le sien vous suffirait « sans doute; c'est la veuve Cornu, autrefois « Alexandrine Doi, à la recherche de laquelle « j'étais depuis si long-temps. »

Alexandrine se voyant prise comme dans une souricière, ne put proférer une seule parole; tout son corps tressaillit, ses jambes s'affaissèrent, et elle tomba sans connaissance. Un verre d'eau qu'on lui jeta sur le visage lui rendit l'usage de ses sens, et elle alla achever de se remettre au dépôt de la préfecture de police.

Vidocq, enchanté de l'adresse de la fille Dionay, obtint pour elle une récompense proportionnée à l'importance du service qu'elle venait de rendre à la police. Ses agens se transportèrent au domicile d'Alexandrine munis d'un mandat de perquisition. Ils trouvèrent dans une petite armoire plusieurs feuilles de papier timbré, une grande quantité de lettres signées des principaux négocians de la capitale et adressées à diverses personnes : on n'a jamais pu découvrir comment elle était parvenue à se les procurer. On y trouva également quelques feuilles sur lesquelles Alexandrine s'était exercée à contrefaire les signatures apposées à ces lettres, et divers objets qu'on supposa avoir été volés. Un procès-verbal fut dressé et transmis à l'autorité.

Quant à la faussaire, elle subit avec résignation la peine à laquelle elle avait été condamnée.

Vidocq avait à sa discrétion beaucoup d'individus qui pour se faire bien venir de lui ne laissaient jamais échapper l'occasion de lui



rendre quelques services. De ce nombre était le juif Benedict: il l'employa avec succès à la recherche d'un autre juif nommé Aaron Cahen, qui était parvenu à se soustraire à une condamnation de dix ans de travaux forcés pour banqueroute frauduleuse.

Benedict ayant trouvé le domicile du banqueroutier, s'y présenta sous prétexte de lui acheter une pacotille de crayons. Celui-ci était loin de se douter du tour que lui préparait son co-réligionnaire, et il accepta sans défiance la proposition qu'il lui fit de se rendre chez lui pour conclure le marché. Ils descendent ensemble; mais à peine ont-ils fait quelques pas dans la rue, que Cahen sent une main de fer qui le saisit au collet; c'était celle de Vidocq. Incapable de lutter contre un pareil antagoniste, l'israélite se résigna à monter dans un fiacre, qui le voitura jusqu'à la préfecture de police. Peu de jours après il fut exposé, flétri et envoyé au bagne.

---



---

#### CHAPITRE XLII.

Vidocq et sa renommée. — Il faut qu'il soit d'accord avec le diable. — M. Prunau. — Vol de cinquante pièces d'indiennes et de plusieurs schals. — Berthe, Mongodard, Toulouse et Reverand dit *Morozini*. — Vidocq donne audience. — Le vigneron de Conflans-Sainte-Honorine. — La montre à quantité et la fille publique. — Le chevalier de Malte. — Singulier signalement. — Le marchand de la rue Saint-Denis. — Enlèvement de sa femme par son commis. — Le paysan Bourguignon. — On lui vole mille écus. — M. Bacoot, anglais, réclame son épouse. — Le duc de Modène, Ronchetti, la lui fait retrouver.

Les succès de Vidocq lui avaient acquis une grande renommée; il était devenu à la fois la terreur de tous les mauvais sujets de la capitale et la providence de leurs dupes. Son bureau était journellement encombré de gens qui



venaient se plaindre de vols, et sa perspicacité était telle, que pour en nommer les auteurs les moindres renseignemens lui suffisaient. A peine avait-on rapporté deux ou trois circonstances qu'il interrompait les plaignans par ces mots: *Votre voleur est un tel.* Cet oracle les étonnait. Le plus grand nombre, au lieu de lui témoigner de la reconnaissance, ne voyait dans le chef de la police de sûreté que le complice des criminels dont on venait se plaindre. On supposait qu'il était informé d'avance des coups qu'ils méditaient, et associé aux bénéfices de leur coupable industrie. Cette opinion, dont la moindre réflexion eût dû faire justice, était tellement accréditée, qu'on ne pouvait la détruire que par une autre non moins absurde, celle qu'il avait fait un *pacte avec le diable.*

Les moyens que Vidocq employait étaient fort simples. Obligé, par devoir, de connaître autant que possible les voleurs et les voleuses de profession, il n'avait épargné, pour y parvenir, aucune démarche, aucune ruse. Presque tous lui étaient connus. L'œil de ses agens ne

les quittait guère. Lorsqu'ils apercevaient un changement avantageux dans leur position, ils s'empressaient d'en rendre compte à leur chef, et il était tout naturel d'en conclure que l'amélioration observée ne provenait que de quelque vol. Si dans cette circonstance une plainte arrivait au bureau de Vidocq, il recueillait toutes les particularités qui pouvaient le conduire à la découverte des moyens qu'on avait dû employer pour consommer le crime; alors il se transportait sur les lieux, et la moindre enquête suffisait pour le mettre sur la voie. Voici un fait qui fournira la preuve de son habileté dans ces sortes de découvertes.

Un vol de nuit, avec effraction, fut commis chez un marchand de nouveautés de la rue Saint-Denis, nommé Prunaud. Cinquante pièces d'indienne et plusieurs schals de prix avaient été enlevés de son magasin. Dès le matin, il se rendit chez Vidocq pour lui conter sa mésaventure. Le chef de la police de sûreté ne lui donna pas le temps d'achever son récit: « Vous avez été volé, lui dit-il, par Berthe, Mongo-



dard et leurs affidés. Soyez sans inquiétude, avant la fin du jour je vous donnerai des nouvelles de vos marchandises. »

M. Prunaud, plein de confiance dans cette promesse, regagna gaiement son domicile. Vidocq mit sur-le-champ plusieurs de ses agens aux trousses des auteurs présumés du vol, et leur enjoignit de s'assurer s'ils faisaient plus de dépense que de coutume. Deux heures après, les agens revinrent et annoncèrent à leur chef que Berthe et Mongodard avait été trouvés dans un mauvais lieu avec les nommés Toulouse et Reverand, dit *Morozini*, habillés à neuf et faisant la partie avec des filles publiques. Il n'en fallut pas davantage pour confirmer son opinion. Le recéleur de ces misérables lui était connu ; muni d'un mandat de perquisition, il se présenta chez lui et y trouva toutes les marchandises qui avaient été soustraites à M. Prunaud ; elles lui furent rendues, et le recéleur et les voleurs envoyés aux galères où ils sont encore.

C'était un singulier spectacle qu'offrait

quelquefois le bureau de Vidocq. Pour en donner une idée, nous allons faire assister le lecteur à une des audiences qu'il accordait au public.

Un vigneron de Conflans-Sainte-Honorine est introduit.

« — C'est-y vous qu'êtes le chef des mouchards ?

« — Oui, mon ami, que demandez-vous ?

« — Je demande une montre d'argent qu'on m'a chippé za quantième, suz une place, tout à l'heure, qui n'est pas loin d'ici.

« — Et comment cela s'est-il passé ?

« — Ca c'est passé, qu'en traversant c'te place, il m'a pris l'envie de pisser ; je me suis mis devans zun mur et me voilà zen train de lâcher zun filet d'eau. Quelqu'un mé tape sur l'épaule ; c'était zune demoiselle qui m'dit : tiens c'est toi, mon petit Thiodore ! faut que je t'embrasse. Tu boiras ben un coup. Pourquoi pas, que je lui ai répondu, moi qui suis vigneron de mon état. Alors elle m'a prié de l'attendre, en me disant qu'elle avait zune camarade



qui serait ben aise de trinquer zavec nous : allez, que je dis, mais ne soyez pas long-temps, parce que j'ai l'affaire. Me v'la za l'attendre ; voyant qu'elle tardait trop, je porte la main zau gousset pour voir quelle heure il est ; je cherche ma montre : pst ! je t'en f... elle avait filé. Une montre za quantième superbe, que j'avais t'acheté za Pontoise, chez un horloger. J'ai cherché la demoiselle, mais je n'ai pu la retrouver, et des gens à qui j'ai raconté mon affaire, m'ont dit que mon plus court z'était de venir vous trouver, que votre bande aurait bientôt rattrapé ma montre za quantième, qui règle le soleil zavec un cordon en cheveux de ma fille, tressés za la main.

« — Quelle tournure a cette femme ?

« — Comme-ci, comme ça, entre deux ; et puis elle à zun bonnet à dentelles, un gros nez retroussé zavec des yeux bleus, un jupon rouge, des bas attachés zavec des ficelles qui tiennent à ses souliers, zet une tabatière en écaille ous qu'il y a du tabac à la rose qui embaume.

« — Comment diable avez-vous pu remarquer tout cela en si peu de temps?... Allons, je vois que votre récit n'est pas exact. Avouez que vous vous êtes laissé entraîner dans une maison de débauche et que la demoiselle vous a enlevé votre montre pendant que vous étiez occupé de toute autre chose.

« — Oh ! je vois ben que vous êtes un fin matois et qu'il n'y a pas moyen de vous en conter... Eh bien, oui, c'est comme ça que ça s'est fait, et si j'ai dit zautrement, c'est qu'on me l'a conseillé pour ravoir ma montre za quantième de cinquante-cinq francs.

« — Vous rappelez-vous la maison dans laquelle vous êtes entré zavec cette femme ?

— Oui, que je m'en rappelle. C'est zune maison dans une chambre qu'est au premier, zavec une table qui fait le coin... Ah ça ! vous me la ferez retrouver ma montre za quantième, n'est-ce pas, monsieur le maître ?

— Je ferai tout ce que je pourrai pour la découvrir.

— Ah ! je vous en prie, ne perdez pas de



temps. Sitôt que vous l'aurez raccrochée je vous paierai zune chopine, et je vous donnerai zencore dix francs pour boire avec vos camarades.

— Je ne reçois rien pour ces sortes de choses.

— Vous êtes un brave homme; mais c'est égal, comme dit le proverbe, il faut que le prêtre vive de l'autel, je ne connais que ça.

— Je vous répète qu'on n'agit point ici par intérêt. Si on me rapporte votre montre, je vous la renverrai.

— C'est bien, monsieur le maître, je vous souhaite bien le bon jour. »

Au vigneron succède un chevalier de Malte. Il se présente accompagné de sa noble moitié et d'une domestique.

« Monsieur, dit-il après une légère inclination de tête, je suis le marquis Duboivelez, ancien officier de l'armée de Condé, et dont le dévouement aux Bourbons peut être cité.

— Je n'en doute pas, Monsieur; mais quel objet vous amène?

— Je viens vous prier de faire arrêter mon domestique qui, après m'avoir volé une somme de trois mille sept cent cinquante francs et une montre d'or, que je tenais de ma marraine, feu madame de Vellerbel, a disparu de chez moi.

— Veuillez, Monsieur, me donner le nom, l'âge et le signalement de l'individu?

— Il s'appelle Laurent.

— De quel pays est-il?

— Je crois qu'il est Normand... N'est-ce pas, Madame la marquise, que Laurent est de la Normandie?

— Non, mon ami, il est de la Champagne; je lui ai entendu dire cent fois qu'il était natif de Saint-Quentin.

— Madame la marquise se trompe, dit la bonne, Laurent était de la Lorraine, et la preuve c'est que toutes les lettres qu'il recevait étaient timbrées de Dijon.

— Je vois que vous n'êtes guère d'accord sur le lieu de sa naissance. Pourriez-vous m'apprendre son nom de famille?



— Ces gens-là n'en ont pas; ils prennent celui que leur maître leur donne. Je lui avais donné le nom de Laurent parce que c'était celui de son prédécesseur.

— Donnez-moi du moins son signalement.

— Son signalement? Attendez... Il est d'une taille ordinaire, ses yeux sont comme ceux de tout le monde. Quant à son nez..... Comment est-il son nez, Madame la marquise?

— Je crois qu'il est d'une moyenne grandeur; qu'en dites-vous, Cunégonde?

— Oui, oui, nez moyen, mais très long, ajouta la bonne, et puis la bouche un peu grande.

— Son teint, reprit le marquis, est brun ou châtain, autant que j'ai pu m'en apercevoir; car vous sentez bien qu'on a des gens pour se faire servir, et qu'on s'occupe fort peu de leur mine.

— Mon ami, je crois qu'il était blond.

— Enfin, Monsieur, tout ce que je puis vous dire c'est qu'avant le vol je l'appelais Laurent; cela doit vous suffire, et pour peu que vous

voulez vous en donner la peine, je crois que vous m'aurez bientôt fait raison de ce drôle.

— Sans doute, Monsieur, je ferai tout ce qui dépendra de moi; mais il faut auparavant que j'aie d'autres indices que ceux que vous venez de me donner.

— Comment d'autres indices? Je vous ai dit qu'il s'appelle Laurent, qu'il est Champenois, Normand, Picard ou Lorrain, brun, châtain ou blond; qu'il a le nez long, la bouche grande, etc., et tout cela ne vous suffit pas? Ah! M. de Sartines était un autre homme! Sur une centième partie des renseignemens que je viens de vous donner, il eût retrouvé mon voleur.

— C'est possible; pour moi, j'avoue que je ne suis pas de cette force, et que je ne saurais m'embarquer sur d'aussi vagues détails.

— Dites plutôt que vous ne voulez point agir.... J'ai du crédit, tel que vous me voyez!..

— Je le crois.

— J'ai dans la manche tous les députés de mon département.

— C'est très avantageux,



— Je vais les voir de ce pas et leur raconter mon affaire.... Nous verrons si la police n'est bonne à rien.

— Allez où bon vous semblera.

— Venez, Madame la marquise, venez... J'irai chez les ministres, chez le Roi, au besoin, pour obtenir justice d'un scélérat à qui votre insouciance va donner le temps de fuir avec la somme qu'il m'a volée. »

Le chevalier de Malte était à peine sorti qu'un marchand de la rue Saint-Denis se présente.

« Bon jour, M. Jules; je viens vous prier de me rendre un service.

— De quoi s'agit-il ?

— De ma femme qui vient de disparaître avec mon commis, une forte somme et des marchandises. Comme ils ne peuvent être loin, nous les aurons bientôt si vous vous mettez de suite à leur poursuite.

— Fort bien ; mais ce n'est point ainsi que l'on procède. Il faut d'abord que vous portiez une plainte en adultère contre madame votre

épouse, et que vous accusiez en même temps votre commis de vous avoir soustrait des marchandises. Jusque là je ne pourrai mettre un homme sur pied.

— Je conçois : c'est-à-dire que pendant que j'irai au parquet du procureur du Roi, ma femme et mon ravisseur auront le temps de jouer des talons, et qu'ils seront hors d'atteinte avant que j'aie rempli les formalités. Et puis s'il survient des enfans, le divorce étant aboli, c'est moi qui en serai le père, n'est-ce pas ?

— Il n'y a pas le moindre doute.

— Vous voyez que tout cela n'a pas le sens commun.

— Que voulez-vous que je vous dise ? Il y a des formalités à remplir, ce n'est pas moi qui les ai prescrites : dans ma position, je ne puis que m'y conformer.

— C'est-à-dire que j'en serai pour mon argent, pour mes marchandises et pour ma femme ; et que s'il y a des enfans... Mais vous voyez bien, mon cher M. Jules, que vos formalités n'ont pas le sens commun ! Que le diable les



emporte vos formalités! Ah! s'il s'agissait d'arrêter quelqu'un qui eût proféré le cri de vive l'Empereur, on les mettrait bien de côté les formalités; mais il s'agit tout bonnement d'un mari trompé, d'un abus de confiance; l'infidèle et le filou sont protégés, et l'on se moque de la dupe. Ah! c'est quelque chose de beau que votre police, c'est quelque chose de beau. Que ma femme rentre quand elle voudra, si on me l'enlève de nouveau, ce ne sera pas à vous que je m'adresserai. Votre très humble.»

Vint ensuite le tour d'un paysan bourguignon.

« Monsieur, je venais vous prier de me faire trouver mille écus, en bonnes pièces d'or, qui m'ont été volés dans le Jardin des Plantes.

« — Comment cela ?

« — Oui, pendant que je regardions les animaux... J'étais là comme j'ons l'honneur de vous le dire, quand un monsieur mis comme un prince m'a abordé en me disant : N'êtes-vous pas de la Bourgogne? — Oui, ai-je répondu. — En ce cas, nous sommes pays, car je

suis de Joigny. — Ah! — Oui, de Joigny même, et marchand de bois de mon état. Sur ça il m'a offert de me faire voir la *Tête de Mort*. Il était si poli que je n'ai pas cru devoir refuser, et....

« — Vous avez été enfoncé.

« — Comme vous dites, mon brave monsieur.

« — Il n'était pas seul?

« — Si, d'abord, mais au sortir de la grille, d'autres se sont approchés de lui; ils ont causé ensemble, et....

« — Ils vous ont fait cacher le magot?

« — Précisément; mais si bien cacher que je n'ai pu le retrouver.

« — C'est un tour d'Hermelle, de Desplanques et du *Père de famille*; qu'en dites-vous, Goury? (C'était un des agens de Vidocq.)

« — Je le crois.

« — Ah! ils sont de votre connaissance? Tant mieux, mes trois mille francs ne seront pas perdus.

« — Il est possible qu'ils se retrouvent.



« — En vérité ! oh ! le brave homme que ce monsieur Vidocq ! on me l'avait bien dit. Tenez, je veux vous prouver que j'en vallon bien un autre : comme j'ons laissé ma femme toute seule, et que c'est dans quatre jours la foire à Auxerre, je vous donne mes mille écus pour quinze cents francs comptant... çava-t-il ? »

« — Je ne fais jamais de pareils arrangemens.

« — Tant pis ; mais c'est égal, je compte sur vous et j'espère que vous ne m'e mettez pas dans la boîte aux oublis. »

Un Anglais remplace le bon homme.

« Mossio, chai soui mossio Becoot et ché viens dé la part té mossio Lowender, qui mé recommandé à vo por trover mon fame, qu'il a épouse mo-a l'au dix-houi cent quiasse, en London ; il faisait coucou mo-a avec mossio Giovanni, officier italian.

« — Ma foi, monsieur, je suis désespéré de ne pouvoir vous prêter mon ministère ; je viens de le refuser tout à l'heure pour une recherche de la même nature. Cependant, en considération de M. Lowender, je vous indi-

querai quelqu'un qui, moyennant une récompense, pourra faire des recherches qui, j'en suis certain d'avance, ne seront point infructueuses.

« — Vo rendre à mo-a un service bocop grande.

« — Vous n'avez qu'à me donner le signalement de madame votre épouse.

« — Sa signalement ? mon fame il était une belle blonde, les z'ionz noirs ; son bouche est petit, sa nez il est recommandaible... il avait bocop dé... dé... comment dire?... dé... dé mamelles, oui, dé mamelles ; il parlé français plus bon que mo-a. »

Vidocq s'adressant à un de ses agens :

« Givet, allez dire au duc de Modène (ce même Ronquetti dont nous avons parlé) de venir de suite avec le père Martin. » L'agent obéit, et le prétendu duc de Modène ne se fit pas attendre. En deux mots Vidocq le mit au courant de la mésaventure de l'Anglais. « C'est bon, c'est bon, dit Ronquetti, je me charge de cette affaire. »



« — Vo croyez, mossio le douque, que vo povez faire surprendre mon fame avec Giovanni? — Oui, Mousieur, je vous les ferai même trouver ensemble, au lit, si vous le désirez.

« — Ah! oh! dans la lit, mon fame avec ce hoffecier! c'est oune chose considérable. La divorce que chai volai sera sure. Ah! messio, que d'obligation! Dans la lite ensemble! cha-i serais bocop reconnaissant.

« — Monsieur, cela ne tiendra qu'à vous. Nous n'avons qu'à nous accorder sur le prix de mes honoraires, car je ne dois pas vous cacher que les recherches vont necessiter quelques dépenses.

« — Combien, mossio le douque, pour faire surprendre mon fame avec mossio Giovanni?

« — Cela vaudrait trois mille francs.

« Chai donnerai mo-a cent livres sterling.

« — Soit. Je vais me mettre en course, trouvez-vous demain au bureau et vous recevrez sans doute des nouvelles de madame votre épouse. »

L'Anglais se retira, Ronquetti alla se livrer

sur-le-champ à des explorations, et Vidocq ne reçut plus personne ce jour-là.

Dès le lendemain la retraite de l'infidèle était découverte.

M. Becoot, accompagné de son frère, reparut au bureau de Vidocq. Ronquetti y était déjà. Il informa le mari que sa femme et l'officier, après avoir logé pendant quelque temps dans la rue Feydeau, s'étaient réfugiés à Belleville chez un général, ami de l'infidèle. Il fut arrêté qu'on s'y rendrait le jour suivant.

C'était un dimanche; le général donnait à dîner, et selon l'usage de la maison, on devait y jouer à l'issue du repas. On pense que Ronquetti ne laissa pas échapper une occasion si favorable à ses goûts et à ses projets.

Il trouva facilement un prétexte pour s'introduire chez le général, dès que la soirée fut venue. Il y demeura jusqu'à deux heures du matin. Il descendit après avoir assisté pour ainsi dire au coucher du couple adultère, et alla en prévenir le mari, qui, non loin de là,



attendait avec son frère dans une voiture de remise.

« Eh ! bien, monsieur, dit Ronquetti en les abordant, ainsi que je vous l'avais promis, je puis vous faire prendre votre femme au lit si vous le voulez.

« — Dans la lité ? bonne motif por la divorce !

« — Nous n'avons qu'à franchir le mur du jardin et je vous conduirai jusqu'à l'alcove.

« — Oh ! non, pas franchir la mur. La domestique il criera à la voleur, et la fissil ou la pâton... Non, pas franchir la mur. »

« — Préférez-vous attendre le jour ?

« — *Les, ies*, mossio le douque, attendons la jour, c'est meillor prouident.

« — En ce cas je dois vous dire qu'après le déjeuner ils doivent monter dans un fiacre qui les emmènera à Paris.

« — Eh bien, nous les prendrons dans la fiacre. »

Les deux frères, Ronquetti et le père Martin, son auxiliaire, restèrent aux aguets jus-

qu'à deux heures de l'après-midi. Ce fut seulement alors qu'ils virent un fiacre s'arrêter à la porte du général ; une minute après madame Becoot et l'officier italien y prennent place, et les voilà en route pour Paris. « Vo voyez, dit froidement le mari à son frère, vo voyez mon fame avec le hamant. C'est délicieux por la divorce !

« — *Les, ies*, por la divorce. »

Ronquetti savait que les deux amans devaient se rendre rue Feydeau. Les insulaires prirent les devants ; arrivés près de la montée qui, de la Porte Saint-Denis conduit au boulevard Bonne-Nouvelle, ils descendent de voiture. Le fiacre qui reasfermait les amans n'était pas éloigné. Les agens l'ayant reconnu, s'avancent et l'arrêtent. Le mari ouvre la portière : « Bonne jor, dit-il à l'officier avec un sang-froid remarquable, chai vienne prendre mon fame. Véné, madame Becoot, véné havec : il est temps por né plous me faire coucou.

Force fut à Giovanni et à l'épouse adultère de descendre. Nous n'essaierons point de dépein-



dre le désespoir de l'infortunée lady. Contentons-nous de dire que jetée dans le carrosse entre les deux frères, en face du faux duc de Modène et du père Martin, elle protesta dans les termes les plus violens de son amour pour Giovanni et de son aversion pour son époux.

« Taisez-vo, madame, taisez-vo : vo êtes oune felon, oune grande felon. Chai vais vo condouïre incontinent en lé baquebote por London, et j'é féré mettre vo dans *le black hole*.

« — Vous êtes un monstre. Ah ! mon cher Giovanni.

« — Encore Giovanni ! vo être mon fame. Vo vole faire coucou mo-a à votre fantaisie ; mo-a je vole être coucou légalement par la divorce. »

Cette altercation, dans laquelle M. Becoot mit un flegme inconcevable, dura jusqu'à la rue de la Paix, où l'Anglais avait pris un logement. Son premier soin, dès son arrivée, fut d'enfermer sa femme dans une chambre. Il l'y retint trois jours ; mais il paraît qu'au bout de ce temps, madame Becoot, lassée de sa captivité, trouva et saisit l'occasion de s'en affranchir, car

Vidocq étant allé voir le mari pour le féliciter de la réussite de ses démarches, celui-ci lui répondit qu'elle était encore *envolée*.

---

### CHAPITRE XLII.

Les signes de reconnaissance et les mots de passe.  
— Le père Bailly. — Deux mauvaises pratiques. — Encore une chopine. — Je file. — Les pantres nouvellement affranchis. — Il y a maigre. — L'arçon. — Lâche le baluchon. — C'est trop fort.

Les voleurs, comme les francs-maçons, ont entre eux des signes de reconnaissance, des mots de *passé*, etc. C'est beaucoup que d'être initié à ces signes et de connaître ces mots ; mais ils ne sont pas toujours un garant de sécurité. Vidocq, pour le prouver, rapporte l'aventure suivante.

Le père Bailly, après avoir rempli longtemps les fonctions de guichetier à Sainte-Pé-



lagie, avait été placé au dépôt de mendicité de Saint-Denis en qualité de gardien. Il avait vu bien des voleurs depuis vingt-cinq ans qu'il était dans les prisons; presque tous lui étaient connus et avaient pour lui de *l'estime*, parce qu'il ne s'était jamais permis de mauvais procédés à leur égard. Un jour il vint à Paris pour toucher une petite rente qu'il s'était créée du produit de ses longues économies. Le bonhomme aimait à boire, comme toutes les personnes de sa condition. Muni des espèces qu'il venait de toucher, il regagnait pédestrement son poste, s'arrêtant par intervalles pour vider quelques canons. Arrivé à la Porte Saint-Denis, il fut acosté par deux de ses anciens pensionnaires. Ceux-ci lui offrent une chopine; le père Bailly accepte, et ils entrent *aux deux Boules*.

« Eh bien, me zenzans, il paraît que le zaffaire sont en bon train, car vous *marquez*\*.

*Marquer* signifie avoir l'air d'être dans l'aisance.

« — Oh! ça va mieux que là-bas. Depuis que nous sommes *décarrés* (sortis) nous n'avons pas trop à nous plaindre. A votre santé, père Bailly.

« — A la vôtre, me zenzans, et prenez garde à retourner à l'hôtel de la *rue de la Clé*, car c'est une triste *piaule* (maison).»

La chopine étant bue, on en fait apporter une seconde et successivement plusieurs autres que l'on vide, quoique le père Bailly leur répète à chaque instant: « Eufans, il se fait tard et il faut absolument que je retourne à *Saint-Tenaille* (Saint-Denis).»

Enfin il se lève, malgré les instances de ses deux compagnons pour qu'on *picte* une septième *tenante* (chopine), et se dispose à sortir. « Non, non, me zenzans, en v'là assez, dit-il en attachant au bout de son bâton le mouchoir qui contient ses deux cents francs, en v'là assez; il se fait nuit et je file décidément.

« — Bah! un moment de plus ou de moins... Ça sera la dernière.

« — Pas de ça, Lisette! j'ai un fameux ruban



d'ici à Saint-Tenaille, et puis quand on a deux cents francs sur soi, il n'est pas prudent de voyager la *sorguë*.

« — Avez-vous peur d'être *servi* (volé).

« Non pas par les *grinches de Pantin*, car le *zamis* sont les *zamis*; mais il y a des *pan-tres nouvellement affranchis*\* à qui j'aurais beau faire l'*arçon* (signes de reconnaissance parmi les voleurs). »

Le père Bailly donne une poignée de main à ses deux anciens pensionnaires et s'éloigne aussi vite que ses deux jambes avinées peuvent le lui permettre : il n'avait jamais été plus complètement ivre.

Pendant que le Surène lui fait décrire toutes les lettres de l'alphabet, les deux *amis* se concertent sur le moyen de s'approprier les deux cents francs dont il est porteur. Ils le suivent.

Le père Bailly, tout en papillonnant, avait

\* C'est ainsi qu'on désigne les paysans qui débutent dans la carrière du vol.

franchi la barrière. Lorsqu'il fut dans la plaine des Vertus la nuit était très sombre. Les deux voleurs l'accostent, le saisissent à la gorge et le renversent. Le père Bailly fait l'*arçon* et se nomme. « Le *baluchon* ! répondent les voleurs en déguisant leur voix.—Il y a *maigre*.—N'importe, il faut le lâcher, vieux rat. » Maîtres du mouchoir, ils prennent la fuite, et le père Bailly étant parvenu à se relever, poursuit sa route en murmurant contre ce qu'il appelle l'*indélicatesse* des deux *grinches*.

Ce fait nous en rappelle un autre qu'on ne lira pas sans intérêt.

Un nommé Beaumont avait été condamné à douze ans de travaux forcés; il subissait sa peine au bagne de Rochefort; mais bientôt il trouva le moyen de s'évader. Il revint à Paris où il avait commis plusieurs vols. A peine de retour dans cette capitale, il forme la projet le plus audacieux qui soit entré dans la tête d'un *grinche*, celui de voler le trésor du bureau central, aujourd'hui la préfecture de police. La difficulté de se procurer l'empreinte des



serrures ne le rebuta point ; il prit si bien son temps qu'elles furent bientôt en sa possession. Cet obstacle vaincu , il s'en présenta d'autres ; il s'agissait d'ouvrir sans être vu , de s'introduire de même , d'opérer sans crainte d'être surpris et de sortir sans encombre. Tout cela ne l'effrayait point : une seule chose le contrariait, c'était l'éternelle présence de M. Henry dans un cabinet voisin de l'endroit où il voulait pénétrer. Après avoir passé plusieurs jours à guetter l'instant où M. Henri serait forcé de s'absenter, il le vit enfin sortir un matin. Certain, d'après les renseignemens qu'il prit, qu'il ne rentrerait pas de la journée, Beaumont court revêtir un habit qui était alors le costume du magistrat ou du fonctionnaire public, et se présente hardiment au poste à qui la garde du bureau central est confiée. Il invite ce chef à lui donner un soldat ; il le place en sentinelle à l'entrée du couloir qui conduit au dépôt, avec ordre de ne laisser entrer personne. Sûr de ne point être dérangé dans son opération, Beaumont, après avoir ouvert les portes à l'aide des

fausses clés qu'il avait fabriquées, s'empara d'une foule d'objets de prix ; il ne s'attacha qu'à ce qui était le plus portatif, tel que montre, bijoux, diamans, etc. Quand il eut achevé sa pacotille, qu'on pouvait évaluer à plusieurs centaines de mille francs, il referma les portes, ramena le factionnaire au poste et s'éloigna tranquillement.

La nouvelle de cet événement fit un grand bruit ; la police en fut d'abord comme atterrée. Les soupçons planèrent sur les employés ; on désignait celui-ci, celui-là, puis un autre. Les recherches les plus actives, les enquêtes les plus secrètes furent faites de tout côté, mais elles n'eurent aucun résultat satisfaisant. Tout le monde était dans l'anxiété lorsque Beaumont, trahi par un de ses affidés, fut arrêté et condamné une seconde fois. Conduit au bagne de Brest, cet audacieux voleur y est mort après cinq ou six tentatives d'évasion.



## CHAPITRE XLIII.

Les cambrioleurs.—Baudry et Robé.— M. Tardif, notaire.— Le peintre indiscret.— Les voleurs trahis.— Le peintre aux galères.— Henriette et la fille Dubust.— Le père Charpentier et l'Arlequin.— Martinot, dit *l'Estomac de poulet*.— Annette réparait sur la scène.— Madame Romain.— La fièvre chaude.— L'agioteur.— Et de trois!— Les deux cambrioleurs sont aussi enfoncés.

Il existe à Paris une classe de voleurs qu'on appelle *cambrioleurs*; ce sont ceux qui s'introduisent dans les chambres à l'aide de fausses clés ou d'effraction. Les cambrioleurs sont toujours vêtus proprement et n'ont jamais plus de trente ans. Avant de tenter de dévaliser une chambre, ils s'assurent des habitudes de ceux qui l'occupent et saisissent ensuite le moment où des affaires les obligent de s'absenter, pour exécuter leurs coupables desseins. C'est principalement aux maisons qui n'ont pas de

portier qu'ils s'adressent. Lorsqu'ils préméditent de voler quelqu'un, ils sont toujours au nombre de trois; ils se rendent dans la maison qu'ils ont en vue par des rues différentes, et montent successivement; l'un frappe à la porte de la chambre qu'on projette de dévaliser, afin de s'assurer s'il n'y a personne; un second se poste à l'étage au-dessus et le troisième à l'étage au-dessous, afin d'éviter toute surprise. Si, pendant qu'on fait jouer les fausses clés ou sauter la gâche, quelqu'un de la maison monte ou descend, les trois individus se mettent en mouvement comme pour faire croire qu'ils y ont affaire; s'il arrive qu'on s'enquière de ce qu'ils font dans l'escalier, ils répondent qu'ils cherchent un médecin, une garde-malade, une sage-femme, une blanchisseuse, etc. Mais ces cas se présentent rarement à Paris, parce que les locataires d'une maison ne se connaissent jamais tous.

Baudry et Robé, *cambrioleurs* des plus fameux, passaient un matin devant la demeure de M. Tardif, notaire, au coin de la rue de la



Vieille Draperie. Il était depuis long-temps leur point de mire. Un écriteau leur annonce qu'il y a une chambre à louer : ils demandent à la voir ; on la leur montre ; elle leur convient , mais elle n'est pas assez propre ; il faut un nouveau papier et repeindre les boiseries : rien de plus facile. Le portier indique un jeune peintre qui a restauré les appartemens du notaire ; on l'envoie chercher, et il met de suite la main à la besogne. Baudry le questionne adroitement sur la disposition des pièces et des meubles de M. Tardif ; le peintre, naturellement causeur, donne, sans s'en douter, les indications les plus précises, et quelques semaines après le notaire est volé.

Sur sa déclaration, la police fut mise sur pied, mais toutes les recherches qu'on fit pour découvrir le coupable demeurèrent infructueuses.

Trahis par un de leurs complices, Baudry, Robé et autres furent traduits devant la Cour d'assises ainsi que le peintre : tous furent condamnés aux travaux forcés. On plaignit le jeune peintre, qui, selon Vidocq, n'était coupable

que d'une indiscretion ; mais il n'en a pas moins passé quatorze ans au bague de Brest. Après avoir subi sa peine il est revenu à Paris, où, à la tête d'un établissement qu'il fait prospérer, il jouit de la réputation méritée d'excellent citoyen, de bon époux et de bon père.

Parmi les cambrioleurs se trouvent beaucoup de femmes. De ce nombre était une nommée Henriette. Impliquée dans un vol commis à l'aide de fausses clés par Charpentier, connu sous ces deux sobriquets, *la Tache de vin* et *les Trumeaux*, et traduite avec lui devant la cour d'assises, elle avait été acquittée faute de preuves. Quant à son amant, mois heureux qu'elle, il avait été condamné aux galères.

Henriette était très liée avec Rosalie Dubust. Elles furent signalées à la police comme *cambrioleuses*, et Vidocq reçut l'ordre de les surveiller.

Henriette demeurait rue du Grand-Hurler, Vidocq s'arrangea de manière à la connaître, et un beau jour il l'aborda au moment où elle sortait de chez elle.

« Ah ! parbleu, lui dit-il, je vous rencontre fort à propos. J'allais chez vous.



« — Chez moi, Monsieur, mais je ne vous connais pas.

« Bah! rappelez-vous donc l'*Ile d'Amour*, où nous avons bu ensemble avec Chevalier.

« — Je n'en ai pas d'idée.

« — N'importe, cela viendra. Je vous dirai que j'arrive de Brest et que j'ai vu votre homme. Il m'a chargé de vous dire bien des choses; il aurait désiré vous voir, mais le pauvre diable est *aux suspects*, et par conséquent dans l'impossibilité de brûler la politesse aux argousins.

« — Mais, attendez donc, plus je vous regarde et plus je crois vous remettre... Oui, je me rappelle maintenant que nous nous sommes vus à l'*Ile d'Amour* et même à la Chapelle, chez Duchesne. »

A ces mots elle fit monter Vidocq dans son réduit et lui offrit ses *services*. Il fut convenu qu'ils habiteraient ensemble. Après l'avoir fait rafraîchir, Henriette le quitta pour aller chercher le père de Charpentier, qui ne se fit pas long-temps attendre. Vidocq lui parla

de son fils; Charpentier, après avoir versé quelques larmes, envoya chercher deux litres et un *arlequin*\*, qu'on mangea sur le lit de sangle d'Henriette, attendu qu'il n'y avait pas de table. Avant la fin de ce triste repas, Vidocq était avec le beau-père et la belle-fille comme s'ils avaient toujours vécu sous le même toit.

Dès le lendemain, le père Charpentier le mit en relation avec un nommé Martinot, dit l'*Estomac de Poulet*. Celui-ci supposant Vidocq dans le dénuement le plus complet, lui proposa une petite *affaire* qui pouvait contribuer à le remonter; Vidocq lui observa qu'il ne voulait pas s'exposer pour peu de chose; alors Martinot lui parla d'un projet qu'il *nourrissait*, de concert avec trois autres voleurs, et dont l'exécution n'était retardée que par la confection des clés dont ils devaient faire usage. Vidocq accepta la partie, et le jour même Martinot l'aboucha avec les trois *amis*.

\* C'est ainsi qu'on appelle un mélange de viandes que l'on vend à la halle pour les chiens et les chats, et dont les pauvres se régalaient quelquefois.



Vidocq prévoyant qu'Annette lui serait d'un grand secours dans l'intrigue où il s'était embarqué, trouva le moyen d'aller l'avertir, sans que ses nouveaux hôtes s'aperçussent de son absence.

Ils allaient chaque soir chez un marchand de vin de la rue Grenétat, où l'on dépensait régulièrement le montant de la journée d'Henriette, qui s'occupait à faire des gants. Annette se trouva chez le marchand de vin à l'heure où ils avaient coutume de se rendre; elle était assise seule au coin d'une table. Vidocq eut l'air de la regarder avec une sorte de curiosité; Annette, qui avait le mot, regarda son amant de la même manière.

« Connais-tu cette femme? demanda-t-il à Henriette.

« — Je ne crois pas, répondit-elle.

« Dès lors il faut que ce soit à moi qu'elle en ait... Mais attends donc... en effet, je l'ai vue, mais je ne pourrais dire en quel endroit; il faut que je m'en éclaircisse. Pardon, madame, ajouta-t-il en s'adressant à Annette, il me

semble que nous nous sommes rencontrés quelque part?

« — J'avais la même idée. N'avez-vous pas habité Rouen?

« — Ah! j'y suis, c'est Joséphine! Et Romain, qu'est-il devenu?

« — Le pauvre cher homme! ne m'en parlez pas; il est *malade à la Cannelle* (détenu à Caen) depuis trois *marques* (mois).

« — Tant pis; c'est un si bon diable.

« — Oh oui, tant pis, car il a une *fièvre chaude* (gravement compromis.) Et vous, ajouta la prétendue Joséphine, il paraît que vous êtes *guéri* (libre); j'en suis bien aise et je vous en fais mon compliment. »

La conversation se prolongea. Annette fit une longue histoire au sujet de Romain, qui parut intéresser beaucoup Henriette.

« Ah ça, ajouta-t-elle, j'espère que vous viendrez me voir. Je demeure rue Guérin-Boisseau, numéro... attendez, numéro... ma foi, je ne me souviens pas du numéro; n'importe, c'est la *seconde* hôtel à gauche... Mais à



prépos, il faut que je vous rende les vingt francs que vous eûtes la honte de prêter dans le temps à mon homme.

« — Ça ne presse pas, Joséphine; vous aurez tout le temps...

« — Non, non; c'est une dette sacrée, et puis je vois bien que vous n'êtes guère *calé*. Tenez, voilà la somme.

« — Puisque vous le voulez absolument et que ça ne vous gêne pas, j'accepte. »

Dès cet instant, il s'établit une sorte d'intimité entre Henriette et la prétendue femme de Romain. Chaque soir celle-ci se trouvait au rendez-vous, et l'on soupait en commun.

L'heure d'accomplir le vol projeté arriva. Tout était prêt pour l'exécution. Vidocq fut informé que c'était la chambre d'un agioteur de la rue Montorgueil, qu'on devait dévaliser; il en instruisit Annette, qui alla en prévenir sur-le-champ la police.

Vidocq et les trois voleurs se rendent chez le prêteur à la petite semaine, et tandis que le chef de la police de sûreté fait le guet, Marti-

not ouvre la porte; ses complices entrent, brisent les meubles et se disposent à faire main-basse sur tout ce qu'il renferment. Tout-à-coup les agens de police qui les ont suivis de près, fondent sur eux; Martinot et Vidocq se sauvent, mais les trois autres sont pris.

Il importait que Martinot le fût également pour qu'on pût prononcer contre eux la peine des travaux forcés; car il fallait prouver qu'ils s'étaient introduits à l'aide de fausses clés qu'il avait emportées. Ils auraient pu dire, dans leur défense, comme cela est arrivé plusieurs fois, qu'ils avaient trouvé la porte ouverte. Grâce à l'adresse d'Annette, ils n'échappèrent pas à leur sort. Martinot fut pris avec toutes les pièces de conviction, et tous furent envoyés aux galères.

Vidocq n'en continua pas moins ses relations avec Henriette, qu'il parvint à faire arrêter en flagrant délit avec Rosalie Dubust. Elles furent condamnées à dix ans de travaux forcés. A l'expiration de sa peine Henriette fut placée sous la surveillance du chef de la police



de sûreté. Quoiqu'elle eût fortement à s'en plaindre, elle ne se permit jamais de lui adresser le moindre reproche.

---

#### CHAPITRE XLIV.

Le Petit-Godet, dit Marquis, dit Durand, dit Capdeville. — M. Fierval. — Le Botaniste. — La Toute Bonne. — L'herborisation. — Je suis ruinée! — Vite à la cave. — La trouée. — Le tapissier. — Le misanthrope. — Le propriétaire de Belleville. — Trouvera-t-on le voleur?

De tous les cambrioleurs, le nommé le Petit-Godet, dit Marquis, dit Capdeville, était, sans contredit, le plus entreprenant. Parmi les principaux tours de cet individu, nous citerons les suivants.

Capdeville, après avoir fait partie de diverses bandes de malfaiteurs, avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité et était parvenu à s'évader plusieurs fois. Un jour cet

adroit larron, à qui rien ne manquait pour inspirer la confiance, forma le projet de voler une riche veuve demeurant à Saint-Germain-en-Laye, rue du Poteau-Juré. Il explora longtemps les environs du domicile de la dame, mais il lui fut absolument impossible de s'y introduire, et par conséquent de se procurer l'empreinte des serrures. Il ne se rebuta pas. Une maison contiguë à celle de la veuve était occupée par un locataire; il résolut de le faire expulser et de s'y établir. Il réussit : le voilà installé sous le nom de Fierval, et dans des meubles du meilleur goût.

Il y avait trois semaines qu'il était le voisin de la veuve et qu'il cherchait un prétexte pour entrer en relation avec elle, lorsqu'il la vit descendre dans le parc avec sa domestique. Capdeville s'y rend aussitôt, et se présente devant la dame, une plante à la main; il se dit botaniste, et lui demande poliment si cette plante est commune dans le pays. La veuve répond, en souriant, que sans sortir du parc il en trouvera plus qu'il ne pourra en emporter.



« — O bonheur ! s'écrie Capdeville ; on ignore donc ici la propriété de la *toute bonne* !

« — Comment ? la toute bonne...

« — C'est le nom qu'on a donné à cette plante, à cause de ses vertus.

« — Vous croyez donc, Monsieur, que cette herbe est utile à quelque chose ?

« — Si elle est utile ! Ah ! Madame, c'est la reine des plantes que la toute bonne.

« — A quoi sert-elle, s'il vous plaît ?

« — A tout, Madame, à tout. »

Alors Capdeville énumère avec l'enthousiasme d'un Linné toutes les propriétés qu'il lui attribue. Selon lui, la *toute bonne* prise en décoction, en infusion, purifie le sang, en favorise la circulation, donne de la souplesse, rajeunit, guérit toutes les maladies imaginables.

La veuve, enchantée de ce qu'elle apprend, offre au botaniste de l'accompagner dans les endroits du parc où il y a le plus de cette herbe, et la domestique en a bientôt arraché une botte sous le poids de laquelle elle est en

quelque sorte écrasée. Le botaniste en fait deux parts, il en laisse une à la dame, qui, ravie de cette politesse, se confond en remerciemens, prend l'autre, et, la saluant avec grace, il se retire. La veuve et la servante rentrent bientôt après dans leur manoir avec leur demi-botte de foin. La course qu'elles viennent de faire a éveillé leur appétit. Marie (c'était le nom de la servante) se dispose à mettre le couvert ; elle cherche l'argenterie... O ciel ! elle a disparu. Marie jette un cri effrayant : la dame accourt et acquiert la triste certitude qu'elle est volée. Elle accuse la servante d'avoir négligé de fermer l'armoire où l'on était dans l'usage de placer l'argenterie, et menace de la chasser. Marie, pour se dérober à la fureur de sa maîtresse, passe dans une chambre voisine, et revient bientôt lui annoncer que ses meubles sont forcés, que tout est sens dessus dessous. La dame vent s'assurer du fait. A peine est-elle dans cette pièce, que mesurant de l'œil toute l'étendue de son malheur, elle ne peut que proférer ces mots :



« *Je suis ruinée !* » Elle s'évanouit ; Marie se met à la fenêtre et fait entendre les cris : au voleur !

Le commissaire, les gendarmes, les habitans de l'endroit envahissent la maison, et tandis qu'on prodigue à la veuve les secours que nécessite sa position, on explore tous les coins du manoir de la Circée de Saint-Germain-en-Laye, dans l'espoir d'y trouver le voleur ; c'était inutile, il était déjà loin.

La cave n'avait point été visitée, Marie parle d'y descendre, et chacun de s'écrier : « Oui, à la cave, à la cave. » On y descend et on aperçoit une ouverture pratiquée dans le mur qui la sépare de celle du voisin. Le vol est expliqué, et le voleur est connu ; il ne s'agit plus que de l'arrêter ; mais c'est le point le plus difficile. On apprend que, depuis près d'une demi-heure, il est parti dans une voiture particulière derrière laquelle était une malle qui paraissait fort lourde. Cette malle contenait l'argenterie, les espèces et les bijoux de la veuve. Il y en avait pour plus de cent

mille francs. Une seule ressource restait à la victime ; c'était de mettre arrêt sur les meubles du voisin : elle le fit ; mais voilà que tout-à-coup le tapissier qui les avait loués se présente pour les réclamer : on lui apprend la mésaventure de la veuve, et on lui montre la botte de foie. « Ah ! dit-il, je n'ai qu'un regret c'est de n'en avoir pas mis quatre fois plus dans les fauteuils... ; mais c'est égal, on n'a qu'à voir dans les canapés : si on y trouve un crin, je veux bien qu'on me pend. »

La veuve en fut pour son argenterie, ses espèces et ses bijoux et le tapissier pour ses meubles, car il fallut payer le premier terme au propriétaire, et ils suffirent à peine pour cela.

Capdeville, après avoir ruiné la veuve, s'était rendu à Rouen ; mais il n'y séjourna pas long-temps : le théâtre n'était pas assez vaste pour le rôle qu'il avait adopté ; il revint à Paris avec la résolution d'explorer les environs de cette ville et de tenter de nouveaux coups. Il se présenta à Belleville comme un homme



à qui des malheurs et des vicissitudes ont rendu la présence de ses semblables tout-à-fait odieuse, comme un misanthrope qui veut s'ensevelir dans une solitude. Il loue un appartement dans une maison qui paraît lui convenir ; mais bientôt elle devient insupportable parce que le propriétaire y reçoit quelques personnes ; il lui faut une habitation absolument isolée, afin d'y être à l'abri des importunités de la race humaine, avec qui il ne veut plus avoir de communication. Il charge plusieurs individus de s'enquérir de toutes les propriétés rurales qui sont en vente ; on lui en indique un bon nombre ; mais aucune ne lui convient. Il se décide à parcourir lui-même le pays, et s'occupe ostensiblement des préparatifs de son départ. Avant de l'effectuer, il désire déposer dans un secrétaire un somme de dix mille francs qu'il reprendra à son retour, ne voulant pas, dit-il, la traîner avec lui, et demande s'il le peut sans danger ; rassuré sur ce point, il se met en route.

Pendant son séjour dans la maison, Cap-

deville avait pris l'empreinte de toutes les serrures et remarqué que le propriétaire était dans l'habitude de dîner à Paris, d'où il ne revenait qu'au milieu de la nuit. Il n'alla pas loin. A la brune, il rentre à Belleville sans être aperçu, et à l'aide des fausses clés qu'il a fabriquées il pénètre dans l'appartement du propriétaire qu'il dévalise complètement. On juge quel dut être le désespoir de celui-ci en rentrant chez lui. Dès le lendemain tout ce que Belleville renfermait de gens suspects fut mis à la question ; mais, comme on le pense bien, les efforts de l'autorité pour découvrir l'auteur du crime n'aboutirent à rien. Quatre jours après on s'avisa de soupçonner le misanthrope ; le cinquième les soupçons prirent une telle force qu'on jugea convenable d'envoyer à la recherche de Capdeville ; mais ce fut vainement : le cambrioleur avait quitté le pays et était hors d'atteinte lorsqu'on se mit à sa poursuite.



## CHAPITRE XLV.

Adèle d'Escars. — Ses premiers amans et ses premières armes. Rigottier. — Un fameux coup. — Le lit. — Mes rideaux s'agitent. — Ce sont des voleurs ! — La surprise. — Maudit amour ! — Le commissaire et la garde. — Je croyais que c'était une maison de plaisir. — Le Bagne et Saint-Lazare. — Le décompte. — Je veux être honnête femme. — Elle a été à Saint-Lazare. — Plus de travail. — Misère et compagnie. — Le bureau de charité. — L'évanouissement. — Une collecté. — Les mouchards. — Qu'en ferons-nous ? — Le corps-de-garde. — Le retour au taudis.

La pente qui du vice conduit au crime est extrêmement rapide ; souvent celui qui l'a parcourue voudrait rétrograder, mais il n'est plus temps ; l'inflexible Thémis l'a saisi, et une première condamnation est une flétrissure qui ne lui laisse en perspective que la réprobation ; aussi les malheureux contre lesquels la justice

a sévi, repoussés par la société, sont-ils réduits à l'affreuse alternative de mettre fin à leur existence par un suicide ou y pourvoir par des moyens qui appellent de nouveau sur eux la sévérité des lois.

L'histoire d'Adèle d'Escars offre une preuve affligeante de cette triste vérité. Née de parens honnêtes, mais peu aisés, elle fut ravie à ses parens dès l'âge de quatorze ans, par une de ces femmes qui, ne pouvant plus vivre en se prostituant, se créent d'abominables ressources en prostituant les autres.

Placée dans une maison de débauche, Adèle, dont la beauté ne pouvait être comparée qu'à celle de ces madones enfantées par l'imagination de Raphaël, eut d'abord pour amans des mouchards, chose indispensable à une fille publique, si elle veut être au mieux avec le *bureau des mœurs*. Guillaume, Serouge, Victor Desbois, Coco-Lacour, Poillier et autres suppôts de la police, lui imposèrent tour-à-tour l'obligation d'être leur maîtresse, et ce fut en leur compagnie qu'elle se fami-



liarisa avec l'idée du vol. Ses débuts dans cette déplorable carrière furent des coups de maître et bientôt elle fut citée, parmi les *cambrioneurs*, comme la plus entreprenante et la plus adroite des voleuses. Elle *travail*la pendant deux ans avec un bonheur inconcevable : au bout de ce temps elle prit pour amant le plus beau et le plus aimable des escrocs de billard, à qui elle enseigna la manière de fabriquer les fausses clés, talent qu'elle possédait au dernier degré de perfection. Rigottier (c'était le nom de l'escroc) aimait véritablement Adèle, et était disposé à la seconder dans toutes ses opérations.

Instruite qu'une dame fort riche, de la rue de la Ferronnerie, s'absentait quelquefois, Adèle forma le projet de la voler. L'empreinte des serrures de son appartement fut prise et les clés furent fabriquées en peu de temps. La femme de ménage de la dame qui avait promis d'avertir Adèle aussitôt que sa maîtresse s'absenterait, vint un soir lui dire qu'elle était sortie et que selon toute apparence elle ne ren-

trerait que fort tard. Adèle et Rigottier se rendent aussitôt chez la dame ; ils entrent sans difficulté dans son appartement et procèdent au bris des meubles dans l'espoir de trouver de l'argent ; mais une obligation sur laquelle ils jettent les yeux, leur apprend qu'on l'a placée la veille chez un notaire. Contrariés de ce contre-temps, ils n'en continuent pas moins leurs explorations : de l'argenterie, des bijoux, des dentelles et du linge, sont à l'instant mis de côté et l'on se dispose à sortir. Mais l'amour a juré de jouer un mauvais tour aux deux amans ; un lit est près de là, ils ont l'imprudence d'oublier qu'ils ne sont pas chez eux et les dangers qu'ils courent en prolongeant leur séjour dans cet endroit... mais que ne fait oublier l'amour !

Cependant la dame, qui était allée passer la soirée chez une de ses amies, dont le logement était précisément en face du sien, venait de porter ses regards sur une de ses croisées. Elle a cru voir de la lumière dans sa chambre à coucher et les rideaux de son lit s'agiter d'une manière extraordinaire ; elle fait part



de sa remarque aux personnes de la société. « Point de doute, s'écrie-t-on, il y a quelqu'un chez vous. — Si c'étaient des voleurs! — Oui, oui, reprend la dame, ce sont des voleurs. — Il faut voir cela, vite, vite, descendons. » Et voilà toute la société accourant chez la dame.

Précédés du portier, deux rentiers et quatre douairières montent à l'appartement qu'on dévalise. Le portier met la clé dans la serrure avec la plus grande précaution; la porte s'ouvre... Que voit-on? O scandale! un homme et une femme.... des meubles brisés, des paquets entassés sur une commode! Un cri d'indignation part de toutes les bouches et bientôt est suivi de ceux-ci: Au secours! au voleur!

Les amans, stupéfaits de ce qui leur arrive, ne peuvent trouver une parole. Tandis qu'ils réparent leur désordre, le commissaire de police arrive accompagné de la garde et de plusieurs agens. Adèle et Rigottier sont arrêtés.

Traduits devant la cour d'assises, Adèle allégué, pour sa défense, que sa surprise dans la

chambre de la dame n'était que l'effet d'un cas fortuit, que comme fille publique elle y était montée avec un homme qui l'avait accostée dans la rue, croyant que c'était un lieu de plaisir, etc. La cour en jugea autrement, et ils furent condamnés l'un et l'autre à seize ans de travaux forcés. Rigottier partit avec la chaîne en 1802. Après avoir subi dix ans de sa peine, il s'évada et revint à Paris, où Vidocq ne tarda pas à l'arrêter. Il fut renvoyé au bagne où il mourut au bout de quelque temps.

Revenons à Adèle d'Escans. Après une longue captivité, elle sortit de Saint-Lazare avec un décompte de 900 francs, provenant des retenues qu'on avait faites sur les produits de son travail. Elle était dans la résolution de tenir une conduite régulière. Son premier soin fut de s'acheter quelques nippes et un petit mobilier. Cette acquisition faite, elle chercha de l'ouvrage, et en trouva aisément. Elle était employée depuis quelques mois dans une maison, où l'on était parfaitement satisfait de sa conduite et de son travail, lorsqu'on apprit



qu'elle avait passé seize ans à Saint-Lazare ; elle fut aussitôt impitoyablement chassée. Elle chercha une autre place et réussit à se faire employer dans la lingerie d'un hôtel garni ; mais elle ne put y demeurer long-temps : les mêmes indiscretions, dont elle avait à se plaindre, l'en firent encore repousser. Il fallut se mettre en quête d'un autre emploi. Elle n'avait pour ressource que son aiguille, et ce fut inutilement qu'elle se présenta pour la faire valoir dans toutes les maisons où elle présumait qu'on pourrait l'occuper. Trois mois s'écoulèrent en vaines démarches, les petits fonds qui lui restaient s'épuisaient à vue d'œil ; bientôt il fallut recourir au Mont-de-Piété. Son linge, ses vêtemens, ses meubles, furent successivement engagés. Réduite à la dernière misère, elle était décidée à se donner la mort lorsqu'elle rencontra Suzanne Golier qui avait été détenue comme elle à Saint-Lazare. Celle-ci l'ayant détournée de son funeste projet, l'engagea à habiter avec elle, et à partager le peu de travail qu'elle avait. Adèle y consentit.

Suzanne avait pour compagne la femme d'un serrurier nommé Frédéric qui, manquant de travail, était réduit à subsister du faible produit des labeurs de ces deux malheureuses. On était à l'entrée de l'hiver, et l'ouvrage manqua tout à coup aux trois femmes. Adèle était un jour dans la boutique du serrurier ; les outils qu'elle avait sous les yeux lui firent naître une idée criminelle ; mais elle la repoussa aussitôt avec une sorte d'effroi.

Elle avait entendu dire qu'il existait un bureau de charité dans l'arrondissement. Elle s'y rend ; mais c'est en vain qu'elle implore l'assistance du dispensateur des aumônes de sa section. Elle sort de chez le prétendu philanthrope après lui avoir fait inutilement le tableau de sa déplorable situation et de celle de ses amis. Adèle n'avait pris aucune nourriture depuis la veille ; à peine est-elle dans la rue qu'elle tombe près d'une borne et s'évanouit. Les passans s'arrêtent, forment le cercle autour d'elle, et se demandent la cause de son évanouissement. Les uns disent qu'elle est ivre,



les autres, plus judicieux, pensent que sa défaillance provient du besoin. Cette opinion devient générale; tandis qu'on s'efforce de la rappeler à la vie, une femme du peuple va lui chercher un bouillon et lui en introduit quelques gouttes dans la bouche. Adèle revient insensiblement à elle; une marchande de poissons fait une quête pour cette infortunée; chacun donne ce qu'il peut, et déjà la masse forme une somme de près de cent francs. On la met dans le tablier d'Adèle. Dans ce moment, le portier du bureau de charité se présente armé d'un balai et demande qu'on débarrasse la porte. On lui adresse quelques observations auxquelles il répond par des menaces; on le hue et il ordonne à sa fille d'apporter un seau d'eau. Les vociférations le forcent à rentrer; il referme la porte et l'attroupement chante victoire; mais au même instant deux agens de police surviennent, et, sur l'invitation du commissaire du bureau de bienfaisance, Adèle est saisie brutalement et jetée sans connaissance dans une voiture publique. Dans la violence

du mouvement, ils ont arraché le tablier d'Adèle et le montant de la collecte est tombé dans la boue. Quelques personnes s'empressent d'en ramasser le plus qu'elles peuvent, et d'engager les agens à le remettre dans le tablier de cette malheureuse qui ne donne aucun signe de vie. Le fiacre part, et le surplus de la quête passe entre les mains de quelques filous que cet événement a attirés.

Les agens, après avoir secoué fortement leur victime qu'ils supposent prise de boisson, s'aperçoivent de leur erreur; ils commencent à s'inquiéter et même à craindre qu'elle ne soit morte. L'un de ces misérables propose de la conduire à la Morgue; l'autre pense qu'il vaut mieux la déposer au poste le plus voisin, et ils tombent d'accord sur ce point; mais il s'agit de payer le montant de la course, et c'est avec l'argent de cette malheureuse qu'ils soldent le cocher!

Adèle est retirée de la voiture et couchée sur un brancard qu'on place auprès du poêle. Les mouchards, après avoir échangé quelques paroles avec l'officier du poste, prennent congé de lui et se retirent.



Le sergent et les soldats s'aperçoivent qu'elle est blessée à la tête; ils font part de leur remarque au capitaine. Celui-ci, indigné, exprime le regret de n'avoir pas retenu les deux hommes qui viennent de sortir et fait donner à Adèle des secours qui la rappellent à la vie. Alors elle leur raconte son infortune et le malheur qui lui est arrivé. Le capitaine, le sergent, les soldats, touchés de sa position, se cotisent et ajoutent une somme de dix-neuf francs aux cent et quelques sous qui lui restent; ensuite deux soldats, d'après l'invitation du chef, la reconduisent chez elle.

Il était deux heures du matin lorsqu'elle y arriva. Ses deux compagnes et le serrurier étaient en proie aux plus affreux besoins. Les soldats qui avaient ramené Adèle leur donnèrent ce qui leur restait de leur pain de munition et se retirèrent le cœur navré d'un spectacle si affligeant. Dès qu'ils furent partis Adèle raconta à ses amis tout ce qu'elle avait souffert dans la journée. L'idée que c'était en grande partie pour eux qu'elle avait essuyé

tant de tribulations leur fit verser des larmes. Adèle oubliant ses souffrances, ne parla plus que du contentement qu'elle éprouvait d'avoir ramené l'abondance au logis.

---

### CHAPITRE XLVI.

Un gala.—Les religieuses.—Puis-je parler à M. le curé?—L'abbé et les bouteilles de vin de Chamberlin.—Demoiselle Marie.—Demandez une audience à M. le curé.—Le sacristain.—Adèle et M. le curé.—Faites votre paix avec le ciel avant de recourir à moi.—Le comédien charitable.—Grande joie au logis.—Encore la débîne.—Le convoi d'un grand.—Je me ferai pleureuse.—Désappointement.—C'est l'administration qui fournit tout.—Encore un rayon d'espoir.—Il est mort! —Vite, deux boisseaux de charbon.

La petite somme qu'Adèle avait reçue fut bientôt épuisée, et ses amis se trouvèrent de nouveau sur les dents, il fallut recourir aux



expédiens. Adèle crut se rappeler que le commissaire du bureau de charité lui avait dit que, pour participer à la distribution des aumônes qu'il était chargé de répandre, la recommandation du curé de sa paroisse était indispensable, et elle résolut d'aller implorer la protection de l'ecclésiastique.

Elle part et se dirige vers le presbytère qu'on lui a indiqué. Elle entre. Le curé était absent, et toute la maison était sur pied pour les apprêts d'un festin; plusieurs religieuses circulaient dans tous les sens autour d'une table qu'elle surchargeait des mets les plus exquis. Elles étaient si occupées du service et des arrangements des plats, qu'elles n'aperçurent pas d'abord Adèle. La gouvernante l'ayant heurtée en passant près d'elle, avec une assiette d'ancois, lui demande ce qu'elle veut. Adèle répond qu'elle désire parler à M. le curé. « Est-ce pour affaire de religion? — Je ne puis vous le dire. Je souhaiterais l'entretenir en particulier. — Vous connaît-il? — Je ne le pense pas. — Alors écrivez-lui, demandez-lui une audience,

et l'on verra s'il est possible de vous l'accorder. »

Adèle fait observer que la réponse de M. le curé peut ne lui parvenir que le lendemain, et qu'il lui importe de la recevoir dans la journée. Les religieuses témoignent le désir de savoir ce qu'elle veut de M. le curé; Adèle se refuse à les satisfaire; elles montrent de l'humeur. Un jeune abbé survient, un bougeoir à la main et suivi d'un gros garçon chargé d'un panier de bouteilles de Chambertin. Il manifesta une extrême surprise à la vue d'Adèle. « Que souhaite Madame? demande-t-il, à une sœur du Sacré-Cœur. — Madame voudrait parler à M. le curé. — M. le curé? c'est impossible. — C'est ce que nous lui avons déjà dit. — Ma chère, reprend l'abbé en s'adressant à Adèle, vous ne pouviez choisir plus mal votre temps; nous avons à dîner MM. de la Fabrique et les pères de la mission: au surplus, êtes-vous de la paroisse de M. le curé? — Je l'ignore. — Ah! ah! je vois que ce n'est qu'à lui seul que vous en avez. Ecrivez-lui. — C'est



ce que nous avons conseillé à Madame. — Il est bien encore un moyen.... — Un moyen, s'écrie la gouvernante, nous le connaissons ce moyen, et nous ne vous aurions pas attendu pour l'indiquer à Madame, si nous ne savions combien M. le curé est mécontent quand on va le trouver à la sacristie. — Ne vous fâchez pas, Mademoiselle Marie, reprend le jeune abbé, et se tournant vers Adèle il ajoute : « Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, Madame, écrivez-lui, c'est le plus court parti. »

Adèle salue et se retire. Les mots de sacristie et de Marie lui ont indiqué la marche qu'elle doit suivre. Elle se rend à l'église, se fait indiquer la sacristie, et s'y présente. « M. le curé, demande-t-elle au sacristain. — De quelle part? — De la part de Mademoiselle Marie. — Donnez-vous la peine de vous asseoir; il est dans ce moment au vestiaire, vous guetterez sa sortie et vous pourrez alors l'aborder. Mais, tenez, le voilà justement; allez bien vite, si vous voulez lui parler la première, car je vois deux dames qui l'attendent près de la porte. »

Adèle s'approche du curé : en peu de mots elle lui expose sa misère, et ne craint pas de lui avouer ses fautes. Elle le supplie de lui donner une lettre pour le bureau de charité. Le curé la lui refuse. Adèle insiste dans les termes les plus touchans : il se montre inexorable, et la quitte en l'engageant à faire sa paix avec le ciel avant de recourir à lui. Dans ce moment un comédien qui vient de faire baptiser son enfant, et qui a été témoin de l'entretien qu'elle vient d'avoir avec le curé, met une pièce de vingt francs dans la main d'Adèle et se dérobe à ses remerciemens.

Adèle sort et court rejoindre ses amis. A la vue d'une pièce d'or, ils sautent au cou d'Adèle ; leur joie est inexplicable. Un modeste repas est servi et l'on boit à la santé de l'artiste dramatique.

Ils vécurent près d'un mois des provisions qu'ils firent à la halle; mais au bout de ce mois les besoins se firent sentir de nouveau. Ils se mirent tous quatre en quête d'ouvrage; mais il leur fut impossible de s'en procurer.



Adèle n'apercevait plus de moyen pour ranimer la gaité de ses amis. Elle ne pouvait rien attendre du bureau de charité; le curé l'avait trop mal reçue pour que le moindre espoir lui restât de ce côté; le régiment auquel appartenait les braves qui l'avaient secourue était parti depuis quelques jours : le comédien était la seule personne à laquelle on pût s'adresser; mais son nom et sa demeure lui étaient inconnus. Elle savait bien à quelle paroisse il appartenait; mais il était difficile de le retrouver. Néanmoins elle sort sans résolution fixe, elle erre de rue en rue, espérant vaguement que le hasard pourra lui procurer une heureuse occasion. Tout-à-coup elle voit une longue suite de voitures de deuil précédées d'un char funèbre traîné par quatre chevaux couverts de panaches et de housses brillantes. Une idée se présente à son esprit : cette pompe annonce le convoi d'un grand; il y aura des pleureuses, elle se confondra parmi elles et aura une part des aumônes que les héritiers distribuent dans cette circonstance.

Adèle devance le char et se trouve bientôt devant un hôtel immense dont la façade est couverte de tentures lugubres. Près de là une centaine de mendiants semblaient attendre avec impatience la sortie du corps; ce sont les habitués de toutes les funérailles. Adèle veut se mêler parmi eux; tous ont deviné ses intentions et conspirent pour l'écartier. Mille interpellations plus dégoûtantes les unes que les autres lui sont adressées. « Tiens, dit l'un, où qu'elle va celle-là avec sa gueule enfarinée? — Est-ce qu'elle est de la section? s'écrie l'autre. — La torche, la guenille, les trois livres, ça te passera devant le nez. — C'est pas le tout de se lever matin, faut arriver à Theure. — Va donc te laver, torchon. — Dis donc, chose, donne lui donc pour avoir une aune de serge. »

Adèle feint de ne pas entendre ces apostrophes. Elle poursuit son chemin et passe devant la loge du suisse sans être aperçue; elle arrive sous un péristyle encombré de laquais dont les uns jouent aux cartes pendant que les autres s'entretiennent des vices du défunt. Elle de-



mande à qui les pauvres doivent s'adresser; les laquais la rudoient successivement sans daigner répondre à sa question; l'un d'entre eux, le chasseur, lui indique pourtant un jokeni qui pourra le lui dire: le jokeni la renvoie au suisse et celui-ci lui montre l'ordonnateur du deuil. Adèle l'aborde et lui expose en deux mots l'objet de sa démarche. L'ordonnateur sort un carnet de sa poche et demande le nom de la postulante. Adèle se nomme. « Vous n'êtes pas sur ma liste. — Qu'importe? je suis pauvre autant qu'on puisse l'être... Personne n'a plus de droits que moi à la bienfaisance de ses semblables. — Il ne s'agit pas de ça; il s'agit de savoir si vous êtes de l'établissement, si vous êtes présentée par l'administration. Etes-vous de l'établissement? — Non, Monsieur. — En ce cas vous pouvez vous retirer. — Quoi! Monsieur, vous refusez de m'admettre... — Je refuse, c'est clair: l'administration fournit les pauvres, les torches, le drap, elle fournit tout, l'administration, et nous n'y sommes pour rien. »

Adèle, le cœur navré de douleur se dispose

à sortir; mais ce n'est qu'avec peine qu'elle parvient dans la rue. Là, les misérables qui l'ont invectivée, devinant son désappointement à la tristesse qui est empreinte sur son visage, renouvellent leurs sarcasmes. Elle s'éloigne sans y faire attention. Dans cet instant un roulement sourd annonce le départ du convoi; tout est en mouvement. La marche commence; Adèle, qu'une lueur d'espoir a retenue, suit le convoi jusqu'à l'église: peut-être découvrira-t-elle dans la foule ce comédien qui lui tendit une main secourable. Pleine de cette idée, elle s'élançait et parvient à entrer dans le saint lieu. Elle y était à peine qu'un tumulte effroyable éclate à la porte. « Il entrera! — Il n'entrera pas! — A bas les gendarmes! — Taisez-vous donc! — C'est une indignité! — Un comédien est un homme tout comme un autre. — Il était charitable. — Il n'y a pas huit jours qu'il a rendu le pain béni. — Oui, et dernièrement quand il a fait baptiser son enfant, n'ont-ils pas reçu son argent? »

Ces derniers mots ont jeté le trouble dans



le cœur d'Adèle. Elle demande quelle est la cause du bruit qu'on entend; on la lui apprend, et elle acquiert la certitude que le corps auquel on refuse l'entrée de l'église est celui de son bienfaiteur.

Adèle sort en maudissant son étoile; elle parcourt sans but une partie de la ville, et sans avoir eu la pensée d'y revenir, elle se trouve à la porte de la maison qu'elle habite. Exaspérée de sa situation et de celle de ses amis, elle prend la funeste résolution de se donner la mort; elle entre chez une auvergnate, achète deux boisseaux de charbon et la charge de le monter au logement de ses amis, où elle la précède de quelques instans.

---

## CHAPITRE XLVII.

Désespoir.—Il faut en finir.—Heureux accident.—  
La mort ne veut pas de nous.—Forgeons des clés.  
—Au bout du fossé la culbute.—Petits vols.—Les  
sébiles pleines d'or, les montres, les bijoux.—  
Le retour imprévu.—La clé ne peut pas ouvrir.  
—Allez appeler un serrurier.—Au voleur! à l'as-  
sassin!—J'en tiens un!—Quel soufflet!—Nous  
sommes volés.—L'anneau accusateur.—C'est un  
confrère!—Nous les tenons.

De retour chez elle, Adèle ne put contenir son désespoir; il éclata de la manière la plus violente. En vain Frédéric, sa femme et Suzanne s'efforcèrent de la calmer: « Non, non, s'écria-t-elle en s'arrachant les cheveux, il faut en finir, ce n'est pas exister de vivre comme nous faisons.

« — Quel est donc ton projet? — De mourir, et c'est pour cela que j'avais mis en ré-



serve de quoi acheter ce charbon. Si vous êtes assez courageux pour partager ma résolution, nous allumerons ici un brasier; lorsqu'il sera bien ardent nous fermerons la porte, nous boucherons tous les trous pour que l'air ne puisse s'introduire, nous attendrons notre fin. »

Ces paroles prononcées d'un ton décidé firent frissonner Henriette et Suzanne; Frédéric, qui depuis long-temps était occupé de la même pensée qu'Adèle, déclara que la mort était mille fois préférable à leur condition, et qu'il était déterminé comme elle à se suicider. Il rappela à sa femme et à Suzanne l'impossibilité où ils étaient de se procurer du travail ni le moindre secours, le préjugé qui les rendait odieux à la société et les souffrances auxquelles ils étaient journellement en proie. Les deux femmes, vaincues par ses observations, commencèrent à se familiariser avec le projet d'Adèle, et bientôt il fut arrêté qu'on le mettrait à exécution.

Le charbon est allumé; Frédéric ferme la

porte à double tour et met la clé dans sa poche, pendant qu'Henriette bouche la cheminée avec la couverture du lit; Adèle attise le feu; lorsqu'il est totalement allumé ils s'embrasent, se font leurs adieux et se jettent sur le plancher pour y attendre la mort. Déjà ses approches se font sentir, déjà les trois femmes ne peuvent proférer que des mots vagues et sans suite; Frédéric résiste à l'action du charbon, il craint de survivre à ses compagnes.... Il se lève, court à une armoire, prend un couteau et va se le plonger dans le sein; mais au même instant un bruit extraordinaire se fait entendre et les vitres sont brisées par un énorme platras qui s'est détaché de la pente du toit où travaillent des maçons. Le vent du nord qui souffle avec violence s'introduit et rend par degrés la vie aux compagnes de Frédéric. « Allons, dit-il, il paraît que le diable s'en mêle; nous ne mourons pas à cette fois. — Eh bien, s'écrie Adèle, puisque la mort ne veut pas de nous, vivons... Oui, vivons, ajouta-t-elle en élevant la voix, et que ce charbon qui



n'a pu nous tuer contribue à nous fournir des moyens d'existence! Forgeons des clés et nous ferons comme les autres.

« — Elle a raison, dit Frédéric, il faut prendre un parti. Nous voulions être honnêtes gens; nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire pour avoir du travail: partout on nous a refusés. Nous avons assez souffert; servons-nous des seules ressources qui nous restent: tant pis pour ceux sur qui ça tombera.

« — Oui, reprit Suzanne, en avant les fausses clés, puisqu'on nous force à mourir de faim.

« — Et si nous sommes pris? observa Henriette.

« — Eh bien! repliqua Adèle, au bout du fossé la culbute. Allons à la recherche d'une affaire. »

Il fut convenu qu'on ferait sur-le-champ une tournéc. Il s'était à peine écoulé quelques heures que déjà plusieurs empreintes de serrures étaient prises et des fausses clés fabriquées.

On exécuta un grand nombre de vols dans l'espace de deux mois, mais ils ne produisirent presque rien. Adèle parvint enfin à découvrir qu'un riche propriétaire habitait dans la même maison que sa fruitière; qu'il n'avait ni domestique, ni chien, et qu'il sortait quelquefois avec sa femme. Elle en fit part à ses amis et il fut décidé qu'on saisirait la première occasion pour le dévaliser.

Adèle, qui était aux aguets depuis plusieurs jours, apprit enfin que le Crésus allait partir avec sa moitié pour sa campagne de Saint-Maur. Elle épia leur sortie; dès qu'ils eurent détourné le coin d'une rue elle alla prévenir ses amis. Un instant suffit pour les préparatifs de l'expédition. Dès que tout fut disposé, ils se rendirent dans la rue des Gobelins où demeurait le propriétaire qu'ils avaient l'intention de voler.

Henriette fut chargée de faire le guet dans la rue; Adèle devait attirer la fruitière au fond de l'arrière-boutique et tailler une bavette vec elle pendant que Frédéric et Suzanne opéraient.

Henriette et Adèle étaient à leur poste; Fré-



déric et Susanne enfilent l'allée, montent chez le propriétaire et en deux tours de main la serrure et le verrou de sûreté cessent de s'opposer à leur entrée. Le secrétaire du richard est forcé. Des sébiles pleines d'or, des montres, des bijoux, des sacs, dont une étiquette annonce le contenu, des billets de banque ont frappé leurs yeux; ils n'ont que l'embaras du choix. Frédéric vide dans ses poches toutes les sébiles et Suzanne s'empare des billets de banque et des bijoux les plus précieux... Tout-à-coup des pas se font entendre. « Chut! dit Frédéric, je crois que quelqu'un monte. — Quelque locataire, sans doute. — C'est possible, mais ne bougeons pas. — Je crois qu'on s'est arrêté devant la porte! — En effet... On parle, ce me semble. — Écoute donc! une clé tourne dans la serrure... As-tu eu la précaution de passer l'anneau dans la broche? — Oui, mais... — Tais-toi donc. »

Pendant que les voleurs sont dans les transes, un autre colloque commence au-dehors.

« Je te le disais bien, bobonne, que nous aurions de l'orage.

« — Vous aviez raison, M. Lombard, et nous avons bien fait de ne pas l'attendre... Eh bien! qu'est-ce qu'elle a donc cette clé? Elle ne peut pas entrer dans la serrure.

« — Bah! elle ne peut pas entrer! c'est que tu mets sans doute à côté du trou.

« — Le trou! je le sens bien le trou... Ah! je vois ce que c'est: vous mettez toujours un tas d'ordures dans vos poches... Je parie que c'est le canon de la clé qui est bouché.

« — Donnez, donnez donc! j'aurais déjà ouvert dix fois.

« — Oh! vous êtes un habile homme. Tenez, voyons si vous serez plus sorcier que moi.

« — Diable! ça ne va pas... Mais est-ce bien la bonne clé?

« — Sa s doute.

« — Voyons donc... Elle siffle parfaitement pourtant; ça devrait aller tout seul... Et non ça ne va pas... Qu'a-t-elle donc cette clé?

« — Je vous dis qu'il y a quelque chose dans le canon.

« — C'est possible; faites monter la fruitière.



« — Madame Bouleau !

« — Qu'est-ce qu'il y a , Madame ?

« — Avez-vous quelque chose pour déboucher notre clé.

« — Tenez, v'là zune allumette.

« — N'avez-vous pas une aiguille à tricoter ?

« — Je vas vous en chercher zune.... Tenez M. Lombard, v'là votre affaire.

« — Cette fois il faudra bien qu'elle entre ou qu'elle dise pourquoi... Mais c'est singulier; elle va encore plus mal qu'auparavant.

« — Il y a peut-être quelque chose dans la serrure... Vous l'aurez forcée.

« — Je m'attendais à cette observation.

« — Voyons donc que j'essaie encore... Décidément la serrure est forcée. Madame Bouleau, allez appeler un serrurier. »

A ces mots Frédéric et Suzanne, voyant le danger qui les menace, s'approchent doucement de la porte, font sauter brusquement le pêne et sortent entraînant dans leur course le propriétaire et sa femme, qui roulent dans l'escalier. Les cris à l'assassin! au voleur! re-

tentissent dans la maison. « J'en tiens un, dit la fruitière; venez vite!.. Ahie!.. Ahie!.. Le scélérat! il m'a fait voir trente-six lumières. »

La fruitière, à qui Frédéric vient de faire lâcher prise, en lui donnant le plus vigoureux soufflet qu'elle ait reçu de sa vie, remonte avec le serrurier, tenant d'une main sa joue et de l'autre un tablier qu'elle a arraché au voleur.

M. et Madame Lombard s'étant un peu remis de leur effroi, rentrent dans leur appartement, soutenus par le serrurier et la fruitière. A la vue de son secrétaire ouvert et des sébiles vides, M. Lombard jette les hauts cris. « Nous sommes volés, ruinés, dit-il; les scélérats ne nous ont laissé que les yeux pour pleurer. — Vite, le commissaire! s'écrie Madame Lombard en se jetant dans un fauteuil, qu'on dresse un procès-verbal. — Oui, dit la fruitière, il faut que la barbe du juge en fume. — O les monstres! ajoute M. Lombard, il n'y a pas de supplice assez cruel pour eux. — C'est sans doute très désagréable, observe le



serrurier ; mais l'essentiel ! c'est de savoir qui a fait le coup. — Oh ! reprend Madame Lombard, il y a quelqu'un qui le saura bientôt. — Qui donc ? — Eh parbleu, Vidocq. — Vidocq ! C'est qu'il ne s'embarque pas sans argent ; et comment faire des avances quand on n'a plus rien. — Cela vous plaît à dire : je voudrais bien avoir en ma légitime possession le quart de ce que les voleurs vous ont laissé. — Et moi aussi, ajoute la fruitière. — Mais comment ont-ils donc pu s'introduire, demande M. Lombard. — Comment ? avec des fausses clés. »

Le serrurier va alors examiner la serrure, et retirant de l'intérieur l'anneau de fer que Frédéric avait mis pour empêcher la porte de s'ouvrir : « Ah, les gredins, dit-il, ils avaient pris leurs précautions... Mais ce doit être quelqu'un de l'état qui a fait cet anneau. Voyons donc, Madame Bouleau, le tablier qui vous est resté. »

La fruitière montre le tablier, et le serrurier reste comme pétrifié en voyant l'agrafe qui s'y trouve.

« — Qu'avez-vous donc, Monsieur ? demande Madame Bouleau.

« — Est-il possible ! on ne sait plus vraiment à qui se fier aujourd'hui.

« — Que voulez-vous dire ? — Ce crochet... — Après ? — C'est moi qui l'ai fait. — Vous ? — Oui, Monsieur. Il appartient à un nommé Frédéric, un confrère, à qui j'en fis présent à la Courtille il y a environ onze mois. »

D'après cette déclaration, M. Lombard envoya chercher le commissaire ; il arrive : un procès-verbal est dressé, et, tandis que les quatre amis font l'inventaire de leur butin, les agens de l'autorité montent chez eux. Pris, pour ainsi dire, en flagrant délit, ils ne cherchèrent point à nier le crime ; toutefois Frédéric voulut se présenter comme l'unique auteur du vol ; mais trop de circonstances se réunissaient pour prouver la complicité des femmes. Ils passèrent tous quatre en jugement, et ils furent condamnés à la peine des travaux forcés à perpétuité. Les jurés, pendant les débats, parurent s'intéresser beaucoup au sort



d'Adèle, dont les tribulations les avaient fort émus ; et ce ne fut qu'en gémissant qu'ils prononcèrent la déclaration qui devait la replonger à Saint-Lazare pour le reste de ses jours. Adèle n'a point encore succombé sous le poids de son infortune.

---

**CHAPITRE XLVIII.**

Les chevaliers grimpons ou les bonjouriers. — Les plus fameux. — Les souliers de daim et les chaussons de lisière. — Expédiens. — Danger de laisser sa clé dans la serrure. — Les goupineurs à la deserte. — Chimaux, dit Boyer, ou les deux plats d'argent. — Les boucardiers. — Méfiez-vous de tout le monde, et ayez un bon chien. — Les détourneurs et les détourneuses. — Manières d'opérer. — Le préparateur. — La bonne et l'enfant à large robe. — Le carton à double fond. — Florentin. — Les brillans sur papier. — Le mendiant. — Grand déchet. — Torné, dit Frantz. — Voleurs et voleuses sous comptoir. — L'horloger et le tailleur. — Les montres et le gilet. — La Connarde, ou les dentelles et les deux chaînes d'or.

Les voleurs se divisent en plusieurs classes et reçoivent des dénominations qui varient selon le genre qu'ils adoptent de préférence.



Après avoir signalé les cambrioleurs et cité quelques uns de leurs faits et gestes, nous allons parler des *chevaliers grimpons*, des *boucardiers*, des *détourneurs*, des *voleurs sous comptoir*, des *careurs*, etc., et indiquer les moyens qu'ils emploient pour faire des dupes. Puissent les honnêtes gens profiter de nos avis et se prémuir contre les pièges sans nombre que cet amas de fripons ne cessent de tendre sous leurs pas!

Les *chevaliers-grimpons*, qui prennent aussi la qualification de *bonjouriers* ou *donneurs de bonjours*, sont ceux qui pénètrent dans les maisons et enlèvent tout ce qu'ils rencontrent sur leur passage. Ceco-Lacour, Salomon, Florent, Garot, Delessan, Heurteville, Chimaux, Francfort, Têtu, Mayer, Isaac, Michel, Lévi et quelques autres, furent ceux qu'on signala le plus particulièrement à Vidocq dès son entrée dans la police.

Les *bonjouriers* sont ordinairement mis très proprement et quelquefois même avec élégance. Leur chaussure est toujours très légère; on éte

ils portent des souliers de daim ou des escarpins, dont ils ont la précaution de rompre la semelle pour l'empêcher de crier; en hiver ils adoptent les chaussures de lisière, avec lesquelles on peut marcher aisément et sans faire le moindre bruit.

Un *bonjourier* consulté chaque matin, avant de sortir de chez lui, l'*Almanach du Commerce* ou celui des *Vingt-cinq mille adresses*. Il prend les noms de deux ou trois personnes habitant la même maison; il se présente chez le portier, demande à parler à l'une, et c'est l'autre qu'il tâche de voler.

Les *bonjouriers* n'ont jamais recours aux fausses clés ni à l'effraction. Une fois introduits dans une maison, ils montent successivement à tous les étages: la clé est-elle à la porte d'un étage: ils frappent d'abord légèrement, puis très fort; si personne ne se présente, ils ouvrent, entrent et parcourent toutes les pièces pour s'assurer s'ils sont seuls; alors ils cherchent la clé du buffet dans tous les endroits où ils supposent qu'on a l'habitude de la ca-



cher; s'ils la trouvent, ils s'emparent de l'argenterie, qu'ils mettent dans leur chapeau, ayant soin de la couvrir d'un foulard ou d'un mouchoir de batiste et prennent aussitôt la fuite. Si, pendant qu'ils opèrent le locataire survient, ils vont à lui d'un air aisé, et lui tendant la main : « C'est bien à M. un tel, disent-ils, que j'ai l'honneur de parler? — « Non, monsieur, » lui répond-on, et on lui indique l'étage au-dessus ou l'étage au-dessous; alors ces fripons font des excuses et se retirent en se confondant en politesse envers leur dupe. C'est ordinairement le matin, pendant que les maîtres sont encore au lit et que les bonnes s'amusent à causer avec la laitière du coin ou les commères du quartier, que les bonjouriers commencent leurs excursions. Il en est qui choisissent l'heure du dîner pour tenter leurs coups, et qui réussissent souvent à s'emparer de l'argenterie, peu d'instans avant qu'on se mette à table. Cela s'appelle *goupiner à la deserte*.

Vidocq cite un trait d'une rare effronterie

de la part d'un de ces voleurs. Chimaux, dit Boyer, s'étant introduit dans une salle à manger, court au-devant d'une servante qui s'avance, portant deux plats d'argent dans lesquels sont des poissons; il les lui prend des mains et l'invite à servir de suite le potage, en disant que les convives l'attendent avec impatience. La servante remercie l'obligeant monsieur, qu'elle prend pour un de ceux que son maître régale, et retourne à la cuisine. Le filou vide à la hâte les deux plats, les cache entre son gilet et sa chemise et disparaît de l'hôtel.

On ne tarda pas à s'apercevoir du vol. Une plainte fut portée et Vidocq reçut l'ordre de se mettre à la recherche du voleur. Chimaux fut découvert et arrêté.

Les *boucardiers* sont les voleurs de boutique pendant la nuit. Quand ils ont le projet de dévaliser un marchand, ils commencent par s'introduire chez lui sous prétexte d'acheter quelques articles; pendant qu'on les leur montre, un compère examine le local et tâche de s'as-



surer, autant que possible, s'il n'y couche personne, et s'il n'y a point de chien; ils assistent soir et matin à la fermeture et à l'ouverture des portes, afin de voir comment sont placés les boudons, etc. Les boucardiers ne s'attaquent jamais aux marchands de faïence ni aux marchands de jouets d'enfans; il y a trop de fragilité chez les uns et trop d'encombrement chez les autres. Les marchands, pour être à l'abri de ces dangereux coquins, doivent toujours avoir un chien ou faire coucher quelqu'un dans leur boutique.

On appelle *détourneurs* et *détourneuses* ceux et celles qui, tout en marchandant quelque chose dans une boutique, trouvent le moyen d'escamoter ce qui est à leur convenance. Les *détourneuses* sont infiniment plus heureuses que les *détourneurs*, dans leurs tentatives; cet avantage provient de l'ampleur de leurs vêtements, où elles peuvent cacher facilement ce qu'elles volent.

Les vols à la *détourne* sont très fréquens. Voici comment s'y prennent ceux ou celles qui les commettent,

Un individu se présente dans une boutique et demande à voir successivement diverses marchandises, ayant toujours soin de désigner celles qui sont derrière le marchand et dans les cases les plus hautes; lorsque le comptoir en est couvert, les affidés du *préparateur* entrent et demandent à leur tour des articles autres que ceux qu'il a fait étaler; pendant que le marchand tourne la tête pour les servir, l'un d'entre eux s'empare d'une ou de plusieurs pièces et disparaît.

Les *détourneuses* se font souvent accompagner d'une prétendue bonne qui porte un enfant dont la robe est fort large; elle le dépose sur le comptoir, et tandis que le marchand montre à la *dame* les objets dont elle veut faire l'acquisition, la bonne introduit sous la robe de l'enfant ce qui lui plaît et l'emporte avec lui.

Il y en a qui font usage d'un carton ficelé et dont le double fond est mobile, ce qui leur donne la facilité de glisser par-dessous ce qu'elles déposent à côté. Ce sont ordinaire-



ment celles qui *font* la mousseliné, la dentelle et autres articles de peu de volume, qui ont recours à cet expédient.

C'est surtout aux bijoutiers que s'adressent les *détourneurs*. Il y a parmi ces derniers des fripons si adroits qu'on ne saurait être trop sur ses gardes. Entre mille faits que nous pourrions citer, nous choisissons celui-ci, qui donnera une idée de leurs ruses.

Un de ces fripons, nommé Florentin, entre chez un joaillier et lui marchandé des brillans sur papier; pendant qu'il était occupé à les examiner, un mendiant se présente à la porte et demande l'aumône. Florentin met la main à la bourse, sort une pièce de monnaie et la lui donne; le mendiant laisse tomber cette pièce; il se baisse pour la ramasser et se retire.

Le joaillier fit à peine attention à cette circonstance. Florentin choisit quelques objets, dont le montant s'élève à quatre cents francs, il s'en fait délivrer facture et paie le joaillier. Il va sortir, lorsque celui-ci s'aperçoit qu'il

lui manque un paquet contenant pour plus de cinq mille francs de bijoux. Florentin témoigne une surprise extrême, et ne veut pas quitter la boutique sans qu'on l'ait fouillé. Le joaillier s'y refuse d'abord et finit par céder à ses instances; Florentin est fouillé, et on ne trouve sur lui que d'excellens papiers et les objets qu'il vient d'acheter. On se confond en excuses; le filou se retire et va rejoindre le mendiant, qui n'est autre que le nommé Torné, dit Frantz, son affidé, lequel en ramassant la pièce, a ramassé en même temps le paquet que Florentin avait fait tomber en tirant sa bourse.

Le *vol sous comptoir* a été nouvellement inventé; ce sont ordinairement des femmes vêtues en domestiques qui se livrent à ce genre d'eseroquerie. Voici comment elles s'y prennent.

Une *voleuse sous comptoir* cherche d'abord dans une rue deux boutiques situées en face l'une de l'autre; elle fait en sorte que l'un des deux établissemens renferme des objets pré-



cieux. Supposons que le premier soit celui d'un marchand tailleur, et que le second appartienne à un horloger; elle entre chez le tailleur, achète un gilet, un pantalon, dont elle doit faire présent à son filleul; mais elle trouve l'un ou l'autre trop grand ou trop étroit, il faut l'arranger; c'est l'affaire d'une demi-heure: elle demeure un peu loin, et pour s'éviter la peine de revenir, elle attendra.

Un garçon met la main à l'ouvrage, et la voleuse se tient sur la porte; elle affecte les manières d'une personne qui est de la maison et épie le moment où l'horloger portera les yeux sur elle. Dès qu'elle est sûre qu'il l'a vue, elle rentre chez le tailleur et demande si le gilet ou le pantalon sera bientôt prêt; elle sort ensuite de nouveau et va droit chez l'horloger: « M. un tel ( elle dit le nom du tailleur ) vous prie de lui confier deux montres, de 120 à 150 francs chacune; c'est pour un cadeau qu'il veut faire à sa nièce, et il serait bien aise de choisir. »

L'horloger croit avoir à faire à la servante

du marchand tailleur et lui remet les deux montres. La voleuse rentre chez le tailleur; elle lui fait examiner ces deux montres: ce sont deux présens qu'elle doit faire, l'un à son frère, l'autre à son filleul. L'horloger, tout en ayant l'air de démonter une pendule, a l'œil chez son voisin, et voit les deux pièces circuler dans le magasin. La servante revient, pendant que les ouvriers s'extasient sur la beauté des bijoux; elle annonce que le tailleur prendra celle à collier, mais il ne veut en donner que tant; l'horloger tient au prix qu'il a d'abord annoncé. La voleuse retourne chez le tailleur, reprend les deux montres, et saisissant le moment où l'horloger tourne le dos, elle s'éclipse sans s'inquiéter de ses dupes.

Une de ces voleuses, nommé la *Connarde*, fit un tour de ce genre qui mérite d'être rapporté. Elle se présente un jour chez une lingère: « Madame, voudriez-vous me confier quelques coupes de dentelles pour ma maîtresse... c'est la femme de l'orfèvre à côté, qui désire faire un choix. — Madame Huttot?



— Oui, madame. — Avec plaisir, ma chère. Vous a-t-elle dit dans quel prix? — Ce que vous aurez de plus beau et de meilleur goût. »

La marchande de dentelles n'hésite pas; elle remet à la voleuse pour une douzaine de cent francs de ses articles; celle-ci, munie du carton qui les renferme, va chez l'orfèvre et lui dit que sa maîtresse, la marchande de dentelles qui demeure vis-à-vis, a besoin de deux chaînes d'or, dont l'une pour elle et l'autre pour sa sœur. L'orfèvre les lui remet; la Connarde retourne aussitôt chez la marchande de dentelles, et lui dit que sa maîtresse désire faire voir les dentelles à une de ses amies: « A son aise, » répond-elle; et la Connarde revient chez l'orfèvre. « Notre bourgeoise, lui dit-elle, va examiner vos chaînes, et lorsque je serai de retour de ma commission, je m'arrangerai peut-être d'une petite pour moi. » A ces mots elle part, et l'orfèvre et la lingère en sont pour les objets qu'ils lui ont confiés.

---

### CHAPITRE XLIX.

Les voleurs à la care, ou les careurs.—La femme Caron.—Grand décret.—La boulangère et ses écus.—Grand déficit.—Les rouletiers.—Les voleurs à la tire, ou les tireurs.—Moulin, dit Moulin le chapelier.—Quel toupet!—Les frères Verdure.—Une exécution.—Les floueurs.—Les emporteurs.—Les emprunteurs.—Le Petit Soldat et le fou de Cette.—La parure de 35,000 fr.—M. Timbermann.

Le vol à la care s'effectue par des individus des deux sexes. Les careurs sont presque tous Bohémiens, Italiens ou Juifs. Ils se présentent dans une boutique achalandée, y achètent divers objets de peu de valeur et donnent en paiement une pièce de vingt ou de quarante francs, afin d'obliger le marchand à leur rendre quelque monnaie. Celui-ci ouvre son tiroir, et les careurs d'y plonger les yeux et de lui faire re-



marquer deux ou trois pièces qui ne sont pas semblables aux autres : « En auriez-vous beaucoup comme cela, lui disent-ils. — Pourquoi cette question? — C'est que nous vous les prendrions et vous remettrions un bénéfice sur chacune. » Le marchand, s'il n'a déjà été pris dans un piège de ce genre, y donne facilement, il se livre avec les careurs à la recherche des pièces, soit au double W, soit à la *vache* : toutes celles qu'on trouve sont mises de côté; on les compte, et les careurs en ayant donné d'autres en échange, avec la prime convenue, se retirent en recommandant au marchand de leur conserver toutes celles qu'il pourra se procurer. Il est inutile d'ajouter que tout en vérifiant les pièces les filous en ont escamoté une bonne partie.

Une des plus habiles *careuses* était la femme de ce Caron, dont nous avons parlé dans le premier volume de cet ouvrage.

La fameuse *Duchesse*, dont il a également été question dans cet ouvrage, était encore supérieure à la femme Caron dans ce genre d'escroquerie.

Vidocq raconte qu'un jour, pendant qu'une boulangère de la rue Martainville, à Rouen, vérifiait avec la Duchesse une somme de deux mille francs, que la première portait dans son tablier, l'adroite careuse lui fascina les yeux au point de lui enlever presque la moitié de cette somme sans qu'elle s'en aperçût. Toutefois la boulangère comprit à la diminution du poids de son fardeau qu'elle était volée, elle accuse aussitôt la Duchesse et menace de la faire arrêter; celle-ci se récrie et invite la boulangère à compter ses écus. La boulangère compte, et déclare qu'il ne lui manque pas un obole. La Duchesse part, et la boulangère ayant cru devoir recompter, retrouva le même déficit dont elle s'était plainte.

Nous avons déjà parlé des *rouletiers*; on sait que ce sont ceux qui volent les malles et autres effets sur les voitures. Leur mise est ordinairement celle des commissionnaires ou des rouliers.

Les voleurs à la *tire*, ou *tireurs*, sont ceux qui *font* la bourse, les montres, les tabatières,



les mouchoirs, etc. Ils portaient dans l'origine le nom de *floueurs*, qui forment une autre classe de filous; ce nom vient de *floue*, qui signifie foule.

Les *tireurs* ont en général une mise soignée, et ne portent jamais de gants ni de canne, afin de pouvoir *travailler* plus aisément. Dans leurs expéditions, ils sont ordinairement trois, et quelquefois quatre, et vont partout où il y a foule. La plupart des *bateleurs* sont leurs affidés; ils les appellent leurs *nonnes* ou *non-neurs*. Voici comment les *tireurs* s'y prennent pour voler quelqu'un : Le plus adroit de leurs affidés, qu'ils nomment *l'opérateur*, s'approche de la personne sur laquelle il a jeté son dévolu, et laisse tomber ses mains de manière à ce qu'elles frappent sur la poche ou sur le gousset de l'individu. S'il y a *gras*, il fait un signe à ses compères, qui s'avancent aussitôt et serrent le curieux de manière à l'étouffer, en ayant soin de cacher la main de celui qui opère. Le *coqueur* profite de cette presse factice pour arracher la bourse ou la montre

du curieux; dès qu'elle est en son pouvoir, il la passe à un compère, qui s'éloigne de la foule et va attendre ses confrères dans un endroit désigné d'avance.

Molin, dit Moulin le chapelier, excellait dans ce genre de vol. Un jour étant sous le péristyle du théâtre Français, il met la main dans la poche d'un *messière*. Celui-ci s'aperçoit qu'on le vole; Molin qui ne manquait jamais de présence d'esprit, même dans les circonstances les plus critiques, arrache brusquement la bourse de l'individu, et l'ouvrant en sa présence, il tire une pièce et demande un billet. L'homme volé réclame aussitôt sa bourse. « Votre vourse, Monsieur! — Sans doute, Croyez-vous que je n'aie pas senti votre main? — Trou de diou! ça serait farce, tout de même! » observe Molin; puis examinant la bourse avec attention, il ajoute: « Effectivement, ce n'est pas la mienne.... Ah! Monsieur, zé vous demande un million de pardons. » Il jona si bien l'étonnement, que tous les spectateurs, et le monsieur lui-même, demeurèrent



convaincus que l'adroit Gascon s'était trompé involontairement de poche.

Les *tireurs* citent les frères Verduze comme les plus célèbres de leur profession; c'étaient deux Italiens. L'aîné, convaincu d'avoir fait partie d'une bande de chauffeurs, venait d'être condamné à mort. Le jour de l'exécution arriva; son frère veut assister à son supplice, et pendant qu'on va lui trancher la tête, il vole quatre montres et une bourse dans la foule. De retour au cabaret où l'attendaient ses camarades: « Tenez, dit-il en étalant tout cela sur une table, v'la ma journée. C'est-il un bon *chopin* (coup)! C'est ben dommage que mon *frangin* (frère) ne soit pas là pour avoir son *sade* (sa part).

Les *flueurs* vont également par trois ou par quatre à la recherche des *pigeons*; l'un d'eux précède les autres; dès qu'il voit un individu dont la mise, la tournure et les manières annoncent un étranger, il laisse tomber adroitement une pièce de vingt ou de quarante sous; il se baisse, la ramasse et aborde l'étran-

ger; il lui demande si cette pièce n'est pas tombée de sa poche; sur sa réponse négative, le filou lui propose de la boire; s'il accepte, le *flueur* porte la main à sa cravate; à ce signal qu'on nomme le *Saint-Jean*, ses trois compères se rendent chez un marchand de vin et se mettent à jouer aux cartes en attendant leur dupe. L'étranger étant assis à côté de celui qui l'a amené, les filous préparent un coup et tiennent leurs cartes de manière à ce que le jeu de l'un d'entre eux soit vu de l'étranger. L'homme à la pièce de quarante sous lui fait remarquer combien le voisin a beau jeu, et bientôt des paris s'engagent; l'appât du gain décide l'étranger à y prendre part, et en moins de quelques minutes on lui escroque tout l'argent qu'il a sur lui.

Les *emporteurs* ne diffèrent guère des *flueurs*; comme eux ils s'adressent aux étrangers et c'est à peu près les mêmes moyens qu'ils emploient pour avoir leur argent.

Il est une classe de voleurs qui fit de bonnes affaires lors de l'émigration et contre laquelle



on ne saurait encore trop se prémunir ; ce sont les *emprunteurs*.

Le fait suivant donnera une idée de leur savoir-faire.

François Motelet, dit le *Petit soldat* et Félice Carolina, Italien, dit le *sou de Cette*, appartenant à la classe des emprunteurs, firent fabriquer une parure en brillant et saphirs qui leur coûta trente-cinq mille francs et se mirent en route pour Bruxelles. Arrivés dans cette ville, ils se présentent chez un ancien orfèvre, nommé Timbermann, ayant la réputation de prêter sur gage, et lui demandent à emprunter vingt mille francs sur la parure. Timbermann l'examine et offre dix-huit mille francs. Motelet et Carolina acceptent ; la somme est comptée, et les emprunteurs retournent à Paris. Deux mois s'écoulent ; l'époque fixée pour le remboursement approchait, et ils reprennent la route de Bruxelles. La parure est retirée, au grand regret de l'agiotteur, qui leur fait des offres de services. Muni du précieux bijou, Motelot et son affidé re-

viennent à Paris et vont trouver M. Fromager, qui s'est acquis depuis quarante ans une renommée presque européenne par son adresse à confectionner des parures en faux. Ils lui en commandent une semblable à celle qu'ils lui montrent ; en peu de temps le bijoutier la leur remet. Nos deux filous font un nouveau voyage à Bruxelles. Ils revoient M. Timbermann et lui empruntent sur leur parure la même somme qu'auparavant. Motelet retourne dix jours après chez l'usurier, et lui annoncent qu'il vient pour retirer le bijou. M. Timbermann lui remet la boîte qui le renferme ; Motelet ouvre la boîte comme pour s'assurer de l'identité du nantissement, et pendant que M. Timbermann recompte les espèces, il substitue adroitement à cette boîte une boîte absolument semblable contenant la parure fabriquée par M. Fromager. Dans ce moment Carolina arrive, le visage effaré, et prévient son ami que deux traites non acquittées viennent de faire retour et qu'il faut aviser au moyen d'en rembourser le montant ; ce moyen est bientôt trouvé : il ne s'agit



que de reprendre les dix-huit mille francs qu'on vient de rendre à l'usurier et de laisser le nantissement. M. Timbermann se prête à cet arrangement de la meilleure grace du monde; la boîte est ficelée et remise à sa place, et nos deux filous disparaissent avec les dix-huit mille francs du juif. M. Timbermann, au bout de quelques mois, ne voyant plus revenir les emprunteurs, eut l'idée de rouvrir la boîte: il est inutile de dire quel fut son désespoir en reconnaissant que les brillans, les saphirs et l'or avaient été remplacés par le stras et le cuivre. Il garda cette parure pendant quelques années, et se décida enfin à en faire présent à une reine de théâtre.

---



---

CHAPITRE L.

Les grèces ou soulaces.—Les ramastiques.—Les escarpes ou garçons de campagne.—Défiez-vous de la population roulante qui colporte une industrie ou un commerce.—Les riffaudeurs.—Encore Salembier.—Le fermier de Poperingue.—Le certificat de bonne vie et mœurs.—C'est nous qui sommes les chauffeurs.—Il était temps.

Il est des voleurs qui ne sont occupés qu'à parcourir les routes qui aboutissent à la capitale, tantôt à pied, tantôt en voiture, cherchant et faisant force dupes; ce sont les *grèces* ou *soulaces*. Ils sont presque toujours au nombre de trois et chacun voyage isolément pour aller à la découverte. Dès qu'un grèce croit avoir trouvé un individu susceptible de se laisser *plumer*, il tâche de se lier avec lui et de le faire causer sur ses affaires. Bientôt une sorte d'intimité s'établit entre eux, et le fri-



pon ne quitte plus son nouvel ami : il va loger dans le même hôtel que lui, l'accompagne dans ses démarches, et tient en même temps ses affidés au courant de ses actions. Arrive le jour où le pigeon doit toucher le produit de quelque vente ou le montant d'un billet, d'une lettre de change. Les *soulasses* en sont avertis. L'un d'eux aborde les nouveaux amis, prend un accent étranger et tâche de leur faire comprendre qu'il demande un changeur; il montre des quadruples ou des pièces de quarante francs d'Italie qu'il sort d'un étui, et dit qu'un monsieur très riche au service duquel il était, lui en a laissé beaucoup en mourant; qu'il en ignore la valeur et sait seulement que lorsqu'il en fait changer une, on lui en remet six blanches, etc. Alors le grèce qui accompagne celui qu'on veut plumer, sort six écus de cinq francs et les donne au compère qui lui remet une de ses pièces d'or; il est rare que le pigeon ne se laisse pas prendre à cette amorce. On entre dans un café ou chez un marchand de vin, et le pigeon court chercher chez lui

le plus d'argent possible; le faux domestique lui compte autant de pièces d'or que l'autre doit en prendre à raison de trente francs chacune. Le mentor du pigeon observe à ce dernier qu'il serait bon d'envoyer chez un changeur avant de terminer le marché, afin de s'assurer si l'or est de bon aloi; l'idée est trouvée merveilleuse. Le garçon du limonadier ou du marchand de vin part et revient avec quarante francs qu'il remet au pigeon à l'insu de l'homme à l'étui. Toute incertitude cesse; le marché est conclu; mais le faux domestique ramassant les écus dit que puisqu'on a eu de la défiance, il est lui permis d'en avoir aussi, et qu'il va faire examiner à son tour les pièces qu'on lui donne: rien de plus juste. Mais l'adroit filou a substitué au premier un second étui qui ne contient que des gros sous. Il part, et son compère, prétextant un besoin, va bientôt le rejoindre.

Les *ramastiques* ont un autre moyen pour faire des dupes. Ils sont ordinairement trois, et c'est près des barrières qu'ils opèrent. Dès



qu'ils aperçoivent un de ces individus dont la physionomie décele la simplicité, le plus adroit des trois l'aborde et lui adresse diverses questions dont la réponse doit le mettre à même de connaître à peu près la situation financière du pigeon. S'il acquiert la certitude qu'il est en fonds, le filou avertit par un signe un de ses camarades, qui prend aussitôt les devants et laisse tomber un paquet ou une boîte de telle façon que l'étranger ne puisse manquer de voir l'objet, et poursuit son chemin. L'étranger ramasse l'objet et son compagnon s'écrie *part à deux*. On s'arrête, on ouvre la boîte ou le paquet; on y trouve toujours quelques bijoux et une facture qui en porte le prix à une centaine de louis. Le pigeon ne sait pas lire, et l'on pense bien que son compagnon n'est pas plus savant que lui. Il importe cependant de savoir ce que contient le papier. On continue de marcher; tout-à-coup on rencontre un monsieur lisant une lettre; on lui présente la facture en le priant de leur dire ce qu'elle renferme. Le monsieur qui n'est

autre que le troisième compère jette les yeux sur le papier et lit la facture qui porte les objets à une somme considérable.

Alors il s'agit de savoir ce qu'on fera de la parure; il faut la vendre; un bijoutier peut seul en apprécier la valeur; qui sait si la personne qui l'a perdue n'en a pas prévenu tous ceux de la capitale. Il vaut mieux attendre quelque temps... mais le ramastique n'a pas le sou, et il serait bien aise de toucher: «Tenez, dit-il au rustre, vous m'avez l'air d'un brave homme, donnez-moi cent écus et votre adresse, je vous laisserai les bijoux, et d'ici à quelque mois, lorsque vous les aurez vendus, vous me remettrez le surplus.» Cette proposition est accueillie. Le pigeon compte les cent écus et donne ordinairement une fausse adresse.

Les *escarpes* ou *garçons de campagne* sont les assassins. Quelques uns prennent la qualité de maquignons, de marchands de bestiaux, marchands-colporteurs, etc.

Les *riffaudeurs*, ou voleurs, sont ceux qui brûlent les pieds des personnes pour les forcer



à déclarer où est leur argent. Ces malfaiteurs s'introduisent dans les fermes où ils ont le projet de voler, sous le prétexte d'offrir des marchandises; ils examinent la maison; si elle offre un accès difficile, un de leurs affidés se déguise en mendiant et va y demander l'hospitalité; si on la lui accorde, il se lève pendant la nuit et ouvre à ses complices. L'obstacle que peut présenter un dogue est bientôt levé; il suffit au mendiant de lui faire flairer une éponge imprégnée de la liqueur que répand une chienne en folie ou du foie de cheval cuit dans le pot-au-feu, pour que l'animal le suive partout. Pendant que le mendiant s'éloigne avec le dogue, les brigands pénètrent dans la maison et mettent le propriétaire à contribution.

Salambier, dont nous avons déjà parlé, était le plus intrépide et le plus redoutable des ruffaudeurs. Vidocq rapporte l'aventure suivante, qu'il tient de ce fameux brigand.

Il avait le projet de voler un riche fermier des environs de Poperingue, mais le nombre

de personnes que renfermait sa ferme, ne lui permettait pas de le mettre à exécution. Il eut recours à un moyen des plus audacieux. Il se fait délivrer un certificat de bonne vie et mœurs, par quelques habitans, et va le faire légaliser par le maire de Poperingue. Possesseur de cette pièce, il enlève, avec de l'acide muriatique, toute l'écriture, sauf la signature du maire, à côté de laquelle a été apposé le sceau de la commune. La feuille étant redevenue blanche, il y fait écrire un ordre par suite duquel le commandant de la force armée mettra dix hommes à sa disposition, afin de garantir le fermier d'une prétendue tentative que les chauffeurs doivent faire contre lui; cet ordre porte en outre que l'adjoint servira de guide au détachement et l'installera chez le fermier dont il est connu.

Salambier va trouver immédiatement l'adjoint et lui présente le faux ordre; ce fonctionnaire, qui a reconnu la signature du maire et le sceau de la commune, conduit aussitôt le brigand et ses dix complices chez le fermier,



qui les reçoit à bras ouverts. L'adjoint se retire; les habitans, pleins de sécurité, vont se mettre au lit, mais à minuit il donne à ses complices le signal convenu: ils se lèvent et prononcent ces mots, de manière à être entendus du fermier et de ses gens: « *Voilà les chauffeurs!* »

Le fermier accourt, un fanal à la main et offre d'éclairer la marche. « Doucement, lui dit Salambier en lui présentant deux pistolets, c'est nous qui sommes les chauffeurs. Si vous jetez le moindre cri, c'est fait de vous. »

Les domestiques arrivent; tout s'explique, et ils se laissent garotter et conduire à la cave, où on les enferme. Pendant ce temps, Salambier somme le fermier de lui dire où est son argent. Le fermier assure qu'il n'en a pas. « Qu'on le chauffe! » s'écrie Salambier. A cet ordre terrible, deux brigands se saisissent du vieillard, et après lui avoir oint les pieds avec de la graisse, ils les lui mettent dans le feu. C'est en vain que ce malheureux, au milieu de la plus horrible des tortures, proteste qu'il n'a

pas un sou chez lui; en vain il offre de souscrire des billets ou de donner des traites sur l'homme d'affaires où il dit avoir déposé ses fonds. « Ce sont des défaites, reprend Salambier, continuez de chauffer le citoyen. » Le fermier s'agite et pousse des cris affreux... Tout-à-coup d'autres cris partent de la cour: ce sont ceux d'un des hommes de la maison qui, étant parvenu à rompre ses liens, s'est sauvé par un soupirail et va chercher du secours; les aboiemens d'un dogue se mêlent à ces cris; Salambier envoie quelqu'un s'informer de ce qui se passe au-dehors, mais le brigand qui se présente dans la cour est obligé de rentrer sur-le-champ, afin de ne pas être dévoré par le chien. « *Sauvons-nous!* » s'écrie-t-il avec force. Les brigands, saisis de terreur, croient que toute la gendarmerie du pays vient de pénétrer dans la ferme; ils se précipitent par une croisée et disparaissent à la faveur de la nuit.



---

**CHAPITRE LI.**

Le manteau de madame Delavau. — Démission de Vidocq. — Sa position actuelle.

La haine que tous les suppôts de la police avaient vouée à Vidocq ne s'était point éteinte ; chaque jour de nouveaux complots s'ourdissaient contre lui ; mais il les déjouait continuellement, et toute la honte des sourdes manœuvres de ses ennemis retombait sur eux. Réduits à l'impuissance de lui nuire, ils prirent le parti d'attendre du temps ce qu'ils ne pouvaient obtenir de leurs efforts. Une circonstance importante vint enfin à leur aide.

Madame Delavau se rendit un soir chez une dame de qualité où elle devait passer la soirée ; les charmes de la société qui s'y était réunie ne lui permirent pas de songer à un manteau précieux qu'elle avait oublié dans sa voiture, mais au moment de se retirer, le froid le lui

remit dans la mémoire. Un domestique reçut l'ordre de le lui apporter ; mais ce fut vainement qu'il en fit la recherche : le manteau avait disparu. A cette nouvelle, madame Delavau faillit se trouver mal, néanmoins elle eut encore assez de force pour se remettre dans sa voiture, qui la ramena chez elle. On pense bien qu'elle ne perdit pas un instant pour instruire son mari du malheur qui lui venait d'arriver, et que le préfet ne mit pas moins de célérité à en avertir Vidocq. Celui-ci reçut donc l'ordre de se mettre sur-le-champ à la recherche du précieux manteau et de l'audacieux filou qui l'avait volé.

Vidocq rit d'abord de cette aventure, qui avait bien son côté plaisant, et mit immédiatement tous ses limiers en campagne ; les recherches ne répondirent point à son attente. Se rappelant alors l'affaire des diamans de madame la comtesse de Chabrol, et le triste succès de ses explorations à ce sujet, il crut qu'un mauvais génie, plus puissant que celui qui l'avait inspiré tant de fois, s'opposait à ce qu'il fût



utile aux femmes des préfets : quant à M. Delavau, il pensa qu'un homme qui ne pouvait retrouver le manteau de la sienne, ne pouvait plus figurer à la tête de la police de sûreté ; dès cet instant il cessa de le voir de bon œil, et le *recommanda* d'une manière toute particulière à M. Duplessis, qui avait remplacé M. Parisot.

Vidocq ne tarda pas à s'apercevoir de l'espèce d'aversion dont il était l'objet ; il n'en continua pas moins de rendre des services à la société ; mais bientôt abreuvé de dégoûts par un préfet qui tenait beaucoup moins à la tranquillité publique qu'à la congrégation et à l'absolutisme, il manifesta l'intention de se démettre de son emploi. Poussé à bout par le nouveau chef de la deuxième division, qui s'avisait de lui faire des observations au sujet d'un service que sa jeunesse et son inexpérience ne lui permettaient pas de connaître, Vidocq donna dédaigneusement sa démission.

Quant au manteau de madame Delavau, il fut rapporté à la préfecture par un domestique

qui, s'étant trompé de voiture, l'avait pris pour celui de l'épouse de son maître.

Vidocq, depuis sa sortie de la police, habite sa campagne de Saint-Mandé, où il jouit de cinquante mille francs de rente. Il vient fréquemment à Paris, qui fut si long-temps le théâtre de ses exploits, et l'accueil qu'il y reçoit, prouve la vérité de cette pensée qu'on lit dans ses Mémoires :

« Le libéré est-il riche, tout le monde lui tend les bras ; point de porte qui ne lui soit ouverte, et il est reçu partout : *Roberto credite esperto*, j'en puis parler sciemment. Qu'il ait une bonne table et surtout une cave bien fournie, il aura pour convives des magistrats, des banquiers, des agens de change, des avocats, des notaires ; ils ne rougiront pas de paraître avec lui en public ; ils le nommeront leur ami, enfin il sera avec eux compère et compagnon ; et le commissaire, chapeau bas, ne tiendra pas à déshonneur de lui tendre la main : loin de là. »



# TABLE

## DES CHAPITRES DU TOME SECOND.

	Pages.
<b>CHAPITRE XXIV.</b>	
Masson.—La chambre dévalisée, etc., etc.	1
<b>CHAPITRE XXV.</b>	
Une heureuse rencontre, etc., etc.	11
<b>CHAPITRE XXVI.</b>	
Stratagème d'un filou, etc., etc.	20
<b>CHAPITRE XXVII.</b>	
Emilie Simonet, etc., etc.	30
<b>CHAPITRE XXVIII.</b>	
Les rouletiers, etc., etc.	37
<b>CHAPITRE XXIX.</b>	
Les mouchards femelles, etc., etc.	46
<b>CHAPITRE XXX.</b>	
Le tonnelier de Livry, etc., etc.	58
<b>CHAPITRE XXXI.</b>	
Les prétendus royalistes, etc., etc.	73
<b>CHAPITRE XXXII.</b>	
Le général Bouchu dévalisé, etc., etc.	86

( 315 )

<b>CHAPITRE XXXIII.</b>	
Le marchand de vin dévalisé, etc., etc.	94
<b>CHAPITRE XXXIV.</b>	
Assassinat de Fontaine, etc., etc.	108
<b>CHAPITRE XXXV.</b>	
Aveux de Court et de Raoul, etc., etc.	122
<b>CHAPITRE XXXVI.</b>	
Les faux contrebandiers, etc., etc.	133
<b>CHAPITRE XXXVII.</b>	
Les marchands de veilleuses, etc., etc.	150
<b>CHAPITRE XXXVIII.</b>	
Coignard, lieutenant-colonel de la 72 <sup>e</sup> légion, sous le nom du comte de Pontis de Sainte- Hélène, etc., etc.	163
<b>CHAPITRE XXXIX.</b>	
Nouvelle conspiration contre Vidocq, etc.	181
<b>CHAPITRE XL.</b>	
L'agent femelle, etc., etc.	190
<b>CHAPITRE XLI.</b>	
Vidocq et sa renommée, etc., etc.	199
<b>CHAPITRE XLII.</b>	
Les signes de reconnaissance et les mots de passe, etc., etc.	221



**CHAPITRE XLIII.**

Les cambrioleurs, etc., etc. 228

**CHAPITRE XLIV.**

Le Petit-Godet, dit Marquis, dit Durand, dit  
Capdeville. 238

**CHAPITRE XLV.**

Adèle d'Escans, etc., etc. 246

**CHAPITRE XLVI.**

Un gala. — Les religieuses, etc., etc. 257

**CHAPITRE XLVII.**

Désespoir. — Il faut en fuir, etc., etc. 267

**CHAPITRE XLVIII.**

Les chevaliers grimans, ou les bonjouriers. 279

**CHAPITRE XLIX.**

Les voleurs à la care, ou les careurs, etc. 291

**CHAPITRE L.**

Les grâces ou soulaces, etc., etc. 301

**CHAPITRE LI.**

Le manteau de madame Delavau, etc., etc. 310

FIN DE LA TABLE.